la fabrique de l'écologie populaire

David Bodinier

LA FABRIQUE DE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants pour refaire la ville

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France
www.eclm.fr

Maison d'édition de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain** (FPH), les Éditions Charles Léopold Mayer (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer autour des thèmes suivants : économie écologique, territoires en transition, démocratie technique, low-tech, démocratie et État de droit, mouvements altermondialistes, systèmes alimentaires durables…
Les ECLM sont membres de l'Alliance internationale de l'édition indépendante (www.alliance-editeurs.org).

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

© Éditions Charles Léopold Mayer 2026
Essai n° 267
ISBN : 978-2-84377-250-4
Correction : Élisabeth Privat
Mise en page : Émilie Boismoreau
Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

David Bodinier est urbaniste, formé au Centre pour l'innovation sociale de Barcelone (NOVA-CIS). Cofondateur du mouvement la Rage du Peuple, il a contribué au Forum social mondial et à l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC) à Paris. Membre fondateur du groupe ECHO, il est à l'origine de l'expérimentation du *community organizing* à Grenoble, et de l'association Next Planning. Il a fondé l'Atelier populaire d'urbanisme de Villeneuve et l'Assemblée des communs de Grenoble. Il est coauteur de *Plaidoyer pour Villeneuve. Pouvoir d'agir et planification démocratique face à la rénovation urbaine de l'Arlequin*, paru aux Éditions du PUCA en 2016.

Organisations associées à la diffusion et à la promotion

Next Planning est une association née en 2012 à Grenoble pour faciliter la création et l'accompagnement de l'Atelier populaire d'urbanisme à la Villeneuve. L'association mène des actions de plaidoyer sur les politiques de l'habitat, développe des démarches d'éducation populaire et accompagne des stratégies pour le changement social. Elle est spécialisée dans l'urbanisme participatif, le droit à la ville, les communs urbains et la transition sociale et écologique des territoires.

L'Association des conseils citoyens indépendants de Grenoble (ACCIG) est une structure créée en 2015 qui fédère les six conseils citoyens des différents secteurs de la ville, composés de membres tirés au sort et de volontaires. Née de la volonté municipale de dépasser le caractère consultatif des conseils de quartier traditionnels, l'ACCIG vise à renforcer l'autonomie des habitant·es et leur capacité d'interpellation des institutions.

L'Alliance internationale des habitant·es (AIH) est un réseau international né le 12 septembre 2003 de la rencontre de représentants d'associations et de mouvements sociaux urbains de différentes régions du monde. Composée d'associations d'habitant·es, de communautés, de locataires, de propriétaires, de sans-abri, d'habitant·es de bidonvilles, de coopératives et de peuples indigènes, l'AIH a pour

ambition d'aider les habitant·es à construire leur propre parole afin d'influer sur les politiques urbaines aux échelles locale, nationale et internationale. L'Alliance est engagée dans plusieurs campagnes : le droit à la ville, le droit au logement, la campagne Zéro Expulsion, et la création d'un Fonds international de solidarité pour l'accès au foncier et à l'habitat.

INTRODUCTION

En mai 2012, à Grenoble, des habitant·es de la Villeneuve, engagés dans la lutte contre les démolitions de logements sociaux, ont interpellé la ministre écologiste Cécile Duflot en reprenant ses mots prononcés lors de son discours d'investiture : « Ce qui se fait pour les habitant·es, sans les habitant·es, se fait le plus souvent contre eux[1]. » À travers cette adresse, ils ne demandaient pas seulement à être consultés, ils remettaient en cause la séparation entre ceux qui décident et les habitant·es. Cette interpellation allait trouver un écho national. Quelques mois plus tard, lorsque le ministre délégué à la Ville François Lamy a commandé à Mohamed Mechmache et à Marie-Hélène Bacqué un rapport sur la participation des habitant·es dans la politique de la ville, le slogan « Pas sans nous » devint une formule fédératrice des mouvements d'habitant·es réunis au sein de la coordination nationale des quartiers populaires.

« Ça ne se fera plus sans nous » : cette affirmation constitue le point de départ de ce livre, élaboré à partir d'un engagement de longue durée aux côtés des habitant·es de la Villeneuve pour construire des alternatives à la démolition de leur quartier. Depuis une quinzaine d'années, j'anime une permanence où se croise des habitant·es, militant·es et chercheur·ses, dans un flux continu de conversations ordinaires et d'action collective. C'est dans cet espace, où se mêlent paroles quotidiennes, pratiques militantes et réflexions politiques, qu'une conviction s'est forgée. Elle est née du décalage entre les discours des urbanistes sur la ville durable et la réalité vécue dans les quartiers populaires. L'écologie est inséparable des enjeux sociaux : il n'y aura pas de transition écologique sans une transformation des rapports de pouvoir.

1. Cécile Canpolat et David Gabriel, « Quartiers populaires : des habitants mobilisés contre les briseurs de rêves », *Basta!*, 12 octobre 2021.

Mais de quel pouvoir parle-t-on exactement ? Du pouvoir de domination, d'abord – celui qui marginalise les classes populaires et les tient à distance des lieux où se décident les politiques environnementales. Mais aussi d'un autre pouvoir : le pouvoir d'agir – que les travaux anglophones désignent sous le terme d'*empowerment* –, entendu non comme un état que l'on décrète ni comme un dispositif que l'on distribue d'en haut, mais comme un processus de transformation des rapports sociaux. Il désigne une dynamique, à la fois individuelle et collective, par laquelle des personnes et des groupes, confrontés à des situations de domination, développent les capacités, les ressources et les solidarités nécessaires pour reprendre prise sur leurs conditions d'existence[2].

En 2014, l'élection d'Éric Piolle a fait de Grenoble la première grande ville française dirigée par un maire écologiste. Un espoir s'est alors levé. Pour la première fois, une équipe se réclamant de l'écologie politique disposait des leviers du pouvoir municipal dans une grande ville française. Une convergence semblait possible entre écologie institutionnelle et écologie populaire. Pour beaucoup, cette victoire portait une promesse concrète : celle de rompre avec un pouvoir descendant et de ne plus être tenus à l'écart des décisions qui les concernent directement. L'épreuve des faits allait donner sa mesure à cette promesse. C'est de cette épreuve que sont nées les questions qui traversent ce livre : pourquoi les habitant·es sont-ils si souvent marginalisé·es dans la construction des politiques écologiques, alors même qu'ils sont en première ligne face aux crises environnementales ? Comment les habitant·es des quartiers populaires peuvent-ils cesser de subir les politiques néolibérales pour devenir acteurs de la transition écologique ? Et que peut une écologie municipale si elle ne transforme pas les rapports de pouvoir avec ceux qu'elle prétend servir ?

Ces questionnements ont pris une résonance nouvelle lorsque les habitant·es de la Villeneuve ont organisé un référendum contre les démolitions de logements sociaux à l'Arlequin – au moment même

2. Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, 2013 (rééd. 2015), notamment p. 6-15 ; voir également Yann Le Bossé, *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, Ardis, 2012.

où le mouvement des Gilets jaunes portait à l'échelle nationale la revendication du référendum d'initiative citoyenne. Si Grenoble n'a pas connu l'intensité des soulèvements parisiens, la ville a été le terrain d'une expérimentation citoyenne inédite, où se sont tissées des solidarités entre les luttes des ronds-points et celles des habitant·es de la Villeneuve. Par le slogan scandé « On est là ! », les manifestants ne revendiquaient pas seulement une présence qu'on leur refusait – ils affirmaient une capacité d'agir. Cette convergence mettait en cause, dans la pratique même, la séparation entre question sociale et question écologique, tout en contestant les assignations spatiales qui voudraient cantonner les uns aux ronds-points du périurbain, les autres aux marges des quartiers périphériques.

Ce soulèvement populaire a fait voler en éclats une illusion tenace : celle d'une transition écologique qui pourrait s'accomplir sans le peuple. Les milliers de pages des cahiers de doléances, qui dorment toujours dans les archives, en témoignent : loin de rejeter l'urgence écologique, les citoyen·nes qui se sont exprimé·es exigeaient que cette transformation soit portée par la justice sociale et que les efforts pèsent d'abord sur les plus riches. Une évidence s'est alors imposée : les classes populaires peuvent devenir une force de transformation en faveur de la transition écologique. C'est ce chemin que ce livre se propose d'explorer.

QU'EST-CE QUE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE ?

Depuis plusieurs années, l'écologie populaire fait l'objet d'un intérêt croissant de la part du monde académique, politique et médiatique. Cette popularité exige de manier la notion en redoublant de prudence. Car ce qui devient visible dans les catégories abstraites est toujours menacé d'être saisi à travers elles. Ce que l'on désigne comme « populaire » résulte souvent de l'exclusion de ce qui ne correspond pas aux normes dominantes, puis de son regroupement sous une étiquette unique qui efface les différences internes[3]. Les classes populaires ne forment pas un bloc homogène.

3. Pierre Bourdieu, « Vous avez dit "populaire" ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, mars 1983, p. 98-105.

Elles désignent une diversité de positions sociales, unies par une situation économique précaire et l'exclusion des lieux de pouvoir. La montée de l'extrême droite dans de nombreux pays nous rappelle cruellement que cette unité n'a rien d'automatique.

L'écologie populaire n'est pas une notion stable : elle indique une position dans les rapports de domination. Elle désigne d'abord des pratiques et des savoirs développés par celles et ceux qui subissent directement les problèmes socio-environnementaux dans leur vie quotidienne, qui sont structurellement exclus des espaces où se décident les politiques écologistes, et dont les mobilisations visent à transformer leurs conditions d'existence. Il importe toutefois de ne pas réduire cette écologie aux seules luttes. Comme l'a souligné Léa Billen, l'écologie des classes populaires emprunte des répertoires d'action pluriels : aux côtés des mobilisations contre les injustices environnementales, il existe une écologie ordinaire qui passe par la transformation concrète et collective des modes de vie et d'habiter[4]. Ces deux dimensions partagent un même ancrage dans les territoires vécus. Nous nous reconnaissons dans les mots de la militante afro-américaine de la justice environnementale Dana Alston : « L'environnement, pour nous, c'est là où nous vivons, où nous travaillons et où nous jouons[5]. »

Dès 1974, André Gorz a distingué plusieurs écologies dans son article intitulé « Leur écologie et la nôtre[6] ». Leur écologie intègre la contrainte environnementale comme une variable supplémentaire dans la gestion du système – elle aménage celui-ci sans le transformer. Elle confie aux experts et aux technocrates le soin de définir les seuils de pollution acceptables, les normes de consommation soutenables, les technologies propres à déployer. Elle promet de résoudre la crise écologique par l'innovation et la régulation, tout en maintenant intactes les structures de pouvoir et les inégalités

4. Léa Billen, *L'Écologie ordinaire en quartiers populaires : une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France*, thèse de doctorat en géographie humaine, économique et régionale, université Paris-Nanterre, 2023.
5. Dana Alston, "Moving Beyond the Barriers", discours prononcé au First National People of Color Environmental Leadership Summit, Washington, DC, 24-27 octobre 1991.
6. André Gorz, « Leur écologie et la nôtre », in *id.*, *Leur écologie et la nôtre. Anthologie d'écologie politique*, Seuil, 1974.

qui l'ont produite. Notre écologie, à l'inverse, part du constat que la destruction de l'environnement et l'exploitation des travailleurs procèdent d'une même logique : celle d'un système qui soumet la nature et le travail humain aux impératifs de l'accumulation. Elle ne peut donc se contenter de correctifs techniques ; elle exige une transformation des rapports sociaux, une réappropriation collective des conditions d'existence, une redéfinition de ce que signifie bien vivre – non pas consommer davantage, mais disposer du temps, et des moyens d'habiter et d'être ensemble.

Cinquante ans plus tard, la distinction de Gorz n'a rien perdu de sa pertinence. Les dominations se perpétuent – y compris au sein du mouvement écologiste qui ne semble pas avoir pris conscience de son impasse politique. Jean-Baptiste Comby a pourtant montré que les classes populaires ne sont pas indifférentes à l'écologie, mais qu'elles n'ont pas voix au chapitre[7]. Elles ont été « dépossédées des instruments de définition des visions légitimes » – ce ne sont pas elles qui définissent ce qu'est un problème écologique. Ce qui se présente comme universel est en réalité la forme sous laquelle les classes dominantes imposent leur définition du problème et de ses solutions. C'est dans ce prolongement que se situe la distinction centrale de cet ouvrage entre une écologie pour le peuple et une écologie par le peuple.

L'écologie pour le peuple désigne des politiques environnementales conçues dans le but de bénéficier aux classes populaires, mais sans que celles-ci ne participent à la définition des problèmes ni au choix des solutions. Cette approche reconduit la séparation qu'elle prétend surmonter : d'un côté, ceux qui définissent ; de l'autre, ceux à qui les solutions sont destinées. L'écologie pour le peuple est une écologie sur le peuple. Elle maintient les classes populaires dans la position d'objet d'une politique, non de sujet de leur propre transformation. Cette séparation est constitutive de l'écologie standard telle qu'elle s'est construite comme gestion de la crise environnementale, à l'intérieur des catégories du mode de production capitaliste.

7. Jean-Baptiste Comby, « À propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, vol. 3, n° 33, 2015, p. 23-30.

L'écologie par le peuple désigne tout autre chose : un déplacement du lieu même où se pose la question écologique. Les solutions y émergent des milieux, des pratiques et des résistances de ceux qui sont en première ligne dans les crises écologiques. C'est là, dans l'expérience vécue des pollutions et des injustices, que se formulent les problèmes et que s'inventent les réponses. Ce déplacement est fondamentalement une question de pouvoir : qui nomme les problèmes ? Qui définit les solutions ? Qui décide de ce qui compte comme environnement ? Comment les classes populaires peuvent-elles devenir les sujets d'une transformation écologique qui est en même temps une transformation des rapports sociaux ?

SOURCES, MÉTHODES ET POSITIONNEMENT

Ce livre s'appuie sur plusieurs corpus théoriques. Je me suis d'abord tourné vers la production anglophone et hispanophone : l'écologie sociale de Murray Bookchin, la littérature américaine sur l'environnementalisme ouvrier et la justice environnementale, ainsi que les travaux de Joan Martínez-Alier et Ramachandra Guha, qui ont élaboré une construction théorique de l'écologie populaire. J'ai ensuite mobilisé les travaux d'histoire environnementale – en remontant jusqu'à la Commune de Paris et au mouvement de pensée emmené par Élisée Reclus. Il s'agit ici de brosser l'histoire de l'écologie à rebrousse-poil, depuis ce que Walter Benjamin appelait « la tradition des opprimés » : ces luttes oubliées, ces savoirs disqualifiés, ces résistances vaincues qui constituent la généalogie d'une autre écologie. J'ai enfin mobilisé les théories de la planification, indispensables pour penser le passage des luttes locales à une transformation d'ensemble.

Ces sources théoriques ne sont pas venues s'appliquer de l'extérieur à un terrain : elles sont entrées en dialogue avec des savoirs militants élaborés dans l'action collective. Ma démarche a consisté à croiser deux registres – réflexions issues des expériences collectives et connaissances théoriques – dans une perspective d'écologie

des savoirs[8]. Je me suis efforcé de partir de la pratique plutôt que d'appliquer une théorie préexistante, reconnaissant avec la sociologie critique que la logique de la pratique précède et excède la logique théorique[9]. Cet ouvrage s'inscrit dans le prolongement des publications récentes sur l'écologie dans les quartiers populaires en France, tout en s'appuyant sur les pratiques du *community organizing* et de l'*advocacy planning*.

Cette proximité avec les mobilisations est la condition de cette connaissance autant que sa limite – puisqu'il n'y a pas de point de vue de nulle part[10]. Je propose donc un point de vue situé sur des expériences partagées, sans prétendre parler au nom de qui que ce soit. Car comme l'écrit Cavell, le passage du « je » au « nous » ne se fait pas par l'effacement de la singularité, mais par la reconnaissance mutuelle d'expériences irréductiblement différentes[11]. C'est depuis cette position que j'ai observé, pendant dix ans, la politique écologiste menée à Grenoble – une municipalité portant des ambitions réelles et se heurtant aux contraintes structurelles de l'action locale, tandis que des habitant·es de la Villeneuve élaboraient leur propre conception d'un écoquartier populaire. L'ouvrage s'organise autour de cette expérience grenobloise, encadrée par une double ouverture : en amont, une généalogie de l'écologie populaire ; en aval, l'horizon d'une planification écologique.

Les deux premiers chapitres remontent aux sources. Le premier explore les constellations d'origine de l'écologie populaire : la défense des communs et les luttes contre les pollutions industrielles au XIXe siècle, puis les élaborations théoriques qui ont posé les fondements d'une écologie ancrée dans l'expérience des

8. Boaventura de Sousa Santos, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Desclée de Brouwer, coll. « Solidarité et société », 2016 ; pour la méthodologie du croisement des savoirs, voir aussi : Groupe de recherche Quart Monde-Université, *Le Croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Éditions de l'Atelier / Éditions Quart Monde, 1999.
9. Pierre Bourdieu, *Le Sens pratique*, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980.
10. Donna Haraway, "Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective", *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, 1988, p. 575-599.
11. Stanley Cavell, *Les Voix de la raison. Wittgenstein, le scepticisme, la moralité et la tragédie*, trad. Sandra Laugier et Nicole Balso, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1996.

milieux et les questions de classe. Le mot « constellation » désigne ici des configurations historiques singulières : des agencements de pratiques, d'acteurs et d'enjeux qui, à un moment donné, se trouvent en tension et s'éclairent mutuellement, sans se réduire à une cause unique ni à un récit linéaire[12]. Le deuxième prolonge cette enquête en examinant trois moments décisifs du XXe siècle : l'environnementalisme ouvrier, qui a lié santé au travail et défense du milieu ; le mouvement pour la justice environnementale, qui a mis en lumière les inégalités face aux nuisances ; les théorisations contemporaines de l'écologisme des pauvres.

Fort de cette généalogie, le troisième chapitre retrace le paradoxe du municipalisme à travers l'expérience grenobloise : du socialisme municipal aux Groupes d'action municipale, de la politique de la ville à la rénovation urbaine, il montre comment le pouvoir municipal a amélioré les conditions de vie des classes populaires sans leur donner prise sur les décisions – et comment, face à cette dépossession politique, les mobilisations issues des quartiers populaires ont cherché à transformer cette situation en développant leur pouvoir d'agir. À mesure que la base sociale du municipalisme s'est modifié, cette distance s'est creusée jusqu'à l'émergence d'une écologie municipale portée principalement par des classes moyennes urbaines. Le quatrième chapitre met ce paradoxe à l'épreuve en suivant la confrontation entre l'écologie municipale grenobloise et les luttes des habitant·es du quartier de la Villeneuve, d'où émerge la notion d'écoquartier populaire.

Les deux derniers chapitres ouvrent vers l'horizon d'une société écologique. Le cinquième chapitre interroge le passage des luttes locales à une planification écologique : nous proposons un aperçu des théories de la planification et de leurs impasses, pour dégager les conditions d'une transition écologique qui ne reproduise pas

12. On emprunte cette notion à Walter Benjamin et Theodor W. Adorno, pour qui la « constellation » permet de saisir des phénomènes historiques complexes sans les réduire à une logique unique. Voir notamment T. W. Adorno, *Dialectique négative* (1966), et W. Benjamin, *Origine du drame baroque allemand* (1928).

les logiques de dépossession. Le sixième chapitre propose enfin un plaidoyer pour une prospérité partagée, fondée sur des services universels soustraits à la logique marchande : non pas l'austérité du minimum vital, mais l'abondance rendue possible par la mise en commun.

Ce livre entend montrer qu'une autre écologie est possible : une écologie populaire pour bâtir un monde habitable pour tous. Il défend l'idée que la transition écologique ne se fera pas sans les habitant·es. Par conséquent, la transition écologique exige de renverser les rapports de pouvoir, de réparer les injustices environnementales, et de se réapproprier collectivement les moyens de décider de notre avenir commun.

I. LES TRADITIONS POPULAIRES DE L'ÉCOLOGIE

Pour beaucoup, la conscience environnementale serait née dans les années 1960, quand les alertes des scientifiques auraient éveillé les classes moyennes à l'ampleur des dégradations de l'environnement. La publication en 1962 de *Printemps silencieux* de Rachel Carson, dénonçant les ravages des pesticides, constituerait le moment fondateur de cette prise de conscience. Dans une telle perspective, l'écologie serait le résultat de l'élévation du niveau de vie : les générations d'après-guerre, libérées de l'insécurité matérielle, auraient alors développé des valeurs nouvelles centrées sur la qualité de vie, les loisirs de nature et l'esthétique du paysage. En faisant de l'écologie une affaire de classes moyennes, ce récit efface une histoire plus ancienne et plus conflictuelle. Les classes populaires ont subi en première ligne les dépossessions, les pollutions industrielles et les dégradations de leur cadre de vie. C'est précisément leur exposition directe aux nuisances et aux dominations qui a nourri d'autres manières de penser l'environnement.

De ces savoirs assujettis, longtemps ensevelis sous l'histoire des vainqueurs[1], diverses réflexions théoriques ont émergé. Walter Benjamin nommait cela « la tradition des opprimés » : un savoir discontinu, porté par la mémoire des luttes et des vaincus[2]. Ces réflexions ne se sont pas constituées de l'extérieur : elles ont été élaborées en prolongement des mobilisations, portées par des intellectuels ancrés dans les mouvements ouvriers. Leurs écrits mettent en lumière le lien structurel qui s'établit entre destruction de l'environnement et exploitation sociale. Ils prolongent les luttes autant

1. Michel Foucault, *« Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France, 1976*, Gallimard/Seuil, 1997, p. 9-12.
2. Walter Benjamin, *Sur le concept d'histoire* [1940], in *Œuvres III*, trad. Maurice de Gandillac, revu par Pierre Rusch, Gallimard, coll. « Folio essais », 2000, p. 431-433 (thèses VII et VIII).

qu'ils les éclairent. Ils relèvent de ce que Gramsci appelait le travail des intellectuels organiques : un savoir qui n'est pas produit sur les mouvements, mais depuis eux[3]. Si cette tradition est ancienne, sa formulation conceptuelle reste un chantier ouvert – d'autant qu'il s'agit d'éviter l'anachronisme et la tentation d'un récit téléologique. Les historiens débattent des mots appropriés pour décrire ces pratiques et luttes populaires liées à l'environnement. Karl Jacoby a forgé la notion d'écologie morale[4] pour nommer les rapports à l'environnement des groupes marginalisés – une vision de la nature « par le bas », attentive aux usages concrets et aux savoirs vernaculaires, en contrepoint du discours des élites conservationnistes. Peter Linebaugh lui préfère l'expression d'écologie du faire commun[5], qui insiste davantage sur les pratiques collectives de gestion des ressources et leur dimension politique. Les termes que nous employons – « écologie populaire », « défense des communs », « justice environnementale » – sont des catégories forgées a posteriori. En les rassemblant sous l'expression de traditions populaires de l'écologie, nous ne prétendons pas reconstituer une lignée continue, mais faire apparaître des résonances entre des gestes séparés par le temps[6].

Les traditions populaires de l'écologie désignent cet ensemble de pratiques, de savoirs et de résistances. Il ne s'agit pas ici d'en retracer une histoire exhaustive – une telle entreprise supposerait une continuité que ces traditions n'ont jamais eue, et dépasserait le cadre de ce chapitre. Nous procéderons plutôt par éclats, en faisant émerger quelques fragments arrachés à l'oubli. Car ces traditions,

3. Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, Gallimard, 1996, notamment le cahier 12 sur les intellectuels.
4. Karl Jacoby, *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001.
5. Peter Linebaugh, *Magna Carta*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2024.
6. Nous assumons ici ce que Nicole Loraux appelle un « usage raisonné de l'anachronisme » : non pas projeter nos catégories sur le passé, mais pratiquer un va-et-vient contrôlé entre présent et passé. Cette démarche, comme le souligne Sophie Wahnich, « suppose une connaissance très précise de la période dont on est spécialiste » et vise moins à établir des filiations qu'à « reconstituer les précédents que chaque moment réactive ». Voir Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le Genre humain*, vol. 1, n° 27, 1993 ; Sophie Wahnich, « Sur l'anachronisme contrôlé », *Espaces Temps*, n° 87-88, 2005. Merci à Emmanuel Bodinier de m'avoir signalé ces articles.

même discontinues, témoignent d'une même exigence : articuler transformation sociale et transformation écologique. Nous explorerons dans ce chapitre les premières constellations de cette histoire : le mouvement des communs et les luttes contre les pollutions industrielles dans la France du XIXe siècle, puis la Commune de Paris et les élaborations théoriques d'Élisée Reclus et de ses contemporains. Le chapitre suivant poursuivra ce parcours en examinant l'environnementalisme ouvrier, le mouvement pour la justice environnementale, et enfin les théories de l'écologie populaire.

LA DÉFENSE DES COMMUNS

Les traditions populaires de l'écologie s'enracinent dans une longue histoire de luttes contre les dépossessions. Bien avant que l'écologie n'acquière son sens actuel, les populations ont défendu des manières d'habiter et de ménager les ressources qui conditionnaient leur subsistance et leur autonomie. Cette dépossession matérielle a préparé une autre dépossession que Jean-Baptiste Comby a nommée la dépossession écologique, c'est-à-dire la confiscation par les classes dominantes du pouvoir de définir ce qu'est un problème environnemental et ce que sont les solutions légitimes[7]. Ces deux formes de dépossession sont distinctes mais concomitantes : elles se sont produites ensemble et se sont renforcées mutuellement.

La défense des communs constitue le premier fil de cette histoire. Pendant des siècles, la gestion des communs formait une dimension importante de l'organisation sociale et écologique des territoires. Elle reposait sur des modes de gestion collective des ressources essentielles à la subsistance des communautés : l'eau, les terres, les pâturages partagés, les forêts servant au bois de chauffage ou de construction, les droits de pêche, les systèmes traditionnels d'irrigation, les droits de récolte de plantes et de baies. Un commun, c'est un ensemble de ressources, une communauté

7. Jean-Baptiste Comby, « À propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, vol. 3, n° 33, 2015, p. 23-30.

d'usagers, et des règles coproduites qui en régulent l'usage. Comme l'a montré Elinor Ostrom, c'est un système de gouvernance sophistiqué : adaptatif, négocié, capable de résoudre les conflits d'usage et de maintenir un équilibre entre exploitation et préservation[8]. Pour les usagers, les communs offraient des ressources complémentaires ; pour les plus pauvres, ils étaient vitaux[9]. Au-delà des aspects matériels, ils induisaient un fort sentiment d'appartenance et des formes quotidiennes d'entraide.

Pourtant, à partir de la période moderne, ces communs furent progressivement perçus par les élites comme des obstacles au progrès. Cette vision légitima des processus de privatisation et d'appropriation, qui suscitèrent partout des résistances. La destruction des communs a entraîné une dépossession double : perte du contrôle des ressources et effacement des pratiques d'autogouvernement qui leur étaient liées. Les soulèvements populaires qui accompagnèrent ces processus attestent la dimension écologique de ces luttes, souvent oubliée. Ainsi, à Grenoble, la célèbre journée des Tuiles du 7 juin 1788, principalement connue comme l'un des préludes à la Révolution française, portait également la mobilisation des habitants contre le risque de perdre leurs droits d'usage des communs : la suspension du Parlement, quelques semaines auparavant, ne permettait plus de garantir la gestion collective de l'eau, des forêts et des pâturages[10]. Les herbières, ces femmes qui vivaient de la cueillette, ont joué un rôle déterminant dans la révolte. Le célèbre tableau d'Alexandre Debelle témoigne de cette participation populaire en représentant une femme en première ligne indiquant la marche à suivre[11].

8. Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990. [Trad. fr. : *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck Sup, 2010.]
9. Olwen Hufton, *The Poor of Eighteenth-Century France, 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974.
10. Jean-Loup Kastler, « Aux sources médiévales et révolutionnaires du "républicanisme montagnard" des Lumières (1767-1788) », *Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, n° 25, 2023.
11. Alexandre Debelle (1805-1897), *La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788*, huile sur toile, 1889, musée de la Révolution française, Domaine de Vizille.

La longue histoire des communs rappelle que les communautés ne défendaient pas seulement des droits d'usage : elles contribuaient au maintien des milieux dont dépendait leur existence quotidienne. Le démantèlement des communs a ouvert la voie à l'industrialisation. Edward P. Thompson a démontré dans quelle mesure il avait contribué de manière décisive à dégrader les conditions d'existence des populations, créant ainsi le réservoir de main-d'œuvre nécessaire à l'essor industriel[12]. La trajectoire française se caractérise certes par une dynamique différente : la parcellisation des communaux, commencée sous l'Ancien Régime puis poursuivie durant la Révolution, a fragilisé les populations sans provoquer d'exode rural aussi brutal qu'en Grande-Bretagne. Mais elle témoigne d'un même mouvement de fond : l'érosion progressive des capacités collectives des populations à défendre les conditions matérielles de subsistance. C'est dans ce contexte de dépossession que se déploient, au XIXe siècle, les premières luttes contre les pollutions industrielles.

LES LUTTES CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Les luttes contre les pollutions industrielles constituent un deuxième fil de notre généalogie. Avec l'industrialisation, une autre forme de dépossession est apparue. Les territoires ont été progressivement transformés par l'industrie. Dans les quartiers industriels, les habitant·es devaient supporter des odeurs nauséabondes, des vapeurs acides, des fumées épaisses, des résidus toxiques et des cours d'eau pollués qui bouleversaient les conditions de vie. Le récit dominant présente volontiers les populations comme indifférentes à leur environnement. Il en fut tout autrement : elles ont réagi avec les moyens à leur disposition, notamment par les institutions communales. La commune permettait aux habitant·es d'agir face aux industriels : leurs plaintes pouvaient conduire à éloigner les établissements jugés nuisibles, dans le cadre de la procédure commodo-incommodo.

12. Edward P. Thompson, *The Making of the English Working Class*, Londres, Victor Gollancz, 1963. [Trad. fr. : *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Seuil, 1988.]

Mais au début du XIXe siècle, une mesure est venue étouffer ces voix. Jean-Antoine Chaptal incarne cette transformation. Chimiste, industriel et ministre de Napoléon, il fut l'artisan du décret de 1810 qui visa à neutraliser les mobilisations locales au nom de la promotion de l'industrie. Cette rupture a entraîné une nouvelle phase du processus de dépossession. Politique d'abord : les communes perdirent tout pouvoir sur l'implantation industrielle au profit des préfectures, chargées de trancher en faveur du développement économique. Sociale ensuite : l'expérience vécue des habitant·es fut disqualifiée au profit d'une expertise technico-administrative alignée sur les intérêts des industriels.

Prenons l'exemple de Nanterre, ville dont l'histoire est le résultat des luttes populaires. Lorsque Chaptal y installa une fabrique d'acide sulfurique, les habitant·es dénoncèrent immédiatement des émanations toxiques qui détruisaient leurs cultures et nuisaient à leur santé. Leur parole fut ignorée : face à Chaptal, ils ne faisaient pas le poids. Les historiens de l'environnement considèrent aujourd'hui le décret de 1810 comme un tournant. François Jarrige et Thomas Le Roux ont montré que ce décret a instauré un droit de polluer contre lequel la population n'a cessé de lutter[13]. C'est ce rapport de force défavorable, maintenu jusqu'à aujourd'hui, qui a conduit à la ségrégation environnementale que nous connaissons : les populations les plus pauvres étant reléguées dans les zones les plus polluées[14].

À Grenoble, quelques décennies plus tard, une autre transformation illustre cette même logique – sous des dehors plus séduisants. L'invention de la production hydroélectrique par l'ingénieur Aristide Bergès ne constitue pas un simple progrès technique, mais

13. François Jarrige et Thomas Le Roux, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Seuil, coll. « L'univers historique », 2017.

14. L'histoire de Nanterre en offre une illustration saisissante : c'est précisément sur les terrains de l'ancienne usine de Chaptal que se construisit, un siècle et demi plus tard, l'un des plus grands bidonvilles de France. Ce lieu concentra ainsi, génération après génération, les populations les plus précaires sur les sols les plus dégradés – rappelant que l'histoire sociale et l'histoire environnementale sont indissociables.

l'émergence d'un nouveau rapport social à la nature. L'expression « houille blanche » révèle toute l'ambition du projet : transformer l'eau des glaciers en équivalent du charbon, mais un charbon pur, inépuisable, sans fumée ni suie. Cette métaphore porte une promesse : celle d'un autre monde industriel fondé sur une énergie qui véhicule le symbolisme de la « fée électricité » – force invisible, propre, magique.

Mais derrière la promesse se cache une mutation profonde. Les montagnes cessent d'être perçues comme des entités relationnelles garantissant une subsistance communautaire pour devenir des stocks de puissance énergétique à mobiliser. Comme l'exprime Bergès lui-même : « Les glaciers des montagnes peuvent être pour leur région et pour l'État des richesses aussi précieuses que la houille des profondeurs. » Cette formule révèle la logique du capitalisme industriel : transformer la nature en ressource exploitable, au détriment des autres usages et sans égard pour son épuisement. Là où les communautés montagnardes géraient un système complexe mêlant alpages, forêts, faune et usages traditionnels de l'eau, l'industrie impose une logique d'extraction. Cette promesse d'une énergie propre masquant une transformation radicale du rapport à la nature n'a rien perdu de son actualité : elle structure encore les discours sur la transition énergétique, où les technologies vertes sont présentées comme des solutions miracles, sans que soient interrogés les rapports sociaux qui organisent l'extraction et la consommation. Quant aux glaciers, ils sont aujourd'hui en train de disparaître, fondus par le réchauffement climatique et emportant avec eux un pan du mythe du progrès selon Bergès.

Les promoteurs de la houille blanche imaginaient des districts manufacturiers ruraux et la renaissance de l'atelier familial en milieu campagnard. Mais l'émergence des industries électrochimiques et électrométallurgiques a rapidement balayé ces utopies ruralistes au profit d'une logique centralisée, entraînant l'industrialisation de Grenoble. Si l'hydroélectricité n'a pas créé l'enfer noir des bassins miniers, les nouvelles conditions de vie furent difficiles pour les ouvriers dans le quartier Saint-Bruno. L'urbanisation rapide engendra un habitat précaire ; les industriels imposèrent

leur logique aux dépens de l'environnement urbain. Les habitant·es tentèrent de protéger leur cadre de vie, en vain face à la puissance de l'industrie.

Les mobilisations populaires ont contribué à forger une tradition de défense du cadre de vie, ancrée dans l'expérience directe des pollutions. Durant tout le XIXe siècle, ces conflits se sont intensifiés et ont nourri une multitude de réflexions sur la justice sociale, les milieux et les formes d'habiter. De nombreux penseurs s'en sont emparés, liant indissociablement la question de l'émancipation sociale à celle des conditions matérielles d'existence. Alors que s'accéléraient les destructions environnementales et que progressaient les sciences naturelles, certains d'entre eux ont commencé à interroger notre rapport à l'environnement.

LA CONSTELLATION COMMUNALISTE DE L'ÉCOLOGIE

Une gravure de František Kupka montre deux mains tenant délicatement le globe terrestre. Celui qui le tient le regarde jusqu'à ce que son visage se confonde avec la planète. Et c'est alors la Terre qui nous regarde. Par ce graphisme aux contrastes puissants, le blanc lumineux du globe se détachant sur le fond étoilé, l'artiste a donné une forme visuelle à une pensée du lien entre l'humanité et la Terre : non pas un face-à-face, mais une appartenance. L'image, publiée en 1905, reflète la puissance d'une tradition intellectuelle qui, bien avant le vocabulaire contemporain de l'écologie, a pensé ensemble l'unité du vivant, la solidarité des milieux et la possibilité d'un autre rapport au monde. Cette gravure était destinée à illustrer un ouvrage d'Élisée Reclus. Elle invite à rassembler un ensemble de penseurs qui, autour de lui, ont posé les fondements d'une écologie ancrée dans les luttes sociales. De Spinoza à la Commune de Paris, de Kropotkine à William Morris et à Patrick Geddes, ces voix ont articulé transformation sociale et transformation du rapport à la nature.

La gravure de Kupka était accompagnée de l'aphorisme de Reclus : « L'homme est la nature prenant conscience d'elle-même. » Cette phrase condense une pensée enracinée dans une tradition philosophique qui remonte à Spinoza qui a posé les bases conceptuelles pour penser l'appartenance de l'homme à la nature sans dissoudre la conscience dans un Tout indifférencié. Pour Spinoza, la nature n'a pas été créée pour l'homme[15]. Celui-ci ne représente pas une exception aux lois du monde, un sujet souverain face à un objet à dominer ; il est traversé par les mêmes déterminations que le reste du réel. La liberté ne consiste pas à s'arracher aux déterminations naturelles, mais à les comprendre pour agir selon des idées adéquates. On ne se libère pas de la nature ; on se libère par la connaissance de notre inscription en elle.

Élisée Reclus s'inscrit dans cette filiation, à une époque où l'industrialisation a profondément bouleversé les territoires et où Darwin a transformé la compréhension du vivant. La nature n'est plus un ordre éternel : nous avons affaire à une histoire, un processus, une évolution en cours. L'homme n'est pas devant la nature, il est la nature devenue consciente d'elle-même – formulation qui refuse aussi bien la séparation cartésienne entre sujet et objet que la dissolution de l'humain dans une totalité aveugle. Mais Reclus prolonge Spinoza. Affirmer que l'homme fait partie de la nature ne suffit pas à fonder une éthique : si tout est nature au même titre, la destruction l'est aussi. Reclus franchit ce pas en faisant de la conscience un vecteur de responsabilité[16]. L'inscription dans la nature n'est plus seulement un constat ontologique : elle engage une obligation.

Cette philosophie fonde une manière de penser l'écologie qui n'a rien perdu de sa pertinence : non pas une nature à protéger de

15. Spinoza, *Éthique*, III, préface : « La plupart de ceux qui ont écrit sur les affects et la manière de vivre des hommes semblent traiter non de choses naturelles qui suivent les lois communes de la Nature, mais de choses qui sont hors de la Nature. Ils semblent même concevoir l'homme dans la Nature comme un empire dans un empire. »
16. Élisée Reclus, *La Terre. Description des phénomènes de la vie du globe*, vol. 2, Hachette, 1869.

l'extérieur, mais un monde dont nous faisons partie et que nous transformons en nous transformant nous-mêmes. Comment accéder à cette conscience ? Pour Reclus, elle émerge de l'observation du monde, mais aussi de l'expérience vécue des milieux. C'est le sens de sa géographie sociale. Mais cette connaissance sensible doit toujours être élargie, portée à l'échelle de la planète pour que chacun saisisse son inscription dans un tout. Reclus avait rêvé d'un instrument pour cela : un globe terrestre géant de plus de 120 mètres de diamètre, assez grand pour qu'on puisse y pénétrer et circuler sur des passerelles en spirale, en découvrant la Terre de l'intérieur. Conçu pour l'Exposition universelle de 1900, ce globe devait représenter la planète avec ses reliefs, ses continents, ses peuples – non pas une curiosité spectaculaire, mais un outil pédagogique et un symbole de fraternité destiné à favoriser la compréhension mutuelle entre les peuples[17]. Le projet ne vit jamais le jour, faute de financements. Mais l'utopie demeure : connaître la Terre et s'émanciper forment un seul et même mouvement.

La vision du luxe communal

Élisée Reclus était à Paris au début de la Commune. Il s'engage dans la Garde nationale et, dès le lendemain de l'insurrection, écrit à son ami Alfred Dumesnil ces mots révélateurs : « Il me semble que le 18 mars est la plus grande date de l'histoire de France. C'est à la fois le triomphe de la République des travailleurs et l'inauguration de la Fédération communale. » Cette formule dit l'essentiel de ce que représentait pour lui cet événement : non pas un simple soulèvement, mais la démonstration que l'auto-organisation fédéraliste – principe cardinal de sa pensée géographique et politique – était réalisable. L'historienne Kristin Ross propose d'interpréter cet événement comme un chronotope d'émancipation[18] : un espace-temps où les paramètres de la modernité capitaliste se sont fissurés, laissant entrevoir les prémices d'une autre société. Durant ces soixante-douze jours, le peuple parisien expérimente des formes

17. Sur le projet de globe géant, voir Alexandre Chollier et Federico Ferretti (éd.), *Écrits cartographiques d'Élisée Reclus*, Genève, Héros-Limite, 2016.
18. Kristin Ross, *L'Imaginaire de la Commune*, La Fabrique, 2015.

d'auto-organisation articulant transformation sociale et réappropriation de l'environnement urbain. Louise Michel a témoigné de cette effervescence : « On voulait tout à la fois, arts, sciences, littérature, découvertes, la vie flamboyait. On avait hâte de s'échapper du vieux monde. »

La Commune mérite qu'on s'y arrête ici. Les questions qui s'y sont posées – l'abondance, le partage, produire autrement – restent ouvertes. Au cœur de l'imaginaire de la Commune se trouve l'horizon du « luxe communal », expression forgée dans le manifeste de la Fédération des artistes, rédigé principalement par Eugène Pottier : la Fédération doit « concourir à l'inauguration du luxe communal et aux splendeurs de l'avenir ». À rebours du luxe capitaliste – fondé sur l'accumulation privative et le monopole de la beauté par les classes dominantes –, le luxe communal désigne tout autre chose : un idéal d'abondance partagée, d'égalité concrète dans la vie quotidienne. L'enjeu est de créer une société fondée non plus sur un privilège de classe, mais sur une beauté accessible à tous – parce qu'elle naîtra de la solidarité des producteurs et du travail libéré. Dans une lettre, Gustave Courbet décrit l'atmosphère de ces journées avec enthousiasme : « Paris est un vrai paradis ! Point de police, point de sottise, point d'exaction d'aucune façon, point de dispute. Paris va tout seul comme sur des roulettes. Il faudrait pouvoir rester toujours comme cela. En un mot, c'est un vrai ravissement. » Et d'ajouter : « Tous les corps d'État se sont établis en fédération et s'appartiennent. C'est moi qui ai donné le modèle avec les artistes de toutes sortes. »

Le luxe communal engage une transformation du rapport au monde matériel. En substituant l'abondance partagée à la logique de la dépossession, cette vision remet en cause la logique commerciale du capitalisme qui produit simultanément la suraccumulation chez quelques-uns et la rareté organisée pour le plus grand nombre. Elle implique également une réconciliation entre la ville et la campagne : contre l'extraction unilatérale des ressources qui épuise les sols ruraux et pollue les villes industrielles.

Élisée Reclus et la critique de la ségrégation socio-spatiale

Contraint à l'exil après la répression de la Commune de Paris, Élisée Reclus a élaboré une œuvre considérable qui lui vaut aujourd'hui d'être reconnu comme l'une des figures fondatrices de l'écologie sociale[19]. Dans son analyse des grandes villes, moins connue que ses récits plus poétiques[20], il a formulé une critique de la ségrégation socio-spatiale des quartiers industriels. En effet, Reclus prolonge et approfondit l'analyse des quartiers ouvriers en établissant explicitement le lien structurel entre la ségrégation sociale et la distribution inégale des conditions environnementales. Il s'agit déjà d'une analyse de la production inégale de l'espace : « les quartiers somptueux, insolents par leur luxe ostentatoire, ont pour contrepartie nécessaire des maisons sordides[21] » où vivent les classes laborieuses – logements surpeuplés, privés d'espaces naturels et exposés aux pollutions industrielles.

Si les réalités urbaines du XIXe siècle revêtent de nouvelles apparences, les mécanismes qu'identifiait Reclus demeurent : ségrégation socio-spatiale et distribution inégale des conditions environnementales continuent de structurer nos villes. Contemporain de l'haussmannisation, Reclus s'est également intéressé à la manière dont l'aménagement urbain pouvait contribuer à l'amélioration des conditions de vie. Il écrit : « Ce n'est qu'un demi-bien, et même pas un demi-bien, de transformer les quartiers insalubres en perçant de larges boulevards, si les malheureux qui les habitaient naguère se trouvent brutalement expulsés de leurs anciens taudis pour aller en chercher d'autres, souvent pires encore, dans la banlieue éloignée[22]. » Il en tire une conclusion sans équivoque sur la portée sociale de ce que nous appelons aujourd'hui l'urbanisme alors désigné sous le terme d'édilité : « À bien considérer les choses

19. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les hommes*, 19 vol., Hachette, 1875-1894.
20. Élisée Reclus, *Histoire d'un ruisseau / Histoire d'une montagne*, Arles, Actes Sud, coll. « Babel », 2017.
21. Élisée Reclus, *L'Homme et la Terre*, tome IV, Librairie universelle, 1907.
22. Élisée Reclus, *L'Homme et la Terre*, tome V, Librairie universelle, 1907.

dans leur ensemble et leurs implications, toute question d'édilité se confond nécessairement avec la question sociale elle-même[23]. »

Reclus formule plusieurs idées décisives pour notre généalogie : la critique de la production inégale de l'espace, l'attention portée aux conditions environnementales des classes populaires, et l'idée que changement social et changement du milieu forment un même mouvement. Par cette pensée héritée de la Commune et nourrie par sa géographie sociale, il occupe une place singulière : trait d'union entre l'expérience communaliste de 1871 et les penseurs qui, au tournant du siècle, élaborent des savoirs qui vont traverser les traditions populaires de l'écologie. En effet, Pierre Kropotkine, William Morris et Patrick Geddes ont prolongé chacun, à leur manière, cette articulation entre changement social et amélioration de l'environnement.

Pierre Kropotkine et l'entraide

Bien avant la Commune, le mouvement ouvrier avait forgé ses propres institutions de solidarité : mutuelles, coopératives, syndicats. Kropotkine, géographe et anthropologue russe, va leur donner une assise nouvelle en s'appuyant sur une réinterprétation scientifique de l'évolution. Mobilisant les travaux du biologiste Karl Kessler, il affirme que l'entraide, plus que la compétition, agit comme un moteur de l'évolution[24]. En démontrant que la coopération est un principe naturel, Kropotkine réfute le darwinisme social et fonde la possibilité d'une société libérée de la compétition imposée comme fatalité. Comme Reclus, il reste fidèle à l'expérience de la Commune : l'entraide devient le socle d'une vision fédéraliste de l'émancipation. Cette vision d'une nature fondée sur la coopération a trouvé des prolongements scientifiques et politiques au cours du XXe siècle – de la théorie endosymbiotique de Lynn Margulis, qui a démontré le rôle de la symbiose dans l'évolution cellulaire, jusqu'aux réactualisations contemporaines du concept d'entraide dans le champ de l'écologie politique.

---

23. Élisée Reclus. *L'Homme et la Terre*, tome IV, Librairie universelle, 1907.
24. Pierre Kropotkine, *L'Entraide, un facteur de l'évolution*, trad. Louise Gouvard (révision de Renaud Garcia), Montréal, Écosociété / Marseille, Aden, 2001.

Pour Kropotkine, transformer la société suppose également de repenser son organisation matérielle. Il critique la séparation entre ville et campagne, qu'il estime responsable de l'épuisement des sols, de la misère rurale et de la pollution industrielle. Il imagine des villages industriels combinant culture maraîchère et production décentralisée : non de simples utopies, des nécessités historiques. Pour lui, la combinaison entre la ville et la campagne « sera nécessairement réalisée un jour, au grand avantage de l'humanité[25] ». Son modèle repose sur les « ententes libres » : des milliers d'associations de producteurs et de consommateurs coordonnant démocratiquement la production selon les besoins plutôt que selon les lois du marché. Cette proposition irrigue jusqu'à aujourd'hui les alternatives à l'économie capitaliste, des coopératives agricoles aux réseaux d'économie solidaire, en passant par les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne.

William Morris et le travail libéré

L'Anglais William Morris, marqué par les récits des exilés de la Commune, prolonge la critique du capitalisme industriel en la reliant à une réflexion sur le travail et la beauté. Poète, artiste et militant, il combat en même temps l'exploitation économique et la dégradation environnementale qui noircit les villes. Cette articulation est décisive : pour Morris, la laideur du monde industriel n'est pas un effet secondaire du capitalisme, elle en est l'expression même. Une société fondée sur le profit produit nécessairement un environnement dégradé – usines enfumées, logements insalubres, paysages saccagés. À l'inverse, une société émancipée se reconnaîtra à la beauté de ses productions et de ses lieux de vie. Ses ateliers de Merton Abbey incarnent cette conviction : un modèle productif inspiré des guildes médiévales, fondé sur la coopération, la qualité et la maîtrise collective des techniques[26]. Morris y refuse la division du travail qui mutile l'ouvrier en le réduisant à un geste répétitif. Sa conception du « travail agréable » repose sur trois conditions :

25. Pierre Kropotkine, *Champs, usines et ateliers, ou l'Industrie combinée avec l'agriculture, et le travail cérébral avec le travail manuel*, trad. Francis Leray, Sextant, 2015.
26. William Morris, *Contre l'art d'élite*, trad. Jean-Pierre Richard, Hermann, 1985.

« l'espoir du repos, l'espoir du produit, l'espoir du plaisir dans le travail lui-même ». Ce programme n'est pas seulement social : il est écologique. Car le travail aliéné produit des marchandises jetables, tandis que le travail libéré produit des objets durables, faits pour durer et pour être beaux.
De cette critique découle une vision : dans une organisation autogérée, quatre heures de travail par jour suffiraient, libérant du temps pour l'activité créative. Dans son utopie *Nouvelles de nulle part*, Morris imagine une Angleterre transformée par une révolution inspirée de la Commune : les usines ont disparu, la Tamise est redevenue limpide, les habitants travaillent peu et prennent plaisir à ce qu'ils font[27]. La réconciliation entre le travail et la vie, entre la ville et la campagne, entre l'utilité et la beauté y est accomplie. William Morris reprend la pensée d'Élisée Reclus : on ne peut transformer la société sans transformer les formes de vie, le rapport au travail et les cadres matériels de l'existence. Il y ajoute une dimension esthétique qui reste trop souvent absente des réflexions écologistes : la beauté n'est pas un luxe réservé aux riches, elle est une condition de la vie bonne pour tous – c'est précisément le sens du luxe communal.

Geddes et la région naturelle

Enfin, l'Écossais Patrick Geddes développe une dimension écologique et territoriale. Biologiste de formation, en dialogue direct avec Reclus et Kropotkine[28], il conçoit la ville comme un organisme vivant inscrit dans des milieux complexes. Il élabore le concept de région naturelle : non pas une unité administrative, mais un territoire défini par les interrelations entre un milieu physique et les sociétés humaines. Sa méthode de la *Valley Section* – parcourir un bassin versant de la montagne jusqu'à la ville portuaire – révèle la complémentarité des activités agricoles, industrielles et commerciales, et la solidarité écologique entre espaces

27. William Morris, *Nouvelles de nulle part, ou une ère de repos*, Libertalia, coll. « La petite littéraire », 2024.
28. Federico Ferretti, « Globes, savoir situé et éducation à la beauté : Patrick Geddes géographe et sa relation avec les Reclus », *Annales de géographie*, vol. 6, n° 706, 2015, p. 681-704.

ruraux et urbains[29]. Cette approche s'oppose à la logique capitaliste d'exploitation de la nature. Pour Geddes, « c'est par les feuilles que nous vivons » : l'économie ne repose pas sur la circulation de la monnaie, elle repose sur l'environnement. Il se passionne pour l'étude des villes, qu'il envisage à partir d'une enquête au service du social : toute transformation du cadre de vie doit partir d'un diagnostic partagé avec les habitant·es.

Patrick Geddes développe cette vision en l'ancrant dans la pratique urbaine. Son projet de l'Outlook Tower d'Édimbourg – une tour-musée acquise en 1892 – incarne cette ambition pédagogique. Au sommet, une *camera obscura* projette l'image de la ville en temps réel sur une table circulaire ; les visiteurs y découvrent leur cité comme un organisme vivant. Puis, en descendant les étages, ils élargissent progressivement leur regard : d'Édimbourg à l'Écosse, de l'Écosse à l'Europe, de l'Europe au monde – où deux globes conçus par Reclus lui-même les attendent. Voir le local pour comprendre le global, et inversement : c'est le sens de la formule que Geddes a léguée à l'écologie politique. À travers les *civics*, ces études préalables qu'il impose avant toute intervention urbaine, il propose un art de transformer la ville en respectant ses tissus sociaux et historiques. Une approche douce, par petites touches, plutôt que la table rase. Sa pensée a été redécouverte et revendiquée par le biorégionalisme contemporain, qui reprend à son compte l'affirmation qu'« il faut toute une région pour faire la ville ».

De cette constellation formée autour d'Élisée Reclus émergent quatre perspectives : l'horizon d'un luxe communal conçu comme une abondance partagée ; l'identification du lien structurel entre exploitation sociale et dégradation environnementale ; la centralité de l'entraide comme principe d'organisation ; l'élaboration d'alternatives productives et territoriales pour améliorer les conditions d'existence. Ces idées sont nées de l'exil et de la prison, des observations patientes du naturaliste et des carnets de l'arpenteur.

29. La *Valley Section* est présentée pour la première fois par Geddes en 1905 à la Sociological Society de Londres.

Ces penseurs n'ont pas seulement théorisé – ils ont fabriqué des globes, fondé des ateliers, bâti des maisons, cultivé des jardins. Leur pensée procède d'une attention sensible au monde, d'une volonté de donner forme à l'utopie. Ensemble, ils posent plusieurs fondements pour une écologie ancrée dans les luttes sociales avec une idée décisive : la conscience écologique s'enracine dans l'expérience vécue des milieux, là où les inégalités et les dégradations se manifestent directement. Ces analyses du tournant du XXe siècle n'ont pas disparu avec leurs auteurs. Elles ont irrigué, parfois souterrainement, les luttes qui leur ont succédé – de l'environnementalisme ouvrier jusqu'aux théorisations contemporaines de l'écologie populaire.

II. DE L'ENVIRONNEMENTALISME OUVRIER À L'ÉCOLOGIE POPULAIRE

La tradition des opprimés ne se transmet jamais sans perte, elle doit sans cesse être arrachée à l'oubli. La tradition communaliste en témoigne : écrasée dans le sang, la Commune fut effacée de la mémoire officielle, ses acteurs fusillés, exilés ou condamnés au silence. Les utopies qui avaient fleuri au tournant du siècle furent balayées par deux guerres mondiales – leurs réseaux dispersés, leurs expériences interrompues, leurs espoirs ensevelis sous les décombres. Réactiver cette mémoire, c'est redonner au peuple une place dans une histoire dont il a été dépossédé. Car ces analyses ont bel et bien eu une postérité à travers les mouvements d'émancipation comme lors de la révolution sociale de Barcelone en 1936.

Il nous faut toujours recommencer – non pas reprendre là où d'autres se sont arrêtés, mais réinventer à partir des traces. C'est ce qu'a fait Murray Bookchin aux États-Unis. Élevé dans le Bronx, il a reçu très jeune l'empreinte d'une mémoire des luttes populaires. Formé dans le creuset du mouvement ouvrier américain des années 1930, son parcours témoigne d'une réflexion pour penser l'émancipation autrement. Dès 1952, Bookchin publie un article sur les effets des pesticides dans l'alimentation, établissant d'emblée un lien entre système de production capitaliste et destruction écologique. Un lien qu'il s'attachera à démontrer tout au long de son œuvre. En 1962, quelques mois avant la parution de *Printemps silencieux* de Rachel Carson, il publie sous pseudonyme *Our Synthetic Environment*, l'un des premiers ouvrages à alerter sur les ravages environnementaux de la société industrielle.

Fréquentant à New York les cercles libertaires, Bookchin découvre les réflexions de Kropotkine sur l'entraide. Il trouve dans cette pensée une conception de la nature fondée sur la coopération et une tradition politique qui lie transformation sociale et transformation écologique. Bookchin donne à cette tradition inspirée par Herbert Read une formulation nouvelle : l'écologie sociale. Sa thèse centrale tient en une formule : « L'obligation faite à l'humain de dominer la nature découle directement de la domination de l'humain sur l'humain. » Pour Bookchin, les crises écologiques ne peuvent être comprises indépendamment des systèmes sociaux qui les produisent. L'écologie sociale articule la destruction de la nature à l'exploitation sociale, plaçant l'émergence des hiérarchies et des dominations au cœur de son analyse.

L'écologie sociale de Bookchin, comme les trois moments que nous allons maintenant explorer, naît des milieux de vie, là où les gens font l'expérience concrète des destructions et inventent des réponses. Nous allons redécouvrir l'environnementalisme ouvrier tel qu'il s'est manifesté aux États-Unis et en France dans les années 1960-1970, forgé dans l'expérience directe des travailleurs face aux pollutions industrielles ; le mouvement pour la justice environnementale, né aux États-Unis dans le sillage du mouvement des droits civiques, qui a mis en lumière le rôle structurant du racisme dans la répartition spatiale des destructions écologiques ; et enfin plusieurs courants théoriques qui nous mèneront à la notion d'écologie populaire, forgée par Joan Martínez-Alier et Ramachandra Guha à la fin des années 1980.

L'ENVIRONNEMENTALISME OUVRIER POUR UNE TRANSITION JUSTE

Depuis quelques décennies, des historiens s'intéressent à ce qu'ils ont appelé l'« environnementalisme ouvrier », c'est-à-dire une tradition écologique forgée dans les luttes sociales, née de l'expérience directe des travailleurs face à l'industrialisation. L'historien Chad Montrie considère que cette sensibilité environnementale ouvrière s'est constituée à la croisée de deux expériences : d'une part, l'exposition directe aux pollutions dans les usines et les quartiers ouvriers ; d'autre part, la rupture avec la nature qu'implique

le travail industriel, là où le travail agricole maintenait un contact direct avec le monde vivant[1]. Contrairement à l'écologie dominante, qui se préoccupe de la préservation d'une nature extérieure et lointaine, l'environnementalisme ouvrier part du milieu de vie et de travail immédiat. C'est une écologie née de l'exploitation, qui lie dans un même combat les maladies professionnelles, les pollutions des usines et la dégradation des quartiers industriels.

Du massacre de Río Tinto[2] aux grèves des allumettières contre la nécrose phosphorée[3], des combats contre le plomb dans les ateliers[4] aux luttes pour la salubrité des quartiers industriels, cette histoire est longue et largement méconnue, car elle a été activement effacée. En France, le fameux décret de 1810 qui protégeait l'industrie a délibérément exclu la santé des ouvriers de son champ d'application[5]. Pourtant, les ouvriers n'ont cessé de s'attaquer aux pollutions. Aux côtés de médecins progressistes et de réformateurs sociaux, ils ont développé une expertise alternative fondée sur l'expérience directe des nuisances. La connaissance ouvrière des désastres environnementaux a permis de documenter et de rendre visibles des pollutions que le pouvoir politique et les industriels cherchaient à minimiser[6]. Bien avant les régulations environnementales, ces luttes ont démontré que les classes ouvrières ont été pionnières d'un environnementalisme ancré dans la défense conjointe de la santé au travail et de la salubrité publique – contestant

1. Chad Montrie, *A People's History of Environmentalism in the United States*, Londres/New York, Continuum, 2011.
2. Gérard Chastagnaret, *De fumées et de sang. Pollution minière et massacre de masse. Andalousie – XIXe siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, coll. « Bibliothèque de la Casa de Velázquez », 2017.
3. Bonnie Gordon, « Ouvrières et maladies professionnelles sous la Troisième République : la victoire des allumettiers français sur la nécrose phosphorée de la mâchoire », *Le Mouvement social*, n° 164, juillet-septembre 1993, p. 77-93.
4. Judith Rainhorn, « Le mouvement ouvrier contre la peinture au plomb. Stratégie syndicale, expérience locale et transgression du discours dominant au début du XXe siècle », *Politix*, vol. 3, n° 91, 2010, p. 7-26.
5. Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Éditions de l'EHESS, 2010. Le décret limitait explicitement son champ aux « retombées polluantes hors de l'usine », excluant la santé des ouvriers au motif qu'ils travaillaient « volontairement » en connaissance des risques.
6. *Ibid.*

frontalement la séparation artificielle entre l'intérieur et l'extérieur de l'usine imposée par la législation[7].

Dans les années 1960-1970, aux États-Unis et en France, deux mouvements syndicaux témoignent de la vitalité de cet environnementalisme ouvrier. Tous deux ont forgé une écologie de la dignité, articulant lutte contre l'exploitation au travail et remise en cause des pollutions industrielles. Du mouvement américain naîtra le concept de « transition juste » : l'exigence que la transformation écologique ne se fasse pas sur le dos des travailleurs, mais avec eux. Le mouvement français, lui, pose avant l'heure des questions que l'on formulera plus tard en termes de justice environnementale.

Les luttes ouvrières pour l'environnement aux États-Unis

Imaginez un dirigeant syndical convaincu que son organisation ouvrière peut devenir l'une des forces environnementales les plus importantes du pays. C'est précisément le parcours extraordinaire de Tony Mazzocchi, à la tête de l'Oil, Chemical and Atomic Workers Union[8]. Italo-Américain originaire de Brooklyn, formé à la politique radicale dans les milieux communistes, il a commencé à la fin des années 1950 à collaborer avec le scientifique Barry Commoner pour étudier les problèmes de santé liés à l'énergie nucléaire, notamment les dangers auxquels étaient confrontés les mineurs d'uranium. C'est en établissant ces connexions qu'il a compris le potentiel écologique de son syndicat. Mazzocchi a découvert avec stupeur l'absence totale de législation fédérale protégeant les travailleurs des dangers chimiques et toxiques. C'est alors qu'il a instauré les tournées éducatives baptisées "Hazards in the Industrial Environment". Ces rencontres donnaient la parole aux ouvriers pour qu'ils puissent témoigner de leurs conditions de travail, accompagnés de médecins et de scientifiques. Bob Diehl,

7. *Ibid.*, p. 301-325. Massard-Guilbaud montre comment la législation française a toujours maintenu une séparation stricte entre hygiène industrielle (intérieur de l'usine) et hygiène publique (extérieur), empêchant une approche globale des pollutions.
8. Leopold, Les, *The Man Who Hated Work and Loved Labor: The Life and Times of Tony Mazzocchi*, White River Junction, VT, Chelsea Green Publishing, 2007 ; Chad Montrie, *A People's History of Environmentalism in the United States*, *op. cit.*, p. 5-6.

employé d'Union Carbide, a raconté comment son entreprise prétendait que les gaz d'alcool allylique étaient inoffensifs, alors que ses propres recherches à la bibliothèque révélaient qu'ils pouvaient causer convulsions, coma et mort. Quant à Harold Smith, il a établi le lien entre pollution du lieu de travail et pollution des quartiers : « Non seulement nous souffrions de ces fumées dans l'usine, mais les gens de la communauté autour de notre usine souffraient également. »

La démarche incarnait précisément une écologie qui ne procède pas d'une expertise surplombante, mais d'une construction démocratique où le savoir s'élabore horizontalement entre travailleurs, scientifiques et communautés. Comme Mazzocchi l'expliquait : « Nous insistions sur le fait qu'on ne peut pas se préoccuper de l'environnement général sans se préoccuper de l'environnement industriel, parce que les deux sont inséparables. » Cette alliance entre travailleurs, médecins et environnementalistes a posé les bases d'un mouvement pour une législation fédérale sur la santé au travail.

L'héritage de ces luttes syndicales et environnementales s'étend bien au-delà des années 1970. Tony Mazzocchi a proposé un fonds de transition garantissant revenus, formation et reconversion aux ouvriers des industries toxiques amenées à fermer pour des raisons environnementales[9]. Cette proposition affirmait que la transformation écologique ne pouvait se faire au détriment de ceux qui subissent déjà l'exploitation sociale. Elle sera à l'origine de la notion de transition juste popularisée par Les Leopold[10] et reprise aujourd'hui par la Confédération syndicale internationale (CSI)[11] et le Bureau international du travail (BIT)[12]. C'est dire combien

9. Tony Mazzocchi, "A Superfund for Workers", *Earth Island Journal*, vol. 9, n° 1, hiver 1993-1994, p. 40-41.
10. Les Leopold, "The UAW Wins Fight for Just Transition", Inequality.org, 24 octobre 2023. https://inequality.org/research/uaw-just-transition/ ; Ann Eisenberg, "Just Transitions", *Southern California Law Review*, vol. 92, n° 2, 2019, p. 273-330.
11. CSI, *Climate Justice: There are no jobs on a dead planet*, Bruxelles, ITUC, 2015.
12. BIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Genève, OIT, 2016.

l'environnementalisme ouvrier a contribué à façonner l'écologie contemporaine – une filiation pourtant trop souvent ignorée.

Les grèves contre l'empoisonnement au plomb

Au même moment, de ce côté de l'Atlantique, des luttes similaires ont émergé dans les usines françaises. En 1972, une grève conjointe a éclaté dans les usines Peñarroya de Saint-Denis et de Lyon. La Société minière et métallurgique de Peñarroya était alors le premier producteur mondial de plomb. Dans ces usines de retraitement de batteries automobiles, les ouvriers étaient quotidiennement exposés, sans protection, à l'intoxication par le plomb – le saturnisme. Les travailleurs, majoritairement immigrés, se sont organisés en marge des appareils syndicaux traditionnels, jugés trop prudents, et ont formulé leurs revendications autour de deux slogans : « Nous réclamons le droit de vivre » et « Notre santé n'est pas à vendre ». Ce refus de choisir entre survie économique et protection de la santé, cette affirmation que le corps du travailleur et son milieu formaient un tout indissociable, rejoignait directement les luttes syndicales et environnementales qui avaient lieu aux États-Unis.

Comme aux États-Unis, les grévistes ont produit une expertise alternative sur les effets du plomb sur l'organisme, ont rédigé des brochures de vulgarisation et ont mobilisé des médecins progressistes. Ils se sont approprié collectivement des savoirs sur leur environnement immédiat pour reprendre le contrôle de leur cadre de vie. La stratégie d'auto-organisation et de production de savoirs militants s'est diffusée rapidement dans d'autres bassins industriels. Dans l'agglomération grenobloise, une équipe composée de militants français et algériens de l'Association dauphinoise de coopération franco-algérienne (ADCFA)[13] a alors entrepris de documenter ces luttes. Ils ont réalisé un film intitulé *Notre santé n'est pas*

13. Sur l'histoire de l'immigration algérienne à Grenoble, voir Paul Muzard, *Algériens en Isère. Pour mémoire, 1940-2005*, Algériens en Dauphiné, 2006.

à vendre[14], tourné dans les usines, les ateliers, les chantiers du BTP et les logements ouvriers de la région. Nous avons pu rencontrer à plusieurs reprises Mohamed Boukhatem, militant bien connu de la Villeneuve de Grenoble, qui a participé à ces luttes et à la réalisation du documentaire. Conçu comme un document dénonçant les conditions de travail et de logement des travailleurs immigrés, le film était aussi un outil de mobilisation[15]. Le documentaire a circulé de foyer en foyer, d'atelier en atelier, transformant des expériences isolées en conscience collective et en capacité d'action. Combien d'histoires semblables gisent, oubliées, dans les mémoires des quartiers populaires ?

Si l'environnementalisme ouvrier a tant contribué à l'histoire d'une écologie populaire, pourquoi demeure-t-il si obstinément absent de son récit dominant ? Comme le montre Chad Montrie, cet effacement procède d'une construction idéologique qui associe l'écologie à une préoccupation post-matérialiste, réservée aux classes moyennes libérées des contraintes de survie économique[16]. L'institutionnalisation de l'écologie à travers les partis verts et les grandes ONG s'est opérée sur des bases sociologiques éloignées des milieux ouvriers. Le récit dominant a alors valorisé la protection d'une nature extérieure et lointaine, la responsabilité individuelle du consommateur, au détriment des luttes contre les pollutions industrielles et des mobilisations des quartiers populaires. Il est temps de changer de paradigme.

La mobilisation de Peñarroya revêt à nos yeux une importance particulière dans les traditions populaires de l'écologie. En liant la lutte contre les pollutions au plomb à la dénonciation des conditions de logement des travailleurs immigrés, elle a mis en lumière non seulement les inégalités de classe, mais également ce que

14. Mohamed Boukhatem et le collectif ADCFA, *Notre santé n'est pas à vendre*, film documentaire sur les travailleurs immigrés de l'agglomération grenobloise, 1975.
15. « Vie de militant, entre France et Algérie », *Le Crieur de la Villeneuve*, mars 2016 ; Mohamed Boukhatem, *Le Chemin de ma vie*, écrit par Karen Capoccioni, autoédition, 2014.
16. Chad Montrie, *A People's History of Environmentalism in the United States*, *op. cit.*

l'on appelle aujourd'hui le racisme environnemental. En effet, les ouvriers de Peñarroya subissaient une double peine : l'exposition aux pollutions dans les usines se prolongeait dans des logements insalubres, révélant une géographie différenciée de la pollution qui affectait tout particulièrement les populations immigrées. Cette dimension permet de relire leur lutte à la lumière du concept de justice environnementale, élaboré plus tard aux États-Unis.

LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Aux États-Unis, le récit standard de l'écologie a été contesté, au début des années 1980, par les luttes des populations afro-américaines, hispaniques et amérindiennes directement exposées aux pollutions environnementales. De cette contestation a émergé le mouvement pour la justice environnementale. On situe généralement l'acte fondateur en 1982, lors de la mobilisation de Warren County[17]. L'État de Caroline du Nord a imposé l'implantation d'une décharge de déchets toxiques dans ce comté rural dont la population était majoritairement afro-américaine. Cette décision, prise sans consultation locale et menaçant la nappe phréatique, a déclenché une vague d'indignation des habitant·es. Plus d'une centaine de manifestant·es ont bloqué les routes, se sont allongé·es devant les camions et ont organisé des sit-in non violents rappelant les méthodes du mouvement des droits civiques. La mobilisation n'a pas empêché l'implantation de la décharge, mais elle a réussi à attirer l'attention. Elle a révélé que la répartition des risques environnementaux suivait les lignes de la ségrégation raciale : les habitant·es ne défendaient pas une conception abstraite de l'environnement, mais leurs droits fondamentaux à vivre dans des conditions dignes.

La mobilisation de Warren County a marqué un tournant dans les luttes environnementales en mettant en évidence la spatialisation différentielle des destructions écologiques. Comme l'avait

17. Eileen Maura McGurty, *Transforming Environmentalism: Warren County, PCBs, and the Origins of Environmental Justice*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2006.

déjà dénoncé Élisée Reclus, les destructions environnementales ne se distribuent jamais au hasard ; elles s'inscrivent dans les territoires selon une géographie sociale. Le mouvement pour la justice environnementale a franchi un pas supplémentaire – et c'est là sa contribution décisive – en démontrant le rôle structurant de l'histoire coloniale et de la ségrégation raciale. En 1987, le rapport *Toxic Wastes and Race in the United States* a établi empiriquement que l'origine ethnoraciale représente le facteur prédictif le plus significatif de la localisation des destructions environnementales[18]. Le sociologue afro-américain Robert D. Bullard a conceptualisé cette réalité sous le terme de « racisme environnemental[19] ».

La multiplication des mobilisations à travers les États-Unis a abouti à la formulation des principes de la justice environnementale, qui ont rompu frontalement avec l'écologie dominante en articulant défense de l'environnement et luttes pour les droits civiques. Une rencontre s'est avérée déterminante dans ce processus : le First National People of Color Environmental Leadership Summit a rassemblé à Washington des centaines de représentants de communautés affectées venus de tout le pays – autochtones, Afro-Américains, Chicanos, Asiatiques, habitants des quartiers industriels[20]. Ce sommet fondateur a établi les dix-sept principes de la justice environnementale, affirmant solennellement le droit fondamental à un environnement sain, à une information transparente, à la participation effective aux décisions et à la réparation des injustices passées.

Ces mobilisations ont ouvert un champ théorique qui a profondément renouvelé la pensée environnementale aux États-Unis. Au-delà de la cartographie empirique des inégalités, des chercheurs

18. United Church of Christ Commission for Racial Justice, *Toxic Wastes and Race in the United States*, New York, 1987.
19. Robert D. Bullard, *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*, Boulder, Westview Press, 1990.
20. First National People of Color Environmental Leadership Summit, *Principles of Environmental Justice*, Washington, DC, 24-27 octobre 1991 ; Robert D. Bullard (dir.), *Confronting Environmental Racism: Voices from the Grassroots*, Boston, South End Press, 1993.

ont analysé les mécanismes de pouvoir qui produisent la distribution inégale des destructions environnementales. Leurs travaux convergent vers une question centrale : qui détient le pouvoir de décider quels territoires et quelles populations seront exposés aux pollutions[21] ? Comme le souligne Razmig Keucheyan, la justice environnementale révèle que « l'environnement n'est pas un bien universel accessible à tous sans distinction » : c'est un champ structuré par des rapports de domination[22]. La perspective rompt avec l'écologie dominante sur trois plans qu'il convient d'expliciter : elle part de l'expérience concrète et vécue des populations affectées plutôt que de préoccupations abstraites ; elle révèle les mécanismes structurels d'oppression au lieu d'individualiser les responsabilités ; elle reconnecte explicitement l'écologie aux luttes historiques pour les droits civiques, le logement décent, la santé publique et le travail.

L'ÉCOLOGIE POPULAIRE : UNE THÉORIE CRITIQUE

Les traditions populaires de l'écologie ne se contentent pas de dénoncer les destructions environnementales : elles en analysent les mécanismes pour contribuer à leur transformation. Issues des luttes elles-mêmes – de la défense des communs à l'environnementalisme ouvrier, du mouvement pour la justice environnementale aux mobilisations actuelles, ces traditions ont posé les fondements d'une écologie qui refuse de séparer les enjeux sociaux des enjeux environnementaux. Parallèlement, des courants théoriques ont approfondi l'analyse des dominations qui structurent la crise écologique. Nous ne pouvons ici qu'en esquisser les grandes lignes – chacun de ces courants mériterait un développement à part entière, mais il importe de montrer comment ces réflexions ont contribué à l'élaboration d'une théorie critique de l'écologie populaire.

21. Laura Pulido, *Environmentalism and Economic Justice: Two Chicano Struggles in the Southwest*, Tucson, University of Arizona Press, 1996.
22. Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, La Découverte, coll. « Zones », 2014.

L'écosocialisme

L'écosocialisme naît dans le sillage des luttes ouvrières et environnementales des années 1960-1970. À la suite des mobilisations contre les pollutions industrielles, des grèves pour la santé au travail et des coalitions entre syndicats et mouvements écologistes, des militants ont entrepris une relecture des théories socialistes. Comment penser ensemble l'exploitation du travail et la destruction de la nature ?

C'est pour répondre à cette question que James O'Connor a fondé aux États-Unis, en 1988, la revue *Capitalism Nature Socialism*[23], explicitement conçue comme un lieu de dialogue entre militants écologistes, syndicalistes et théoriciens marxistes. La même année, il a formulé la théorie de la « seconde contradiction du capitalisme[24] ». Là où la première contradiction identifiée par Marx opposait capital et travail, O'Connor établit que le capitalisme entre également en contradiction avec les conditions naturelles dont il dépend pour fonctionner. En surexploitant les sols, en épuisant les ressources, en dégradant la santé des travailleurs, le système mine ses propres conditions de reproduction et compromet sa capacité à se perpétuer.

Ces analyses seront prolongées par les travaux de John Bellamy Foster sur la rupture métabolique. Ce concept, qu'il redécouvre dans l'œuvre de Marx, désigne la fracture que le capitalisme introduit entre société et nature en perturbant les cycles de régénération des écosystèmes[25]. Cette analyse invalide l'idée d'un capitalisme vert en démontrant l'impossibilité structurelle d'une logique économique qui produit les destructions qu'elle prétend corriger.

23. James O'Connor, "Capitalism, Nature, Socialism: A Theoretical Introduction", *Capitalism Nature Socialism*, vol. 1, n° 1, 1988, p. 11-38.
24. James O'Connor, *Natural Causes: Essays in Ecological Marxism*, New York, Guilford Press, 1998.
25. John Bellamy Foster, *Marx's Ecology: Materialism and Nature*, New York, Monthly Review Press, 2000. [Trad. fr. : *Marx écologiste*, Éditions Amsterdam, 2011.]

L'écoféminisme

L'écoféminisme approfondit et déplace cette critique radicale du capitalisme en révélant les racines patriarcales des destructions environnementales. Ce courant, souvent marginalisé dans les récits dominants de l'écologie, désigne une pluralité de théories et de pratiques qui explorent les liens structurels entre la domination des femmes et celle de la nature. L'écoféminisme a d'abord mis en lumière le rôle majeur – et longtemps invisibilisé – que les femmes ont joué dans les luttes environnementales. De la défense des communs par les herbières aux grèves des allumettières, des mobilisations contre le saturnisme aux luttes pour l'accès à l'eau, les femmes ont constamment été aux avant-postes de la défense des conditions de vie et de l'environnement[26]. Cette présence n'est pas fortuite : parce qu'elles assument la plus grande part du travail reproductif[27], les femmes sont directement confrontées aux pollutions, à la dégradation du cadre de vie. Comme l'a montré Silvia Federici, c'est précisément dans ce travail quotidien de reproduction de la vie que s'apprennent les formes de coopération et de solidarité nécessaires à toute transformation : le foyer, le quartier, les relations de soin constituent le « point zéro » à partir duquel se construit la capacité d'agir collectivement.

De ces luttes historiques ont émergé, à partir des années 1970-1980, des théories qui en ont éclairé la portée. Maria Mies et Vandana Shiva ont montré comment le capitalisme patriarcal repose sur le travail reproductif des femmes et l'exploitation de la nature, deux formes d'appropriation que le système rend invisibles pour

26. Sur le rôle des femmes dans les résistances aux enclosures, voir Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, Marseille/Genève, Entremonde, 2014.

27. La notion de travail reproductif désigne l'ensemble des tâches non rémunérées assurant la reproduction de la vie sociale. Elle a été théorisée dans le cadre du féminisme matérialiste, notamment à partir de la campagne "Wages for Housework" » (« salaire pour le travail domestique »), fondée en 1972, qui visait à faire reconnaître le travail domestique comme un travail à part entière, producteur de valeur économique mais maintenu délibérément non rémunéré par le capitalisme.

mieux en extraire de la valeur[28]. Pour elles, les politiques actuelles perpétuent cette accumulation primitive en détruisant simultanément les moyens de subsistance des communautés paysannes et les savoirs écologiques portés par les femmes. L'écoféminisme contemporain, notamment dans sa version matérialiste revendiquée par Ariel Salleh, insiste également sur la convergence nécessaire avec les luttes de classe et de décolonisation[29]. Ainsi, l'écoféminisme ne se contente pas d'ajouter une analyse de genre à l'écologie existante. Il en bouleverse les fondements en montrant que la domination de la nature et la domination des femmes procèdent d'une même logique d'appropriation – et appellent donc une même transformation radicale.

Perspectives décoloniales

À la fin des années 1980, de plus en plus de voix se sont élevées pour remettre en cause le récit dominant qui présentait l'écologie comme une préoccupation née dans les sociétés industrielles avancées. Ce récit eurocentré occulte systématiquement l'histoire et la richesse théorique des luttes menées par les communautés extra-occidentales. Le mouvement Chipko en Inde, le soutien des *seringueiros* par Chico Mendes au Brésil ou encore les mobilisations contre l'extractivisme en Amérique latine n'ont pas seulement défendu des territoires : ils ont produit des ruptures épistémologiques majeures, redéfinissant les paradigmes de la pensée écologique. Les organisations latino-américaines ont forgé, par exemple, le concept de dette écologique. Celui-ci désigne « la responsabilité qu'ont les pays industrialisés dans la destruction progressive de la planète du fait de leurs modes de production et de consommation, des caractéristiques de ce modèle de développement, favorisée par la globalisation et menaçant la souveraineté des peuples ». Des penseurs ont développé une critique de la colonialité de la nature : au-delà de la période coloniale historique persistent des

28. Maria Mies et Vandana Shiva, *Ecofeminism*, Londres, Zed Books, 1993. [Trad. fr. : *Écoféminisme*, L'Harmattan, 1999.]
29. Ariel Salleh, *Ecofeminism As Politics: Nature, Marx and the Postmodern* [1997], 2e éd., Londres, Zed Books, 2017.

structures de domination qui réduisent la nature à une réserve de ressources extractibles, imposent une séparation radicale entre nature et culture propre à la modernité occidentale, et dévaluent systématiquement les savoirs écologiques autochtones.

Le concept d'écologie populaire

C'est à la fin des années 1980 que l'historien indien Ramachandra Guha et l'économiste catalan Joan Martínez-Alier ont forgé le concept d'écologie populaire. Le terme désignait d'abord les luttes environnementales menées par les communautés du Sud global qui défendaient leurs conditions d'existence face à la prédation des ressources. Dans leur ouvrage *Varieties of Environmentalism*[30], ils ont distingué cette écologie populaire des formes occidentales d'environnementalisme, avant de montrer, dans leurs travaux ultérieurs, qu'elle participait d'une même dynamique que le mouvement pour la justice environnementale : partout, ce sont les populations les plus vulnérables qui se trouvent en première ligne des destructions écologiques et des crises qu'elles engendrent. Non par souci esthétique d'une nature sauvage, mais parce que leur survie quotidienne dépend directement de l'accès aux ressources naturelles ou de l'amélioration d'un environnement déjà dégradé. Martínez-Alier et O'Connor ont également forgé le concept analytique de conflits de distribution écologique pour analyser ces luttes et dépasser l'hypothèse post-matérialiste[31]. L'écologie populaire révèle ainsi que les conflits environnementaux ne sont jamais de simples oppositions locales : ils expriment des contradictions systémiques entre le capitalisme et les besoins fondamentaux des populations.

La documentation des conflits de distribution écologique révèle que ces luttes localisées relèvent en réalité d'une même dynamique globale de résistance aux destructions du capitalisme. En effectuant

30. Ramachandra Guha et Joan Martínez-Alier, *Varieties of Environmentalism,* Londres, Earthscan, 1997.
31. Joan Martínez-Alier, *The Environmentalism of the Poor: A Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2002. [Trad. fr. : *L'Écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Les Petits Matins, 2014.]

ce travail colossal recouvrant des milliers de cas à travers le monde entier dans l'Atlas of Environmental Justice (EJAtlas)[32], les chercheurs ont révélé comment les luttes apparemment dispersées et isolées contre une mine de lithium au Pérou, une plantation industrielle au Cameroun ou une décharge toxique aux États-Unis participent d'une même logique. Ces conflits locaux sont les manifestations territorialisées d'une injustice environnementale structurelle qui couvre toutes les échelles du local au global. Cette articulation devient particulièrement visible dans la question climatique contemporaine. Les mouvements pour la justice environnementale ont progressivement convergé vers la revendication politique d'une justice climatique qui reconnaît explicitement la responsabilité historique des pays du Nord dans les émissions de gaz à effet de serre et l'exposition disproportionnée et profondément injuste des populations du Sud aux impacts catastrophiques du réchauffement. De la dette écologique aux réparations climatiques, de la défense des territoires à la critique radicale du capitalisme fossile, s'est progressivement construit un langage politique commun qui permet aux luttes locales de se reconnaître dans le mouvement pour la justice globale. Cette convergence s'est notamment incarnée dans le mouvement altermondialiste qui, depuis Seattle et les Forums sociaux mondiaux, articule les revendications environnementales aux critiques du néolibéralisme et aux exigences de justice sociale[33].

32. Leah Temper, Daniela del Bene et Joan Martínez-Alier, "Mapping the frontiers and front lines of global environmental justice: The EJAtlas", *Journal of Political Ecology*, vol. 22, n° 1, 2015, p. 255-278. https://ejatlas.org

33. Notes from Nowhere (collectif éditorial), *We Are Everywhere: The Irresistible Rise of Global Anti-Capitalism*, Londres, Verso Books, 2003 ; Donatella Della Porta (dir.), *The Global Justice Movement: Cross-national and Transnational Perspectives*, Boulder/Londres, Paradigm Publishers, 2007 ; Donatella Della Porta, Massimiliano Andretta, Lorenzo Mosca et Herbert Reiter, *Globalization from Below: Transnational Activists and Protest Networks*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2006.

Le principe espérance

Que retenir de ce parcours à travers les traditions populaires de l'écologie ? De la défense des communs aux luttes contre les pollutions industrielles, de la Commune de Paris à l'environnementalisme ouvrier, du mouvement pour la justice environnementale aux théories de l'écologie populaire : chaque séquence a apporté des contributions décisives, qu'il est impossible de résumer sans en diminuer la portée. Un fil commun les traverse pourtant : partout, c'est le pouvoir d'agir des populations qui a fait naître une conscience écologique enracinée dans l'expérience vécue des milieux. Reclus en avait eu l'intuition décisive : la conscience environnementale ne surgit pas de l'abstraction ; elle naît là où les dégradations et les injustices se manifestent concrètement. Encore faut-il ajouter : elle naît là où les personnes directement concernées s'organisent pour y répondre. C'est là que se forge l'écologie populaire.

Mais l'écologie populaire ainsi comprise n'est pas seulement lucidité sur ce qui est : elle est aussi ouverture vers ce qui pourrait être. Ernst Bloch a nommé « principe espérance » cette capacité à anticiper ce qui n'est pas encore advenu, non comme rêverie, mais comme possible concret inscrit dans les contradictions du présent[34]. Les traditions populaires de l'écologie amènent à cette double conviction : c'est depuis le milieu que l'on habite, là où l'on vit et où l'on lutte, que naît la conscience des injustices – et c'est par le pouvoir d'agir de ceux qui s'organisent que peut émerger un autre horizon, fondé sur l'entraide et ouvert à ceux qui le construisent.

34. Ernst Bloch, *Le Principe Espérance*, trad. Françoise Wuilmart, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 3 tomes, 1976-1991.

III. LE PARADOXE DU MUNICIPALISME

Les quartiers populaires concentrent toutes les vulnérabilités environnementales : précarité énergétique, exposition aux pollutions, mal-logement, relégation spatiale et îlots de chaleur. Or les crises environnementales frappent d'abord les populations les plus pauvres, et les inégalités préexistantes ne font qu'aggraver leur exposition. C'est là qu'il est prioritaire d'agir à partir de la situation locale. Car les quartiers populaires sont aussi des lieux où l'espérance prend forme : des habitant·es s'y unissent pour défendre leur santé, réhabiliter leur habitat et porter une autre vision de l'environnement. Nous avons montré que l'écologie ne procède pas seulement d'une idéologie post-matérialiste des classes moyennes : elle naît aussi d'expériences situées, enracinées dans les injustices environnementales. Cette sensibilité n'est pas seulement une prise de conscience : elle est une boussole pour agir.

L'écologie populaire se heurte à une contradiction majeure : les décisions qui déterminent concrètement l'environnement se prennent à des échelles qui excèdent largement le quartier. Et c'est à l'échelon communal que se joue la possibilité de se réapproprier les moyens d'agir sur l'environnement. Murray Bookchin en avait fait la thèse centrale du municipalisme libertaire : la municipalité constitue l'espace politique où la domination peut être directement contestée par l'exercice du pouvoir citoyen[1]. Mais il en posait aussi la condition décisive : une ville gouvernée par des élus et des techniciens, fût-elle animée par des convictions écologistes, ne saurait devenir véritablement écologique si les habitant·es n'exercent pas eux-mêmes la capacité de décider. Car la crise écologique ne se résume pas à un problème technique appelant des

1. Murray Bookchin, *Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté*, Lyon, Atelier de création libertaire, 1992.

solutions d'experts ; elle est l'expression de dominations exercées sur le milieu comme entre les groupes sociaux. Le renforcement du pouvoir d'agir de celles et ceux qui en subissent les effets ouvre la voie à des relations fondées sur l'entraide et la coopération.

Depuis plus d'un siècle et demi, la commune est l'échelle où se jouent les tentatives d'améliorer les conditions matérielles des classes populaires, du logement à la santé, de l'éducation à la municipalisation des services publics. Mais cet état de fait porte en lui un paradoxe : le municipalisme a transformé la vie des habitant·es sans qu'ils aient, au-delà du vote, véritablement prise sur la définition des problèmes, le choix des priorités et des solutions. Ce paradoxe n'a cessé de se reproduire et d'être contesté par ceux qui, à chaque époque, ont refusé que l'on décide en leur nom mais sans eux. Au tournant des années 2010, l'émergence d'une écologie municipale a reposé la question avec une acuité nouvelle : le pouvoir local peut-il enfin construire la transition écologique avec les habitant·es, et non plus seulement pour eux ?

C'est ce que nous allons explorer à partir de l'expérience de Grenoble. Berceau du mutualisme et du socialisme municipal, lieu de naissance de la politique de la ville et des premières expériences de *community organizing* en France, Grenoble a maintenu à chacunes de ces étapes une même ambition : améliorer la vie des habitant·es.

L'AMBIGUÏTÉ DU SOCIALISME MUNICIPAL

Après la Commune de Paris, une partie du mouvement ouvrier chercha à penser la transformation sociale à partir du pouvoir local. Le possibiliste Paul Brousse en formula les principes en s'appuyant sur le rapport de César De Paepe consacré à l'organisation des services publics, présenté au Congrès de l'Internationale à Bruxelles[2]. L'idée centrale était de s'emparer des mairies par les

2. César De Paepe, *De l'organisation des services publics dans la société future. Mémoire présenté du Congrès de Bruxelles au nom de la section bruxelloise en 1874*, Bruxelles, D. Brismée, 1874 ; Paul Brousse, *La Propriété collective et les services publics*, Paris, 1883.

élections pour créer des services publics au bénéfice des ouvriers et remettre la valeur d'usage au cœur de la ville, là où le capitalisme industriel subordonnait l'habitat à la valeur d'échange. Selon cette perspective, la transformation sociale se ferait par étapes, à travers la municipalisation de l'eau, du gaz, des transports et du logement – à condition que l'élargissement du suffrage donne aux travailleurs les moyens politiques d'orienter ces choix. Ce municipalisme a suscité d'intenses débats au sein du mouvement ouvrier. Kropotkine en tira une critique décisive : les services municipaux mutualisent l'accès aux biens essentiels, mais tant que les usagers n'en sont pas aussi les producteurs, cette gestion, même éclairée, échoue à améliorer le quotidien sans ouvrir la voie à une véritable émancipation[3].

Cette critique a mis en lumière le paradoxe du premier municipalisme : s'il a contribué à créer des services publics pour répondre aux besoins, il n'a pas déplacé le centre de décision ni modifié en profondeur les rapports de pouvoir.

Au tournant du XXe siècle, les socialistes municipaux se sont emparés du pouvoir local dans des dizaines de communes à travers l'Europe et c'est d'abord par les services publics qu'ils transformèrent le quotidien. Grenoble en offre un exemple : dès 1903, la ville arracha l'eau, le gaz et l'électricité aux opérateurs privés pour les municipaliser. Ces municipalisations constituaient déjà, avant la lettre, une forme d'écologie par le pouvoir local : en prenant le contrôle de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, les communes répondaient à la dégradation sanitaire provoquée par l'industrialisation. Les régies améliorèrent la vie quotidienne des habitant·es, mais la question du pouvoir restait irrésolue. L'économiste genevois Edgard Milhaud, actif dans les réseaux municipalistes du début du XXe siècle, avait pourtant esquissé une voie pour dépasser la limite identifiée par Kropotkine : la régie directe à gestion tripartite, associant représentants des producteurs, des consommateurs

3. Pierre Kropotkine, *L'Entraide, un facteur de l'évolution*, *op. cit*.

et de la collectivité publique. En réalité, cette ambition resta théorique : la gestion des régies demeura entre les mains des élus et des techniciens[4].

La tension s'est matérialisée là où les mouvements ouvriers ont livré l'une de leurs batailles centrales : le logement, qui est au cœur de la question urbaine. Résoudre l'insalubrité des centres anciens et des faubourgs industriels supposait de mobiliser les savoirs de l'urbanisme naissant. Patrick Geddes, que nous avons déjà évoqué, avait défendu l'idée de partir de l'enquête et du terrain, de réhabiliter les quartiers existants et d'associer leurs habitant·es à la transformation. Mais au lendemain de la Première Guerre mondiale, face à l'urgence de la crise du logement et à la disponibilité du foncier en périphérie, c'est une autre voie qui s'imposa : celle des cités-jardins conçues par Ebenezer Howard[5]. En France, Henri Sellier suivit ce modèle et en fit, comme maire de Suresnes dans l'entre-deux-guerres et président de l'Office public d'HBM (habitations à bon marché) de la Seine, l'instrument d'un urbanisme social à l'échelle de la banlieue parisienne[6]. La démarche essaima dans de nombreuses communes, dont Grenoble sous les mandats de Paul Mistral[7], portée par les réseaux du Musée social et de l'Union internationale des villes.

Après la Seconde Guerre mondiale, la crise du logement prit une ampleur inédite et le mouvement moderne – courant architectural qui prônait la standardisation, la fonctionnalité et la table rase avec les formes urbaines héritées – imposa une rupture d'échelle : les grands ensembles, conçus comme des machines à habiter rationnelles, portèrent à son paroxysme la logique d'un urbanisme pensé par des experts pour des populations réduites

4. Edgard Milhaud (dir.), *Les Annales de la régie directe*, revue fondée en 1908, Genève.
5. Ebenezer Howard, *Les Cités-jardins de demain*, Sens & Tonka, 1999 (trad. fr. de *Garden Cities of To-morrow*, 1902 ; éd. originale : *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, Londres, 1898).
6. Henri Sellier, *La Crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation populaire dans l'agglomération parisienne*, Office public d'HBM du département de la Seine, 1921.
7. Nicole Salat, *Paul Mistral, militant révolutionnaire. Parcours d'un maire modernisateur du premier XXe siècle*, Fontaine, PUG, coll. « L'empreinte du temps », 2023.

au statut de bénéficiaires. D'une vague de construction à l'autre, le même paternalisme se reproduisit, le pouvoir municipal contribuant à concevoir des espaces gouvernés par des dispositifs technico-administratifs où la capacité d'agir des habitant·es demeurait limitée. Or c'est précisément dans les quartiers issus de cette histoire que se concentrent aujourd'hui les tensions et les promesses de l'écologie populaire.

L'expérience de Grenoble

Dans les années 1960, urbanistes critiques, mouvements sociaux urbains et nouvelle gauche se sont emparés de la notion de participation. Si ce mouvement traversa de nombreuses villes en France et en Europe, c'est à Grenoble qu'il prit une forme singulière. Comprendre cette expérience est indispensable parce que son héritage structure encore la question du rapport entre pouvoir municipal et quartiers populaires.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France entra dans une période de croissance économique – ce que l'on appellera plus tard les Trente Glorieuses, et que les sciences du système Terre (discipline qui étudie le fonctionnement de la planète comme un ensemble de systèmes interconnectés, de l'atmosphère aux océans en passant par les écosystèmes) désignent aujourd'hui comme la Grande Accélération : une intensification brutale de la consommation d'énergie, de l'artificialisation des sols et des émissions de gaz à effet de serre. Les municipalités se trouvèrent marginalisées dans la conduite des politiques urbaines. Entre le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, les nationalisations et les programmes industrialisés de construction, l'État accentua la mise à distance des habitant·es, plus éloigné·es que jamais de la conception de leur environnement quotidien.

Mais un autre mouvement se dessinait dans les territoires. Plusieurs réseaux issus de la Résistance défendaient une conception active de la citoyenneté urbaine et l'exigence de décentralisation. À Grenoble, le mouvement Peuple et Culture, fondé en 1945 par des résistants du Vercors autour de Joffre Dumazedier, portait cette exigence. Son manifeste affirmait la nécessité de

« rendre la culture au peuple et le peuple à la culture[8] » – non pas diffuser un savoir d'en haut, mais former des citoyens capables de produire collectivement leur propre compréhension du monde. Ce mouvement d'éducation populaire forma toute une génération de Grenoblois·es. Dans le même temps, une « nouvelle gauche » se constitua autour du PSU et de la CFDT, portée par des chrétiens de gauche, des syndicalistes et des intellectuels qui défendaient l'autogestion et la décentralisation. La sociologie urbaine naissante formulait une critique de la planification technocratique et théorisait le droit des habitant·es à produire eux-mêmes leur ville.

Des voix critiques s'élevèrent au sein même de l'appareil d'État. Le Ve Plan s'ouvrit davantage à la société civile et reconnut la nécessité d'aborder « les problèmes les plus difficiles de la vie urbaine ». C'est dans ce contexte que l'ingénieur Hubert Dubedout, participant à l'une des commissions de la planification, mesura le sous-équipement de Grenoble et les défaillances de son réseau d'eau. Autour de lui se noua une alliance inédite pour fonder le premier Groupe d'action municipale. Une nouvelle manière de faire de la politique émergea, qui entendait dépasser le paradoxe du socialisme municipal en associant les habitant·es à la transformation de leur cadre de vie.

La victoire inattendue d'Hubert Dubedout aux élections municipales de 1965 marqua l'émergence d'un autre municipalisme. Cette inflexion s'inscrivait dans une configuration urbaine particulière. Ville en forte croissance, socialement jeune, Grenoble articulait industrie lourde et secteurs technologiques étroitement liés à la recherche. Se constituaient ce que la sociologie politique appellera les « nouvelles couches moyennes salariées », qui formaient la base sociale du Groupe d'action municipale et offraient un terrain favorable à l'expérimentation. Cette nouvelle équipe au pouvoir portait l'ambition de transformer la gestion de la ville par la participation et la démocratie locale. Cette orientation

8. Peuple et Culture, *Un peuple, une culture. Manifeste de Peuple et Culture*, 1945.

se traduisit concrètement dans plusieurs champs d'intervention prioritaires, au premier rang desquels la culture, l'action sociale et l'urbanisme.

Dans les années 1960, l'urbanisation de la plaine sud de Grenoble cristallisait toutes ces ambitions – et les mettait à l'épreuve d'un rapport de force avec l'État. Le plan de la ZUP, approuvé par les services centraux au début des années 1960, prévoyait un grand ensemble classique. L'équipe Dubedout le refusa et constitua l'une des premières agences d'urbanisme en France, pour donner à la municipalité une capacité d'expertise autonome – réponse directe à la marginalisation structurelle des pouvoirs locaux par l'État. Élaboré par une coopérative pluridisciplinaire d'avant-garde et par des commissions associant étroitement élus, professionnels et futur·es habitant·es, ce vaste projet urbain dépassait largement la seule production de logements : il s'agissait d'agir sur les rapports sociaux eux-mêmes, et donc sur les rapports de pouvoir qui structuraient la ville.

Le grand ensemble de la Villeneuve, qui naquit de ce projet dans le sud de Grenoble, en porta l'ambition la plus radicale. Les équipements collectifs furent intégrés à l'architecture même des bâtiments, rompant avec la séparation fonctionnaliste entre habitat et services. Un projet social, éducatif et culturel sans précédent – s'appuyant notamment sur l'école ouverte et la télévision de quartier – entendait créer les conditions pour que la communauté elle-même décide de son avenir. Ces dispositifs furent conçus comme des supports de la vie démocratique locale, favorisant la rencontre entre les groupes sociaux et l'élaboration collective de formes de vie commune. En plaçant la transformation du cadre de vie au cœur d'un projet démocratique, ce projet urbain rejoignait les traditions populaires de l'écologie : la vie matérielle et les rapports de pouvoir qui la façonnent forment un même enjeu. La Villeneuve naquit ainsi comme un quartier-manifeste du municipalisme.

L'expérience grenobloise essaima bien au-delà de la capitale alpine, contribuant à faire de Grenoble un « mythe moderniste ». Plusieurs dizaines de Groupes d'action municipale se constituèrent dans des communes de tailles très diverses et se fédérèrent en un réseau national, élaborant des réflexions communes sur la démocratie locale et la participation des habitant·es. Mais c'est aussi dans les limites de cette expérience que s'est logée une difficulté jamais résolue : malgré des efforts réels pour élargir la base sociale de la participation, celle-ci est restée principalement portée par les couches moyennes urbaines – la participation requérant des ressources inégalement réparties au sein de la population.

ENSEMBLE, REFAIRE LA VILLE

En 1983, Hubert Dubedout remet au gouvernement son rapport *Ensemble, refaire la ville*, acte fondateur de la politique de la ville en France[9]. Le titre résume tout un programme : la ville ne se refait pas sans ceux qui l'habitent. Mais le contexte n'est plus celui du modernisme des Trente Glorieuses. Le choc pétrolier, l'austérité et la désindustrialisation ont durement touché l'industrie française et, plus encore, les classes populaires. Comme Dubedout l'écrit dans son introduction : « La situation économique et la ségrégation urbaine conjuguaient leurs effets pour créer des menaces graves de désagrégation sociale[10]. » Face à l'urgence, il plaidait pour la réhabilitation des quartiers « en s'appuyant sur une mobilisation collective de tous : ceux qui, à un titre ou à un autre, étaient concernés par la vie de ces quartiers, à commencer par les habitant·es eux-mêmes ».

Le rapport prônait la mise en œuvre d'une « stratégie de participation visant à associer les groupes sociaux, les associations, les forces socio-économiques du quartier aux décisions qui les concernent ». Il s'inscrivait ainsi pleinement dans le prolongement

9. Hubert Dubedout, *Ensemble, refaire la ville. Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, La Documentation française, 1983.
10. *Ibid.*

de l'expérience des Groupes d'action municipale et de la Villeneuve. Mais au moment même où la politique de la ville institutionnalisait la participation – selon des modalités qui correspondaient culturellement aux ressources et aux codes des classes moyennes –, d'autres formes de mobilisation émergeaient au sein des quartiers populaires eux-mêmes. Cette même année 1983, dans le sillage de la révolte des Minguettes, la Marche pour l'égalité et contre le racisme part de Marseille, passe par Grenoble et Lyon, et rassemble à son arrivée à Paris plus de 100 000 personnes[11]. Une tradition politique autonome se développe en marge des institutions portée par des habitant·es des quartiers populaires, notamment issu·es de l'immigration postcoloniale.

Des mobilisations contre les violences policières à la fondation du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), un courant politique autonome s'affirma au fil des années sans jamais parvenir à atteindre le pouvoir municipal, malgré des tentatives électorales à Bron dès 1989, à Vaulx-en-Velin en 1995 ou à Toulouse en 2001. Si la politique de la ville avait contribué à faire naître, dans un certain nombre de quartiers, un tissu associatif et politique, c'est en partie contre son institutionnalisation qu'il se consolida. Ce fut un « rendez-vous manqué ». La politique de la ville se rigidifia autour d'une logique d'abord technocratique puis sécuritaire, disqualifiant les premiers concernés et leurs organisations. C'est de cette impasse que naîtra l'exigence d'un renversement mais il faudra plus d'une décennie pour qu'elle trouve les conditions de sa concrétisation.

La fragmentation de la ville néolibérale

Au cours des années 1990, la promesse de refaire la cité ensemble se brisa sur les politiques néolibérales. Avec l'effondrement du modèle de la ville fordiste, c'est l'urbanisation elle-même qui devint le vecteur principal de la reproduction du capitalisme[12].

11. Abdellali Hajjat, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Éditions Amsterdam, 2013.
12. David Harvey, *From the Right to the City to the Urban Revolution*, Londres, Verso Books, 2012. [Trad fr. : *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, Buchet-Chastel, 2015.]

La privatisation des services publics et la marchandisation de l'espace urbain entraînèrent une fragmentation de la ville. À Grenoble, le mandat d'Alain Carignon marqua ce tournant avec la privatisation de l'eau au profit de la Lyonnaise des eaux, de l'énergie au profit de ses filiales – dans un système de corruption généralisé qui sera condamné par la justice. Alors que les lois de décentralisation avaient confié aux communes de nouvelles compétences en matière d'urbanisme, leurs capacités réelles à maîtriser le développement urbain se réduisaient sous l'effet de la dépendance croissante aux opérateurs privés, de la financiarisation du logement et de la mise en concurrence des territoires. Se dessina ce que Jacques Donzelot appellera la « ville à trois vitesses » : relégation des cités d'habitat social, périurbanisation des classes moyennes et gentrification des centres anciens par les catégories les mieux insérées dans la mondialisation[13].

La ville durable aurait pu offrir un cadre pour renouer les fils rompus – reprendre, à nouveaux frais, le projet de transformer ensemble les conditions de vie. Mais la promesse sociale du développement durable s'inscrivit dans une continuité technicienne et socio-économique qui reconduisait les logiques dominantes de la production urbaine. L'écoquartier De Bonne à Grenoble, primé en 2009 lors du premier concours national organisé par le ministère de l'Écologie, en offrait une illustration : implanté en cœur de ville, ce projet marquait une avancée en matière d'innovation environnementale, mais reposait sur des dispositifs normatifs définis par l'État plus que sur une transformation démocratique des rapports entre habitant·es, techniciens et décideurs[14]. Les enquêtes de terrain ont révélé d'ailleurs l'écart entre les usages prescrits par les concepteurs et les pratiques effectives des habitant·es, contraint·es par des innovations techniques qu'ils ne maîtrisaient pas ou qu'ils détournaient[15]. Les écoquartiers étaient d'abord conçus comme les

13. Jacques Donzelot, *La Ville à trois vitesses*, Éditions de la Villette, 2009.
14. Vincent Renauld, *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, EPFL Press, 2014.
15. *Ibid.*

vitrines d'une écologie normative, susceptible de faire revenir les classes moyennes dans les villes – bien loin de l'exigence de transformation démocratique prônée par le municipalisme.

Si les écoquartiers portaient, malgré leurs contradictions, une certaine cohérence entre innovation environnementale et production urbaine, la politique de rénovation urbaine lancée par la loi Borloo de 2003 s'imposa de façon très brutale. Elle affichait pourtant un double objectif : restructurer les quartiers classés en zone urbaine sensible « dans un objectif de mixité sociale et de développement durable[16] ». On aurait pu y voir l'occasion d'articuler enfin la transformation des quartiers populaires avec les enjeux écologiques. Cette politique urbaine d'ampleur, portée et financée par l'État, incluait des réhabilitations thermiques du parc social, mais elle imposa également la démolition de dizaines de milliers de logements sociaux. Le montage financier ne laissait guère de doute sur la réalité des priorités : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine prenait en charge 76 % du coût des démolitions, contre moins d'un quart du coût des réhabilitations, dont la charge retombait pour l'essentiel sur les bailleurs sociaux. L'amélioration du bâti existant restait subordonnée à une logique de table rase qui, sous couvert de mixité sociale, démantelait le tissu social des quartiers par les relogements imposés et s'opposait, dans les faits, à l'esprit de la loi Solidarité et renouvellement urbains[17].

La rénovation urbaine reposait également sur l'idée erronée qu'en normalisant la forme urbaine des quartiers et en y attirant des ménages de la classe moyenne on résoudrait les problèmes sociaux. La participation des habitant·es à la conception des projets était absente. La rénovation urbaine instaurait ce que le chercheur Renaud Epstein a nommé un « gouvernement à distance » : l'État reprend en main les finalités de l'action publique, par la mise en

16. Loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

17. Adoptée en 2000, cette loi visait à favoriser la mixité sociale en imposant un quota de logements sociaux dans toutes les communes, tout en affirmant le droit à un habitat digne pour tous.

concurrence des collectivités pour l'accès à ses financements[18]. Là où la politique de la ville avait promis de partir des habitant·es, la rénovation urbaine s'est faite contre eux – non seulement en démolissant des dizaines de milliers de logements sociaux, mais en affaiblissant les solidarités de voisinage et les formes d'auto-organisation qui s'y étaient constituées. Malgré la violence institutionnelle, les habitant·es se sont organisé·es pour défendre leur quartier, mais ces luttes n'étaient pas perçues comme écologiques, faute d'un mouvement constitué comme celui de la justice environnementale aux États-Unis. Elles s'inscrivaient d'abord dans la tradition des luttes urbaines pour le droit au logement et la défense du cadre de vie. C'est rétrospectivement qu'on en a perçu la dimension écologique, au sens d'une écologie populaire qui naît de l'expérience vécue des injustices sociales et environnementales.

« ÇA NE SE FERA PLUS SANS NOUS »

Le 27 octobre 2005, à Clichy-sous-Bois, deux adolescents meurent électrocutés dans un transformateur alors qu'ils tentent d'échapper à un contrôle de police. Leur mort tragique déclenche trois semaines de révolte dans les quartiers populaires de toute la France. L'état d'urgence est décrété pour la première fois depuis la guerre d'Algérie. On a souvent dit que ce soulèvement était sans voix : une explosion de rage aveugle, sans discours, sans revendication, sans organisation, le geste désespéré d'une jeunesse incapable de se constituer en sujet politique. Ce récit, largement relayé par les médias, a contribué à invisibiliser ce qui s'est joué dans les semaines et les mois qui ont suivi.

En réalité, des collectifs ont mis des mots sur cette colère comme AC le Feu, fondé à Clichy-sous-Bois par Mohamed Mechmache dans les jours qui ont suivi la mort des deux adolescents, ou le collectif la Rage du Peuple qui lança à Marseille un appel pour un Forum social des banlieues[19], suivi d'un manifeste revendiquant une

18. Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Presses de Sciences Po, 2013.
19. Sarah Di Nella, « Pour un Forum social des banlieues », *No Pasaran*, n° 46, janvier-février 2006.

« démocratie du pouvoir d'agir ». Le clip *La Rage* de Keny Arkana faisait résonner la colère de la jeunesse avec les luttes altermondialistes[20]. Lors des Forums sociaux des quartiers populaires, organisés à Nanterre et à Saint-Denis, une multitude de mouvements se sont retrouvés pour partager leurs expériences et élaborer des stratégies communes.

Trente ans après le rapport Dubedout, la révolte des quartiers populaires a montré l'urgence d'une réforme radicale de la politique de la ville. Cette exigence a mûri au fil des années suivantes, dans un contexte où les révoltes ne cessaient de ressurgir à Villiers-le-Bel en 2007, à Firminy en 2009, à la Villeneuve de Grenoble durant l'été 2010. À la Villeneuve, c'est le quartier-manifeste du municipalisme et lieu de naissance de la politique de la ville qui était lui-même menacé par un vaste projet de démolition. En mai 2012, des habitant·es engagé·es dans la lutte interpellèrent la ministre Cécile Duflot en retournant contre elle ses propres mots : « Ce qui se fait pour les habitants, sans les habitants, se fait le plus souvent contre eux. »

À la suite de l'élection de François Hollande, le gouvernement commanda un nouveau rapport sur la participation dans les quartiers populaires. Confié au militant Mohamed Mechmache et à la sociologue Marie-Hélène Bacqué, il résumait dans son titre l'exigence des habitant·es : Ça ne se fera *plus sans nous*[21]. Cette formule s'inspirait du principe *Nothing about us without us*, forgé dans les années 1990 par le mouvement international des personnes porteuses d'un handicap. Ce mouvement avait opéré ce que James Charlton a décrit comme une rupture épistémologique : les personnes handicapées cessaient d'être des objets de soin, de charité ou de politiques publiques conçues en leur nom pour devenir les

20. Keny Arkana, *La Rage*, clip vidéo, 2006.
21. Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous*, rapport au ministre délégué chargé de la Ville, 2013.

sujets de leur propre émancipation[22]. Ce renversement est précisément celui qu'exigeaient les habitant·es : il ne s'agissait plus d'être consultés ni même associés, mais d'être reconnus comme porteurs d'un savoir et d'un projet de transformation.

Résultant d'un tour de France des expériences menées dans les quartiers populaires, le rapport Mechmache-Bacqué a dressé un diagnostic sévère de la politique de la ville : « participation sans enjeux et sans effets », action « conduite et décidée par le haut », absence d'espaces de débat, fragilisation du tissu associatif et profond sentiment de mépris ou de stigmatisation ressenti dans les quartiers populaires[23]. Pour rompre avec ce rendez-vous manqué, les auteurs du rapport proposaient une « démarche d'*empowerment* à la française » fondée sur un renversement : reconnaître les habitant·es comme des acteurs à part entière, capables de développer leur pouvoir d'agir, d'interpeller les institutions et de s'auto-organiser. Le rapport proposait notamment la création de Tables de quartier[24] comme lieux d'organisation, de diagnostic partagé et de construction d'un contre-pouvoir.

Ces propositions ont partiellement trouvé leur traduction législative dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy[25]. Celle-ci a introduit deux innovations : la création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire et le principe de co-construction des projets de renouvellement urbain avec les habitant·es. Mais entre l'ambition

22. James I. Charlton, *Nothing About Us Without Us: Disability Oppression and Empowerment*, Berkeley, University of California Press, 1998.
23. Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, *op. cit.*
24. Les Tables de quartier sont des espaces de concertation intersectorielle nés à Montréal dans les années 1980, importés en France à partir de 2014. Voir Gilles Sénécal, Geneviève Cloutier et Patrick Herjean, « Le quartier comme espace transactionnel », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 146, 2008, p. 191-214 ; Jérémy Louis, *Le Pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ?*, thèse, université Paris-Nanterre, 2021.
25. Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

du rapport et sa traduction institutionnelle, l'écart était considérable. Comme le montre Thomas Kirszbaum, la loi Lamy ne reprit aucune des propositions du rapport Bacqué-Mechmache. L'exigence de co-décision portée par le rapport fut abandonnée au profit d'un principe de co-construction laissé à l'appréciation des pouvoirs locaux. Quant aux Tables de quartier autonomes inspirées du modèle montréalais, elles furent remplacées par des conseils citoyens dont Kirszbaum souligne qu'ils prolongeaient trois décennies de dispositifs participatifs[26].

Pourtant, des pratiques existantes montraient qu'une autre voie était possible. Parmi les nouvelles formes d'organisation citoyenne recensées par le rapport Bacqué-Mechmache figurait l'expérience de *community organizing* présentée comme un exemple de « démocratie d'interpellation » inspirée des méthodes de Saul Alinsky[27]. En 2010, une poignée de militants grenoblois formés à Londres auprès de London Citizens avaient fondé l'association ECHO (Espace des communautés et des habitants organisés), dont la pratique reposait sur un travail patient de mise en relation des habitant·es : identifier les colères individuelles, les transformer en revendications collectives, construire une organisation indépendante capable de peser dans le rapport de force avec les institutions[28].

Après deux ans d'expérimentation, cette dynamique déboucha en décembre 2012 sur la création de l'Alliance citoyenne de l'agglomération grenobloise. Dans le berceau de la politique de la ville, des militants avaient repris le fil là où il avait été rompu, en

26. Thomas Kirszbaum, « Les ambitions déçues de la démocratie urbaine dans les quartiers de la politique de la ville », *in* Sabrina Bresson (dir.), *Les Déconvenues de la participation citoyenne. Pratiques urbaines, pouvoirs et légitimités*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2022, p. 25-42.

27. Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, *op. cit.*, p. 23 et 32.

28. Solène Compingt, David Gabriel et Adrien Roux, *Espace des communautés et des habitants organisés. Expérimentation des méthodes du community organizing*, association ECHO, 2012.

s'appuyant sur l'organisation collective des habitant·es[29]. Les campagnes citoyennes menées par l'Alliance – sur les charges locatives, l'accueil des étudiants étrangers, les conditions de travail des femmes de ménage – rassemblèrent des centaines d'habitant·es issu·es de tous les quartiers de Grenoble, tandis que des liens se tissaient avec les habitant·es de la Villeneuve mobilisé·es contre les démolitions. Ces dynamiques allaient nourrir une aspiration au changement politique fondée sur la capacité des habitant·es à s'organiser eux-mêmes.

L'ÉMERGENCE DE L'ÉCOLOGIE MUNICIPALE

Au début des années 2010, un nouveau municipalisme a émergé simultanément dans plusieurs pays. En Espagne, les plateformes citoyennes nées du mouvement des Indignés ont remporté les mairies de Barcelone, Madrid et Valence en 2015. Des réseaux internationaux comme Fearless Cities tentèrent de fédérer ces expériences en un mouvement global[30]. L'expérience française la plus proche de ce mouvement fut celle de Grenoble, où l'écologie politique conquit pour la première fois le pouvoir d'une grande ville lorsqu'en 2014, une coalition rassemblant des mouvements citoyens, des écologistes et la gauche porta Éric Piolle à la mairie.

Ces victoires renouaient avec l'ambition historique du municipalisme : faire de la commune le terrain privilégié de la transformation sociale. De même que le socialisme municipal avait gagné les mairies pour municipaliser les services et bâtir le logement social, l'écologie municipale s'empara du pouvoir local pour engager la transition écologique. Mais elle héritait aussi du paradoxe du pouvoir municipal que les transformations sociologiques des

29. Hélène Balazard, *Agir en démocratie*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2015 ; Marion Carrel et Adeline de Lépinay, « Expériences de *community organizing* en France », *Mouvements*, vol. 1, n° 85, 2016, p. 26-30 ; Adrien Roux, « *Community organizing* : une méthode "résolument américaine" ? Saul D. Alinsky et le mariage fécond de la sociologie urbaine et des tactiques syndicales », *Mouvements*, vol. 1, n° 85, 2016, p. 53-64.
30. Barcelona en Comú *et al.*, *Guide du municipalisme*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2019.

villes avaient approfondi : si les mobilisations des quartiers populaires avaient clairement contribué à porter l'écologie politique au pouvoir, la distance restait importante entre la majorité municipale et ceux au nom desquels elle entendait transformer la ville. En Espagne, le nouveau municipalisme avait émergé directement des assemblées de quartier et des luttes pour le logement menées par la PAH (Plateforme des victimes du crédit hypothécaire) – un ancrage populaire qui donna aux plateformes citoyennes une assise dans les milieux les plus touchés par la crise financière de 2008. En France, l'écologie municipale, principalement portée par des classes moyennes urbaines, peinait à construire une telle base dans les quartiers populaires dont elle entendait transformer les conditions de vie.

Sans cet ancrage, l'écologie municipale risquait de reconduire la critique formulée par Gorz dès les années 1970 : celle d'une écologie confiée aux experts, convertie en gestion technicienne de la crise[31]. Or le mouvement des quartiers populaires avait commencé à construire les prémices d'une base sociale organisée qui revendiquait que la transition écologique soit portée par celles et ceux qui vivent les injustices environnementales au quotidien.

31. André Gorz, « Leur écologie et la nôtre », art. cité.

IV. L'ÉMERGENCE DE LA NOTION D'ÉCOQUARTIER POPULAIRE

En mars 2014, la victoire d'Éric Piolle aux élections municipales à Grenoble ouvrait la possibilité d'une convergence entre un municipalisme écologiste et le renforcement du pouvoir d'agir des habitant·es des quartiers populaires. Le rassemblement des citoyens, de la gauche et des écologistes était porteur d'une double promesse : allier transition écologique et justice sociale, et transformer les modalités de l'exercice du pouvoir municipal. En s'inspirant des méthodes d'organisation des habitant·es expérimentées dans les quartiers de Grenoble, l'écologie municipale pouvait-elle dépasser sa base sociale, c'est-à-dire les classes moyennes militantes qui en avaient été le principal moteur, pour devenir l'instrument d'une transformation portée par les habitant·es ?

Cette victoire des écologistes a permis d'engager des chantiers concrets de transformation de la ville : réhabilitation du bâti scolaire et du parc de logements, développement des mobilités douces, transition énergétique, végétalisation des espaces publics et préservation des services publics. Les résultats sont tangibles aujourd'hui : un objectif atteint de 100 % d'énergie renouvelable, une part du vélo atteignant 25 % des trajets domicile-travail, la plantation de plus de 10 000 arbres dans le cadre d'un vaste plan de végétalisation. Ces réalisations ont contribué à transformer le paysage urbain et à inscrire la transition écologique dans la ville. Mais qu'en est-il de la manière dont cette politique a été conçue et décidée ? La transformation des rapports de pouvoir attendue dans les quartiers populaires a-t-elle eu lieu ?

Gardons en tête que les élus écologistes ont hérité d'une institution prise en étau entre l'austérité budgétaire, la dette, le transfert de

compétences à la métropole et une politique nationale qui conditionne l'investissement dans les quartiers populaires aux démolitions de logements sociaux. Face à cette contrainte, deux voies se sont dessinées. La première a consisté à réformer la participation citoyenne par le haut, en créant des mécanismes censés ouvrir l'exercice du pouvoir municipal aux habitant·es. La seconde a vu les habitant·es se constituer eux-mêmes comme acteurs de la planification urbaine, ouvrant un espace où la transition écologique n'était plus seulement discutée, mais conçue à partir de leurs besoins, de leurs savoirs et de leur capacité d'auto-organisation – donnant forme à une écologie populaire.

À partir de l'expérience de la Villeneuve de Grenoble, nous explorons ces deux voies et montrons comment leur tension, entre réforme institutionnelle et auto-organisation populaire, a fait émerger, à travers la lutte et l'expérimentation, la notion et la méthode de l'écoquartier populaire. Cette expérience met à l'épreuve les conditions mêmes d'une transition écologique démocratique et appelle un renouvellement de la planification.

LES LIMITES DE LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION

Le pouvoir d'agir des habitant·es constituait une orientation structurante de la nouvelle majorité d'Eric Piolle[1]. Pour traduire cette ambition, l'équipe municipale a créé trois instruments : un budget participatif, un mécanisme d'interpellation permettant aux habitant·es de déclencher des votations citoyennes, et des conseils citoyens indépendants pour favoriser l'auto-organisation des habitant·es.

Ces dispositifs marquaient deux inflexions significatives par rapport aux outils traditionnels de la démocratie participative. La première tenait au principe d'auto-organisation : les conseils citoyens indépendants n'étaient pas conçus comme des relais de l'action municipale, mais comme des espaces autonomes capables

1. « Grenoble une ville pour tous : 120 engagements pour Grenoble », programme électoral, 2014.

d'élaborer leurs propres diagnostics, de formuler des propositions et de lancer des actions. Il s'agissait d'une traduction grenobloise des Tables de quartier du rapport Mechmache-Bacqué. La seconde reposait sur le principe d'interpellation : pour la première fois dans une grande ville française, un dispositif formalisé permettait aux habitant·es de contraindre la municipalité à ouvrir un débat et, le cas échéant, à organiser une votation citoyenne[2]. Quant au budget participatif, inspiré de l'expérience emblématique de Porto Alegre, ouvrait quant à lui un autre registre : celui de la décision sur des projets concrets, tout en constituant un espace d'apprentissage démocratique où les habitant·es pouvaient se familiariser avec les mécanismes de l'action publique.

Mais le pouvoir d'agir des habitant·es ne se proclame pas. Il suppose un long processus d'organisation, de construction de solidarités et de montée en compétence collective dans les territoires, comme l'a montré l'expérience de *community organizing*. À Grenoble, les conseils citoyens indépendants ont reproduit à cet égard l'écueil que les instances de la loi Lamy : en l'absence d'un travail de terrain dans les quartiers, préalable pour que puisse naître une démarche collective, le procédé du tirage au sort et du volontariat pour constituer les conseils ont produit une surreprésentation des classes moyennes et des retraités, une confusion sur les prérogatives et une dépolitisation par la technicité des procédures. En réalité, les conseils citoyens étaient indépendants mais pas autonomes : leurs membres restaient tributaires des ressources organisationnelles de l'administration municipale. Malgré de multiples tentatives de peser dans les orientations de la politique municipale, force est de constater que les conseils citoyens n'ont pas pu véritablement peser dans la balance. Comme l'analysent Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, l'*empowerment* ne relève pas d'une simple ouverture institutionnelle ni d'un pouvoir accordé par le haut ; il désigne un processus de construction collective des capacités d'agir[3].

2. Raùl Magni-Berton, « Référendum local d'initiative populaire. Récit d'une première expérience en France », *Participations*, vol. 1, n° 20, 2018, p. 85-110 », *Participations*, vol. 1, n° 20, 2018, p. 85-110.
3. Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, 2013 (rééd. 2015), p. 14.

Le second écueil, plus profond, tient au partage du pouvoir. Si l'absence d'une démarche collective limitait la capacité des habitant·es à investir pleinement les dispositifs participatifs, l'institution municipale, de son côté, en bornait strictement le périmètre. Dans les trois dispositifs, malgré des règles co-élaborées avec les habitant·es et les chercheurs, la municipalité a conservé la maîtrise du périmètre et eu le dernier mot quand les habitant·es ont tenté d'en sortir. Le vote du budget participatif était respecté, et les projets retenus effectivement réalisés. Mais la somme allouée excluait les choix structurants en matière d'aménagement urbain, d'énergie ou de logement – précisément les enjeux qui déterminent les conditions d'existence des habitant·es des quartiers populaires. La comparaison avec Porto Alegre est éclairante : au Brésil, le budget participatif s'est appuyé sur une mobilisation populaire fortement ancrée dans les quartiers les plus pauvres et a contribué à une réorientation redistributive des investissements municipaux en faveur de ces territoires[4]. À Grenoble, le budget participatif n'a pas modifié l'architecture du pouvoir municipal : il a ouvert un espace d'expression sans déplacer le centre de décision. Sans ancrage collectif dans ces territoires, le dispositif a été investi par ceux qui disposaient déjà des ressources pour le faire, laissant de côté précisément ceux qu'il aurait dû atteindre en priorité.

Le dispositif d'interpellation est sans doute l'exemple le plus révélateur des limites[5]. Il permettait aux habitant·es, en réunissant 2 000 signatures, de contraindre la municipalité à ouvrir un débat en conseil municipal et, le cas échéant, à organiser une votation citoyenne. Au cours du premier mandat, trois pétitions ont franchi ce seuil : contre la hausse des tarifs de stationnement, contre la fermeture des bibliothèques et contre les démolitions à la Villeneuve. Dans les trois cas, la municipalité a refusé ou

4. Gianpaolo Baiocchi, *Militants and Citizens: The Politics of Participatory Democracy in Porto Alegre*, Stanford University Press, 2005, p. 35.
5. Antoine Gonthier, *Le Droit d'interpellation citoyenne : effets démocratiques, enjeux théoriques et pratiques des débouchés institutionnels proposées aux interpellations citoyennes en France : le cas de la ville de Grenoble*, thèse, université Grenoble Alpes, 2025.

contourné la votation. Comme l'ont montré les recherches sur les dispositifs d'interpellation citoyenne[6], certains obstacles relevaient de choix politiques traduisant une réticence à transférer un pouvoir effectif de décision. Nous verrons plus loin comment les habitant·es de la Villeneuve se sont précisément saisi·es de ce dispositif pour contester les démolitions programmées et comment la municipalité y a répondu.

Ainsi, la réforme de la participation menée à Grenoble a constitué une avancée par rapport aux dispositifs hérités des décennies précédentes. Mais elle a échoué à inverser les rapports de pouvoir. On retrouve là la limite ontologique de la démocratie d'interpellation telle qu'explicitée par Althusser. Selon sa théorie, l'interpellation est le mécanisme par lequel une institution constitue les individus comme sujets d'un ordre qu'elle définit. L'exemple canonique est celui de l'agent qui interpelle un passant dans la rue, en se retournant, celui-ci se reconnaît comme le sujet à qui l'on s'adresse : il se vit comme agent alors qu'il est agi. L'opération idéologique tient dans cette reconnaissance qui est en même temps une méconnaissance : le sujet adhère à un ordre dont il n'a pas défini les termes. Dans les quartiers populaires, l'agent qui interpelle n'est pas une métaphore, mais une expérience vécue – l'interpellation y a souvent signifié contrôle, rappel à l'ordre et assignation.

La démocratie d'interpellation tente de retourner le mécanisme : ce n'est plus l'institution qui assigne les individus à leur place, ce sont les habitant·es qui somment l'institution de répondre. Ce retournement est une hypothèse intéressante – et c'est pourquoi les dispositifs d'initiative citoyenne restent des dispositifs utiles. Mais il demeure incomplet tant que l'institution conserve de facto la maîtrise du périmètre du décidable. Inverser le sens de l'interpellation ne suffit pas si le cadre dans lequel elle s'exerce reste défini par celui que l'on interpelle. Dès lors, au lieu d'une démocratie d'interpellation, il nous paraît préférable de défendre

6. Gonthier, *op. cit*.

une démocratie instituante, où les habitant·es ne se contentent pas d'interpeller l'institution, mais participent à la production des règles, des catégories et des finalités qui organisent la vie collective. C'est précisément ce que les habitant·es de la Villeneuve ont tenté de construire.

L'EXPÉRIENCE DE L'ATELIER POPULAIRE D'URBANISME

L'écologie municipale s'étant trouvée contrainte entre une méthode de planification limitée et les règles du jeu néolibérales, observons comment des habitant·es de la Villeneuve ont tenté de dépasser ces contradictions en essayant de se constituer eux-mêmes comme acteurs de la planification urbaine. Leur mobilisation s'appuyait sur les solidarités anciennes du quartier autant que sur les relations tissées par le travail d'organisation mené dans les quartiers populaires[7] qui les dotait à la fois d'un ancrage social et d'une compétence suffisante pour décrypter les enjeux de la rénovation urbaine et en contester les présupposés techniques. Les conditions étaient donc rassemblées pour éviter l'écueil des conseils citoyens.

Au même moment, la doctrine de la rénovation urbaine avait commencé à se fissurer sur le terrain de l'expertise. À la suite des événements de l'été 2010, l'équipe mandatée pour les études urbaines avait remis en cause la nécessité des démolitions. Les architectes Lacaton & Vassal prônaient une approche radicalement nouvelle : « Il s'agit de ne jamais démolir, ne jamais retrancher ou remplacer, toujours ajouter, transformer et réutiliser. » Leur étude reconnaissait que la Villeneuve possédait déjà les qualités d'un écoquartier et formulait une stratégie fondée sur la réhabilitation thermique, l'ouverture des façades prolongées de jardins d'hiver bioclimatiques, le doublement du nombre d'ascenseurs et

7. Hélène Balazard, *Agir en démocratie*, *op. cit.* ; Marion Carrel et Adeline de Lépinay, « Expériences de *community organizing* en France », art. cité ; Adrien Roux, « *Community organizing* : une méthode "résolument américaine" ? », art. cité.

la réaffectation des équipements[8]. C'est donc l'expertise mandatée par le projet lui-même qui en sapait la justification technique.

Au-delà de la question pratique des démolitions, cette fragilisation du projet institutionnel révélait plus profondément que la planification urbaine n'était pas un exercice neutre, mais un terrain de conflit entre différentes visions du territoire. À partir du moment où des professionnels mandatés par l'institution produisaient un diagnostic convergent avec les mobilisations des habitant·es, la ligne de partage ne passait plus entre experts et habitant·es, mais entre deux conceptions de la ville – l'une fondée sur la démolition-reconstruction, l'autre sur la réhabilitation du tissu existant. La démolition n'était pas une nécessité technique, mais un choix politique contestable.

La dimension historique et symbolique de la Villeneuve donnait à cette mobilisation une résonance nationale à un moment où le programme national de rénovation urbaine prévoyait la démolition de plus de 160 000 logements sociaux dans près de 550 quartiers. Comme nous l'avons vu, l'interpellation de la ministre Cécile Duflot avait ouvert une brèche. Lorsque son cabinet proposa aux habitant·es de formuler des propositions alternatives, l'un d'entre eux suggéra la création d'un Atelier populaire d'urbanisme (APU). S'inscrivant explicitement dans la lignée de l'Alma-Gare à Roubaix – une lutte historique des années 1970 où les habitant·es avaient élaboré leur propre contre-plan face aux démolitions programmées. L'association Planning introduisit alors les méthodes de l'*advocacy planning*. Théorisée par Paul Davidoff en 1965 face à l'*urban renewal* qui détruisait les quartiers populaires américains, cette approche récusait la fiction d'une planification rationnelle définie par les seuls techniciens au nom de l'intérêt général : la planification devait être pluraliste, et les communautés marginalisées devaient pouvoir élaborer leurs propres plans, avec l'appui de professionnels.

8. INterland, Lacaton & Vassal, BazarUrbain, *Scénario global d'évolution sur le bâti de l'Arlequin* [étude non publiée], Grenoble, Ville de Grenoble, 2010. Cité dans BazarUrbain, « Rétroprospective », *Caravansérail*, n° 1, printemps 2019, p. 18-113.

Après plusieurs mois d'ateliers collectifs, l'Atelier populaire d'urbanisme a publié un document intitulé « Projet urbain stratégique et démocratique », structuré autour de cinq axes : habitat, éducation, environnement, démocratie et économie[9]. Là où la rénovation urbaine se réduisait à une logique de démolition des logements sociaux, les habitant·es articulaient logement, école, transition écologique et vie démocratique dans une même vision. L'APU opérait ainsi un renversement : les habitant·es ne se contentaient plus de contester les démolitions, ils produisaient leur propre planification, fondée sur leurs savoirs, leurs besoins et leur connaissance du territoire. Ce document aurait pu rester lettre morte, mais la réforme de la politique de la ville allait lui offrir une brèche où s'engouffrer.

LE PRINCIPE DE CO-CONSTRUCTION

Dès la promulgation de la réforme de la politique de la ville en 2014, des habitant·es de la Villeneuve se sont saisi·es du principe de co-construction institué par la loi. L'Atelier populaire d'urbanisme avait pris les devants en organisant une réunion publique avec des membres de la future coordination Pas sans Nous, en présence de Mohamed Mechmache et d'Éric Piolle. Les discussions portaient sur la mise en œuvre d'une réforme radicale de la politique de la ville. D'un côté, la municipalité écologiste promettait de construire des projets urbains avec les habitant·es. De l'autre, l'Atelier populaire d'urbanisme défendait le principe du pluralisme de la planification. La co-construction était le lieu où ces deux dynamiques allaient être mises à l'épreuve l'une de l'autre.

L'Atelier populaire d'urbanisme a alors proposé d'organiser une semaine de co-construction pour remettre à plat le projet de rénovation urbaine. Lors des réunions préparatoires, un cadre a été défini pour organiser des ateliers avec des habitant·es, des techniciens et des élus. Mais les freins institutionnels étaient nombreux,

9. Seb Breynat, Morgane Cohen et David Gabriel, *Plaidoyer pour Villeneuve. Pouvoir d'agir et planification démocratique face à la rénovation urbaine de l'Arlequin*, Éditions du PUCA, 2016.

en particulier à cause du transfert des compétences en matière d'urbanisme à la métropole. Ce transfert opérait une dépolitisation par changement d'échelle. L'Atelier populaire d'urbanisme qui avait été à l'origine de ce processus d'autosaisine – au sens où l'on distingue les acteurs qui s'emparent eux-mêmes d'un processus de ceux qui y sont convoqués par l'institution – acceptait d'être un contributeur parmi d'autres tout en préservant une autonomie.

Le principe de co-construction, tel qu'il figurait dans la loi Lamy, restait suffisamment flou pour être aussi bien vidé de son contenu que saisi comme levier. Comme l'a noté Akrich, le terme « n'a nulle part valeur de concept[10] ». Et tel qu'il apparaissait dans la réforme de la politique de la ville, son contenu était un ensemble de formules programmatiques qui ne définissaient ni le périmètre de ce qui pouvait être co-construit, ni les conditions d'un partage effectif du pouvoir de décision[11]. Ce flou offrait aux habitant·es un large champ d'action possible, mais il permettait aussi à l'institution de revendiquer la co-construction sans en assumer les conséquences. Or, comme l'a rappelé Pestre, « la capacité des différents points de vue à être pris en compte dépend en partie de rapports de force pré-existants, ce qui limite de fait la portée de cette co-construction[12] ». Un concept flou dans un cadre asymétrique, c'est dans ces conditions que les habitant·es de la Villeneuve ont tenté d'investir la co-construction.

La semaine de co-construction a eu lieu au printemps 2015. Elle se voulait un nouveau départ : il s'agissait moins d'inventer un projet urbain que de retisser le fil de l'histoire mouvementée de la Villeneuve. Le programme couvrait les cinq axes du projet urbain stratégique et démocratique initial : gouvernance, éducation,

10. Madeleine Akrich, « Co-construction », *in* Ilaria Casillo *et al.* (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, 2013.
11. Thomas Kirszbaum, « Vers un *empowerment* à la française ? À propos du rapport Bacqué-Mechmache », *La Vie des idées*, 12 novembre 2014.
12. Madeleine Akrich, « Co-construction », art. cité. Akrich s'appuie ici sur Dominique Pestre, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 210-238.

environnement, économie et culture, habitat, confirmant la vision intégrée portée par l'APU. Habitant·es, associations locales, urbanistes, architectes, chercheurs et chercheuses, bailleurs sociaux et élus participèrent à des ateliers thématiques, à des débats publics et à des interventions dans l'espace public, combinant cadre institutionnel et modes d'action militants. La semaine s'est conclue par le carnaval de la Villeneuve, symbole du moment où les hiérarchies s'inversent – un geste qui puisait dans la ressource toponymique du territoire, l'Arlequin et les Baladins étant les figures du théâtre populaire qui incarnaient le renversement en cours.

Pour l'Atelier populaire d'urbanisme, cette expérience prolongeait celle de l'Alma-Gare : les habitant·es ne répondaient pas à une invitation institutionnelle, mais imposaient aux pouvoirs publics de négocier sur la base de leur contre-projet[13]. Elle relevait de ce que l'urbaniste Faranak Miraftab appelle la « planification insurgée », c'est-à-dire des pratiques de planification conçues par les communautés, qui se caractérisent par leur dimension contre-hégémonique, transgressive et imaginative[14]. Mais la place des institutions a fait débat tout au long de la semaine. La présence trop discrète des élus municipaux suscita des interrogations : s'agissait-il d'un respect de l'autonomie habitante ou d'un demi-engagement dans un processus dont le pilotage avait déjà échappé à la municipalité pour passer à la métropole ?

Qu'a produit cette semaine de co-construction ? Un déplacement que personne n'avait anticipé sous cette forme : la redéfinition du contenu même du projet de rénovation urbaine. Le projet des habitant·es a dû s'adapter aux catégories de l'action publique et s'articuler avec les contraintes institutionnelles. Mais le déplacement le plus significatif s'est opéré dans l'autre sens. Ce sont les habitant·es qui avaient proposé le cadre de la co-construction, et même si l'institution a imposé des limites à l'expérience, ils ont

13. Paula Cossart et Julien Talpin, *Lutte urbaine*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2015.
14. Faranak Miraftab, "Insurgent Planning: Situating Radical Planning in the Global South", *Planning Theory*, vol. 8, n° 1, 2009, p. 32-50.

été en mesure de défendre un projet alternatif qui a contraint les techniciens et les élus à discuter sur de nouvelles bases. C'est de la friction entre ces deux visions qu'a émergé l'écoquartier populaire. La notion d'écoquartier n'était pas nouvelle – elle circulait depuis l'étude INterland[15], et les habitant·es eux-mêmes affirmaient que la Villeneuve, par sa conception originelle, possédait déjà les qualités d'un écoquartier. Ce que la semaine de co-construction a produit, c'est l'adjonction du mot « populaire » – qui transformait le cadre institutionnel en projet politique.

L'émergence de l'écoquartier populaire

À rebours de la rénovation urbaine fondée sur la démolition des logements sociaux, le principe structurant de l'Atelier populaire d'urbanisme s'inscrivait dans l'approche de Geddes : partir du tissu existant plutôt que de le détruire pour reconstruire. La préservation et la réhabilitation du logement social constituait donc le cœur de l'écoquartier populaire – et avec le logement, le maintien des habitant·es dans le quartier. Ce principe s'accompagnait de plusieurs autres dimensions, en particulier la préservation des infrastructures sociales – écoles, centres de santé, équipements culturels et sportifs –, celle des espaces publics, du grand parc de la Villeneuve et des ressources naturelles ; et la transformation des rapports de pouvoir dans la production urbaine, par la reconnaissance des savoirs d'usage forgés dans l'expérience quotidienne du territoire. Ces principes ont été formalisés par les institutions dans un cahier des préconisations des habitant·es qui a servi de référence au processus de planification urbaine.

La notion d'écoquartier populaire procède de l'adjonction de deux termes qui évoquent chacun des registres distincts. Le concept d'« écoquartier » inscrivait le projet à la fois dans le cadre institutionnel de l'urbanisme durable et dans l'objectif de la transition écologique portée par la municipalité. L'adjectif « populaire », lui, condensait plusieurs significations : sociologique, l'habitat des

15. *Interland, Lacaton & Vassal, BazarUrbain, op. cit.*

classes populaires marqué par les inégalités et la ségrégation ; institutionnelle, un territoire ciblé par la politique de la ville ; vernaculaire, un sentiment d'appartenance, de solidarité et une expérience partagée du territoire. Enfin, pour les militants de l'APU, l'adjectif portait évidemment une dimension politique : celle des luttes urbaines où ce sont les habitant·es eux-mêmes qui produisent le diagnostic et le projet. C'est cette condensation qui faisait de l'écoquartier populaire un concept opératoire : il articulait des registres, des acteurs et des légitimités suffisamment distincts pour que chacun puisse s'y reconnaître – tout en donnant à l'écologie municipale son levier concret, comme le logement social l'avait été pour le socialisme municipal.

Le concept a suscité des critiques, y compris au sein de l'Atelier populaire d'urbanisme. Pour certains, l'écoquartier populaire risquait de servir de donner lieu à une gentrification verte – la requalification écologique du quartier pouvant entraîner une hausse des valeurs immobilières et, à terme, le remplacement des habitant·es au profit d'une classe plus aisée. Le débat a été tranché au sein de l'APU en ces termes : en faisant de la préservation du parc social le fondement même de la transition écologique, l'écoquartier populaire plaçait le maintien des habitant·es au cœur du projet. Cette réponse était cohérente mais elle reposait sur une condition : que le parc social soit effectivement réhabilité et que les habitant·es conservent une capacité d'agir sur le processus. La suite de l'expérience montrera que cette condition n'allait pas de soi. Malgré tout, les propositions des habitant·es étaient désormais intégrées comme base de la planification urbaine. Les habitant·es en avaient formulé le contenu et les priorités. L'*empowerment* à la française défendu par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache trouvait ici un début de réalisation : non pas un pouvoir octroyé par l'institution, mais un pouvoir qui émerge de l'action collective. Cette avancée restait toutefois fragile et incomplète. Elle s'était opérée dans l'interstice ouvert par une conjoncture politique favorable, et rien ne garantissait qu'elle puisse résister aux rapports de force institutionnels de la production urbaine.

L'écoquartier populaire face à la rénovation urbaine

À l'automne 2016, l'Atelier populaire d'urbanisme a rendu public le résultat des négociations entre la métropole et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Malgré la démarche de co-construction, l'agence exigeait la démolition de plusieurs immeubles de logements sociaux en échange de ses financements. L'un des immeubles menacés avait été racheté par une filiale de la Caisse des dépôts. Ces décisions avaient été prises sans les habitant·es et sans considération pour les familles qui y vivaient à rebours de la démarche sur laquelle le projet avait été fondé.

Ce que révélait cette situation, c'était la convergence de deux mécanismes. D'un côté, le conditionnement des financements publics à la démolition du parc social ; de l'autre, la financiarisation du logement social par des opérateurs publics qui le traitaient comme un actif à restructurer plutôt que comme un habitat. La production urbaine néolibérale ne s'imposait pas de l'extérieur aux institutions, elle opérait à travers elles. C'est cette force structurelle qui plaçait la municipalité écologiste en porte-à-faux, contrainte d'accepter des démolitions qu'elle-même avait contestées. Imposer des démolitions comme condition du financement d'un écoquartier populaire, c'était vider la notion de son contenu.

L'Atelier populaire d'urbanisme a d'abord porté la colère des habitant·es par la voie institutionnelle, en saisissant le dispositif d'interpellation citoyenne, dont nous avons examiné les limites plus hauts, pour mettre la municipalité face à ses propres engagements. Après le recueil de 2 000 signatures, un débat a été organisé au conseil municipal[16]. Les habitant·es y ont articulé trois registres d'argumentation : l'injustice écologique – une réhabilitation émet deux fois moins de carbone qu'une démolition-reconstruction, l'injustice sociale – l'inégalité de traitement entre les propriétaires mobilisés qui avaient obtenu la réhabilitation de leur immeuble

16. Conseil municipal de Grenoble, séance du 18 juin 2018, débat sur la démolition du 10-20 de la galerie de l'Arlequin, vidéo, Ville de Grenoble (site officiel).

et les locataires du logement social sommés de partir –, et l'exigence démocratique – le rappel du principe de co-construction et la demande d'un référendum local pour décider sur la base d'un scénario alternatif. Ces trois registres étaient indissociables – et c'est précisément leur articulation qui constituait un geste politique. Là où l'idéologie néolibérale sépare les questions écologiques, sociales et démocratiques pour les traiter dans des dispositifs distincts, les habitant·es les défendaient comme indissociables. Cette mobilisation a reçu un écho national – partout, les mêmes mécanismes étaient à l'œuvre, et la Villeneuve devenait le lieu où ils étaient contestés.

Mais le dispositif d'interpellation citoyenne a été annulé par le tribunal administratif, et la municipalité d'Éric Piolle s'est retranchée derrière cette décision – qu'elle condamnait publiquement – pour refuser d'organiser le référendum. L'interpellation avait été retournée : ce n'étaient plus les habitant·es qui sommaient l'institution de répondre, c'était l'institution qui leur rappelait les limites du cadre qu'elle-même avait défini. Comment expliquer ce revirement ? Dans sa thèse précitée, Antoine Gonthier identifie une convergence politique de fond entre les habitant·es et la municipalité – les deux parties étant favorables à la réhabilitation[17]. S'il n'y a pas eu de dialogue, c'est selon lui parce que l'annulation du dispositif a supprimé toute contrainte procédurale sur la municipalité, et parce que la défiance mutuelle a rendu la négociation impossible. Son analyse institutionnaliste éclaire le fonctionnement de l'interpellation citoyenne, mais elle passe à côté de l'enjeu politique.

17. Gonthier avance trois facteurs expliquant l'interruption du dialogue. Le premier tient à l'absence de contrainte après l'annulation du dispositif d'interpellation par le tribunal administratif. Le deuxième, tiré d'un entretien avec la directrice de cabinet d'Éric Piolle, pointe un cercle vicieux de défiance mutuelle. Le troisième relève d'une supposée « incompatibilité structurelle » entre la défense des droits individuels et la recherche de l'intérêt général. Cette dernière interprétation relève d'un « effet de théorie » qui ne correspond pas à la réalité de la mobilisation. Lorsque la directrice de cabinet invoquait le risque de perdre les 300 millions d'euros du projet, Gonthier lui-même a jugé cet argument « quelque peu exagéré » au vu des expériences montrant qu'aucun projet ANRU n'avait été annulé à la suite de protestations.

En refusant le référendum, la municipalité a fait un choix politique. Elle estimait agir dans l'intérêt du plus grand nombre, acceptant les conditions de l'ANRU pour sécuriser les financements de l'ensemble du projet, au détriment des locataires des immeubles concernés par les démolitions et de tous ceux qui s'étaient mobilisés. C'est la logique même de l'écologie politique majoritaire : arbitrer au nom de l'intérêt général sans donner prise aux premiers concernés sur la décision. Or ce qui se jouait dépassait la question des démolitions. Les habitant·es ne défendaient pas seulement leur logement, ils revendiquaient le droit de décider de l'avenir de leur quartier. C'est ce que le sociologue Grégory Busquet a identifié comme la revendication d'un droit à la ville[18] : non seulement le droit d'habiter, mais la capacité de produire démocratiquement l'espace dans lequel on vit. Le refus du référendum avait nié ce droit. C'est précisément parce qu'il leur était refusé que les habitant·es ont décidé de l'exercer eux-mêmes.

LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE DE L'ARLEQUIN

Au fil des mois, la mobilisation s'est étendue au-delà de l'Atelier populaire d'urbanisme. Le collectif contre les démolitions constitué pour l'occasion a mobilisé la Table de quartier Villeneuve-Village olympique, Droit au logement et des citoyens de tous bords, bientôt rejoints par des Gilets jaunes qui apportaient leur propre expérience de l'auto-organisation et de la démocratie directe. Élaborer un projet alternatif et le co-construire avec les institutions ne suffisait plus. Les habitant·es ont décidé d'organiser eux-mêmes un référendum d'initiative citoyenne sur la question des démolitions, créant l'espace démocratique que l'institution avait refusé d'ouvrir.

18. Grégory Busquet et Sophie Didier, « Le Droit à la Ville », in *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté*, 2022.

Selon Castoriadis, une société autonome est celle qui reconnaît être la source de ses propres institutions et se donne le droit de les transformer. Le référendum auto-institué déplaçait la source de légitimité des instances représentatives vers la communauté elle-même. C'est à ce moment-là que nous avons reconnu dans cette mobilisation une expérience d'écologie populaire – non pas appliquer un concept théorique à une lutte locale, mais reconnaître dans la pratique des habitant·es ce que Martínez-Alier a défini comme une écologie qui naît de l'expérience vécue des injustices environnementales et de la capacité collective à y répondre.

Après un mois de campagne contradictoire et une organisation minutieuse pour garantir la légitimité du scrutin, le résultat a été sans appel : 70 % des votants se sont prononcés contre les démolitions, avec un taux de participation supérieur à celui des élections européennes dans le quartier, signe que le référendum auto-institué avait produit une légitimité démocratique que les dispositifs institutionnels n'avaient pas réussi à construire. Pourtant, le résultat de cette mobilisation est resté contrasté. Si le projet de démolir le 90 Galerie de l'Arlequin a été abandonné en cours de route, en ce qui concerne l'immeuble du 10-20 Arlequin, la pression exercée par le collectif a abouti à une position intermédiaire : une partie étant démolie tandis que l'autre était préservée dans la perspective d'une réhabilitation. Des habitant·es ont demandé à y créer un habitat participatif populaire pour permettre aux anciens résidents de revenir vivre dans un projet qu'ils avaient eux-mêmes contribué à concevoir. À ce jour, l'immeuble n'est toujours pas réhabilité – rappelant que la capacité des habitant·es à produire de la légitimité démocratique ne suffit pas, à elle seule, à transformer l'aménagement urbain.

Ce qui s'est joué à la Villeneuve révèle une asymétrie. D'un côté, les habitant·es ont contribué à l'émergence du concept d'écoquartier populaire, d'une méthode de planification démocratique et d'une légitimité à travers un référendum. De l'autre, l'écologie municipale a oscillé entre la reconnaissance de ce projet et l'acceptation des conditions posées par l'État, sans jamais trancher en faveur d'une alliance avec les habitant·es contre l'ANRU – refusant,

au moment décisif, de fonder sa légitimité sur celle que les habitant·es avaient construite. Ce constat ne doit pas masquer ce que la mobilisation a été capable de réaliser concrètement – la réhabilitation thermique des logements, les jardins partagés, les infrastructures éducatives et culturelles, la requalification des espaces publics. Mais ces réalisations dessinent aussi, en creux, ce qui a manqué : une alliance où l'institution accepte de s'appuyer sur la légitimité démocratique construite par les habitant·es pour porter le conflit avec l'État au lieu de le subir. C'est cette alliance qui aurait pu donner à l'écoquartier populaire sa pleine réalisation.

L'ÉCOQUARTIER POPULAIRE : UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE SOCIAL

L'expérience de la Villeneuve illustre ce que l'urbaniste John Friedmann nomme une « planification radicale » : une démarche où les habitant·es deviennent acteurs de la transformation de leur territoire et où la connaissance naît des tensions que cette démarche génère. L'Atelier populaire d'urbanisme a d'abord été la construction d'un mouvement, au sens où Melucci l'entend : une identité collective qui ne préexiste pas à la lutte, mais qui se forge dans et par l'action elle-même. Puis c'est en se réappropriant les outils de la planification que les habitant·es ont défini le contenu d'une transition écologique juste pour leur territoire. De cet apprentissage social est née une nouvelle dialectique entre écologie populaire et écologie municipale, qui tente de dépasser la contradiction entre ceux qui planifient la ville et ceux qui l'habitent. Si l'écoquartier populaire reste inachevé – à la fois comme réalisation et comme dépassement, il est devenu un possible concret au sens où Bloch entend le « principe espérance ». Il appelle d'autres expériences, dans d'autres quartiers et d'autres villes, susceptibles de renouveler la politique de la ville et la rénovation urbaine. Mais ce renouvellement suppose de retenir non seulement le contenu du projet, mais aussi ses méthodes, et d'envisager une démocratie instituante où les habitant·es deviennent les auteurs des règles qui engagent l'avenir de leur territoire.

V. LES THÉORIES DE LA PLANIFICATION

La dialectique entre écologie municipale et écologie populaire a engendré la notion d'écoquartier populaire, montrant comment les habitants pouvaient conquérir une prise sur les décisions qui déterminent leur environnement. Mais l'expérience grenobloise en a aussi révélé les limites. Les rapports de pouvoir qui ont pesé sur l'écoquartier populaire relèvent de logiques qui excèdent le périmètre municipal. L'écologie populaire a pu gagner une légitimité démocratique ; elle n'a pas pu, à elle seule, transformer les règles du jeu de la production urbaine. C'est cette impasse qui invite à rouvrir la question de la planification.

Le terme de planification, longtemps associé aux économies dirigées du XXe siècle, revient aujourd'hui au cœur des débats écologistes – et mérite d'être réexaminé. Car, dans une perspective démocratique, la planification écologique ne peut pas être décidée par une instance centrale : elle doit être déterminée par les populations concernées, à chaque niveau de décision. Comment articuler l'autonomie des territoires avec la nécessité d'une action concertée ? Comment conserver la dimension démocratique des expériences locales tout en assurant la coordination qu'exige l'ampleur de la crise écologique ?

C'est cet enjeu que nous nous proposons d'explorer en revenant sur les théories de la planification. Il s'agira d'abord de retracer leur généalogie critique, puis d'examiner les tentatives contemporaines de les renouveler et leurs limites, pour esquisser enfin les contours d'une planification écologique. Mais avant d'entrer dans cette généalogie, précisons ce que recouvre le champ des théories de la planification.

QUE SONT LES THÉORIES DE LA PLANIFICATION ?

Les théories de la planification s'intéressent aux connaissances et aux actions mises en œuvre lors des processus concernant un

territoire ou une société. Ces études cherchent à comprendre pourquoi et comment on planifie : qui décide, selon quels principes, avec quels effets. Ces questions permettent de situer la planification dans son contexte, d'en identifier les acteurs et les valeurs, d'en anticiper les effets. Ces théories ne se limitent pas à décrire des outils ou des procédures. Elles interrogent l'histoire de la planification, ses finalités, les rapports de pouvoir qu'elle engage et les conditions de justice des actions entreprises. C'est là que réside l'importance d'un retour théorique : sans ces fondements, la planification écologique risque de se réduire à une procédure technique aveugle aux enjeux politiques et sociaux.

Ce corpus de connaissances s'est forgé au croisement des sciences sociales et de la philosophie politique, dans un dialogue permanent avec des professionnels et des mouvements sociaux qui ont critiqué et imaginé de nouvelles conceptions de la planification. Cette interdisciplinarité témoigne de la complexité de la planification, tandis que le va-et-vient entre théorie et pratique a fait naître de nouvelles formes adaptées aux défis contemporains.

Andreas Faludi a établi une distinction essentielle entre deux ensembles de théories. D'une part, les théories de la planification *(theories of planning)*, qui portent sur le processus même de planification : elles interrogent ce que signifie planifier en tant qu'activité politique, sociale et institutionnelle. D'autre part, les théories pour la planification *(theories in planning)*, qui désignent les outils conceptuels ou techniques mobilisés dans la pratique : elles concernent les dimensions opérationnelles de la planification[1]. Face à la crise écologique, il faut donc distinguer ces deux dimensions pour élaborer à la fois des outils opérationnels et une réflexion sur ce que signifie l'acte même de planifier.

La distinction entre processus et outils se complexifie du fait de la tension structurelle entre planification économique et planification spatiale. La planification économique tend à produire

1. Andreas Faludi, *Planning Theory*, Oxford, Pergamon Press, 1973. Voir également Andreas Faludi (dir.), *A Reader in Planning Theory*, Oxford, Pergamon Press, 1973.

un espace abstrait, homogène et fonctionnel, organisé selon une rationalité instrumentale et des logiques financières. Elle conçoit le territoire comme un support neutre soumis aux logiques d'optimisation des flux. À l'inverse, la planification spatiale reconnaît les territoires comme des espaces de vie concrets, enracinés dans des histoires locales, porteurs de diversité écologique et culturelle, et marqués par des formes d'appropriation collective.

La planification écologique nécessite d'identifier les contradictions passées. Reconnaître et travailler ces contradictions, comprendre d'où elles viennent et comment elles se sont constituées est un préalable indispensable pour penser la planification. C'est l'objectif de cette généalogie critique : identifier les racines des rationalités planificatrices, leurs tensions constitutives, et les voies alternatives qu'ont ouvertes leurs critiques successives, afin d'éviter que les planifications écologiques ne reproduisent les erreurs passées.

Les théories de la planification rationnelle

La planification rationnelle plonge ses racines dans le rationalisme hérité de la révolution scientifique moderne. L'idéal d'émancipation par la raison reposait sur la conviction que la connaissance des lois de la nature et de la société pouvait contribuer à l'amélioration de la condition humaine. Cette confiance dans la puissance de la raison et du calcul a inspiré les projets de réforme scientifique et systématique de la société. Le rationalisme, toutefois, porte en lui un paradoxe profond. Comme l'a établi Michel Foucault, la prétention à connaître objectivement la société produit les moyens de la gouverner. La pensée de Jeremy Bentham incarne cette ambivalence : son utilitarisme vise l'émancipation par le calcul rationnel du bonheur collectif, mais son Panopticon révèle comment la même rationalité calculatrice peut devenir instrument de surveillance totale[2].

2. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975, notamment la troisième partie, « Discipline », chap. 3, « Le panoptisme », p. 197-229.

Cette ambivalence traverse également la pensée d'Henri de Saint-Simon – lequel est souvent considéré, à juste titre, comme le fondateur de la planification moderne. D'un côté, Saint-Simon développe une vision émancipatrice fondée sur l'association : il imagine une société où les producteurs s'associent librement pour organiser collectivement la production, où la coopération remplacerait la concurrence, où l'exploitation de l'homme par l'homme céderait la place à l'administration des choses. L'association universelle des travailleurs devait permettre de dépasser les antagonismes sociaux et d'œuvrer au bien-être collectif. Paradoxalement, sa conception de la planification contredit cet idéal associatif. Sa vision repose sur une division stricte du travail intellectuel : aux savants le pouvoir de concevoir les principes généraux, aux industriels celui d'organiser la production, et à la Banque de France la centralisation de l'allocation des ressources. La société devient une grande manufacture dirigée par une élite éclairée. Le peuple est exclu du pouvoir politique : son sort n'en doit pas moins s'améliorer grâce à l'organisation rationnelle. L'association émancipatrice se transforme ainsi en subordination technocratique : les producteurs associés deviennent les exécutants d'un plan conçu par d'autres. Le paradoxe saint-simonien révèle ainsi la tension constitutive de la planification rationnelle entre son aspiration démocratique et sa tentation technocratique.

Dès ces premières formulations émergent les lignes de fracture qui structurent toute l'histoire de la planification. La première oppose la forme procédurale aux contenus mobilisés. Chez Saint-Simon, ce n'est pas le savoir en lui-même qui pose problème : c'est sa monopolisation par une élite qui en fait l'instrument de son pouvoir. La rationalité procédurale détermine les usages possibles des connaissances : le même savoir peut servir l'émancipation ou l'asservissement selon la forme institutionnelle qui encadre son exercice. Un deuxième clivage, qui en découle directement, sépare ceux qui conçoivent de ceux qui exécutent. Cette division n'est pas un accident, mais la conséquence logique d'une rationalité qui prétend surplomber la société pour mieux l'organiser. La dimension émancipatrice de la raison planificatrice se retourne alors en son contraire chaque fois que le savoir se transforme en pratique du pouvoir.

À mesure que le capitalisme industriel se consolide, la rationalité planificatrice se diffuse dans l'ensemble du corps social, et un troisième antagonisme émerge : celui qui oppose la logique économique à la logique spatiale. C'est dans l'usine que la rationalité planificatrice trouve son premier laboratoire. La coopération planifiée des travailleurs sous l'autorité capitaliste illustre comment une forme procédurale hiérarchique organise des savoirs techniques selon une pure logique d'efficacité productive. La ville offre un deuxième terrain d'expansion, accentuant la tension entre dimension économique et dimension spatiale. Le Paris d'Haussmann mobilise des savoirs urbanistiques, hygiénistes et esthétiques, en les subordonnant à une logique rationnelle où l'espace urbain est conçu comme une infrastructure fonctionnelle à optimiser. La contradiction se manifeste lorsque les habitant·es sont exproprié·es, illustrant combien la logique planificatrice portée par les pouvoirs publics prime sur la vie sociale des communautés. L'État constitue enfin la troisième échelle : l'économie nationale devient l'objet de savoirs spécialisés dont la maîtrise confère à une élite restreinte le pouvoir de gouverner au nom de la raison et de l'intérêt général.

La Première Guerre mondiale marque un tournant décisif. Otto Neurath a montré comment l'économie de guerre a préparé le terrain à la planification en habituant les populations à l'organisation centralisée[3]. L'absurdité de la guerre industrielle a illustré l'horreur provoquée par des États qui prétendaient gouverner par la raison. L'entre-deux-guerres révèle ensuite l'ambivalence de la planification. Les plans quinquennaux soviétiques, fondés sur une centralisation autoritaire des décisions, engendrent des désastres. Le New Deal américain, qui relève davantage d'une planification incitative et pragmatique cherchant à concilier les intérêts, produit des avancées sociales. Ces expériences ne sont pas tout à fait

3. Otto Neurath, "War Economics [1916]", *in* Robert S. Cohen et Thomas Uebel (dir.), *Otto Neurath: Economic Writings. Selections 1904-1945*, Dordrecht, Kluwer, 2004, p. 153-199. Pour une présentation en français, voir Nepthys Zwer, *L'Ingénierie sociale d'Otto Neurath*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2018.

comparables dans leur nature ; elles partagent pourtant un trait commun : dans les deux cas, des experts définissent le cadre général des actions à entreprendre. Ce qui fait la différence fondamentale, c'est la présence ou l'absence de contre-pouvoirs démocratiques en mesure de faire bifurquer les plans sur la base d'une autre rationalité.

L'après-guerre marque l'apogée du modèle rationaliste. En France, le Commissariat au Plan incarne un paradigme où les problèmes politiques peuvent être définis et résolus par une expertise qui se prétend neutre. Ce modèle repose sur plusieurs postulats : la possibilité d'identifier clairement les buts et les objectifs, la capacité d'analyser toutes les alternatives, la rationalité des décideurs qui choisissent la solution optimale, et la séparation stricte entre les faits et les valeurs. John Friedmann identifiera plus tard le vice originel de la planification rationnelle dans la prétention à la neutralité des experts : en réduisant les conflits à des questions techniques, elle neutralise le politique et substitue au débat démocratique un enchaînement de procédures[4].

Ce n'est pas seulement en changeant les contenus de la planification qu'on la démocratise, mais en transformant sa forme, c'est-à-dire les rapports de pouvoir déterminant qui produit le savoir, qui décide de son usage et qui en subit les conséquences. Une planification démocratique suppose de rompre avec la séparation entre conception et exécution, de reconnaître le caractère politique de toute décision technique, et de soumettre l'expertise au contrôle démocratique. Elle exige un renversement : partir des territoires habités plutôt que de chercher à les soumettre à des rationalités abstraites. Planifier devient autoritaire lorsqu'une élite monopolise le processus, prétend détenir seule la rationalité légitime et impose une transformation qui ignore les territoires vécus.

4. John Friedmann, *Planning in the Public Domain: From Knowledge to Action*, Princeton, Princeton University Press, 1987, notamment la deuxième partie consacrée à l'histoire critique des traditions de la planification.

Les critiques de la planification rationnelle

C'est au moment même de son apogée, dans la seconde moitié du XXe siècle, que la planification rationnelle est contestée sur deux fronts : depuis l'intérieur de l'édifice théorique qui en dévoile les failles, et depuis le bas, à partir des communautés qui en subissent la violence.

À partir de ses observations empiriques au sein des administrations municipales américaines, l'économiste et sociologue Herbert A. Simon met en évidence les failles du modèle rationaliste. Loin de l'idéal d'une rationalité parfaite, il établit que toute décision est contrainte par des limites irréductibles. Son concept de rationalité limitée repose sur trois obstacles fondamentaux : l'information disponible est incomplète ; les capacités cognitives humaines sont limitées ; le temps pour décider est contraint[5]. Face à ces limites, les décideurs recherchent une solution satisfaisante plutôt que la meilleure solution théorique. Cette critique porte sur la forme procédurale de la planification : elle démontre que le processus rationnel lui-même est défaillant, indépendamment des contenus qu'il mobilise.

La critique se poursuit avec Charles E. Lindblom, qui publie en 1959 son article devenu classique, « La science de la débrouille ». Lindblom démontre que la planification globale et cohérente est une fiction[6]. La méthode rationnelle et compréhensive, fondée sur l'examen complet des objectifs, des moyens et des conséquences, n'est pas seulement irréalisable en pratique : elle est inadaptée aux décisions publiques. Les choix politiques procèdent d'ajustements progressifs, d'essais et d'erreurs, de négociations entre acteurs aux intérêts divergents. L'action publique avance par comparaisons

5. Herbert A. Simon, *Administrative Behavior: A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organisations*, New York, Macmillan, 1947. [Trad. fr. : *Administration et processus de décision*, Economica, 1983.] Voir également Herbert A. Simon, "A Behavioral Model of Rational Choice", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 69, n° 1, 1955, p. 99-118 ; Herbert A. Simon, *Models of Man: Social and Rational*, New York Wiley, 1957.
6. Charles E. Lindblom, "The Science of « Muddling Through »", *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, 1959, p. 79-88.

successives limitées, selon une rationalité adaptative et pragmatique. C'est ce que l'on appelle aussi la politique des petits pas.

Friedmann le souligne : cette critique déstabilise la foi moderniste dans la planification rationnelle, mais demeure interne au paradigme technocratique ; elle décrit le processus décisionnel sans interroger les asymétries de pouvoir[7]. La reconnaissance de la rationalité limitée ne suffit pas à démocratiser la planification. Elle améliore la lucidité des planificateurs sur leurs propres limites, sans pour autant remettre en cause leur monopole sur la décision. L'expertise reste au centre, simplement plus modeste dans ses prétentions.

La planification rationnelle va également être contestée par des mouvements sociaux, mais cette fois la critique opère une rupture radicale avec le paradigme technocratique. C'est sur le terrain de la planification spatiale que cette contestation prend toute son ampleur, car c'est là que la violence de la rationalité planificatrice se manifeste le plus concrètement avec la destruction de quartiers populaires et les déplacements forcés. Les mouvements d'habitant·es ne vont plus seulement protester contre les projets : ils vont s'emparer de la planification pour revendiquer le droit de planifier eux-mêmes leur avenir et leur territoire. Il ne s'agit plus seulement de souligner les limites de la rationalité planificatrice, mais d'en dénoncer la prétention politique et la violence structurelle – celle des experts qui imposent leur vision au nom de l'intérêt général tout en détruisant des espaces de vie.

Alors que Jane Jacobs dénonce la rénovation urbaine à Greenwich Village[8], Paul Davidoff publie un texte fondateur, "Advocacy and Pluralism in Planning", qui marque un tournant dans les théories de la planification[9]. Nous avons vu comment

7. John Friedmann, *Planning in the Public Domain*, *op. cit.,* p. 51-73.
8. Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1961. [Trad. fr. : *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Marseille, Parenthèses, 2012.]
9. Paul Davidoff, "Advocacy and Pluralism in Planning", *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 31, n° 4, 1965, p. 331-338.

cette approche avait été mobilisée par l'Atelier populaire d'urbanisme de la Villeneuve. Davidoff proposait d'introduire dans le processus de planification un pluralisme correspondant à la diversité des intérêts et des visions du monde présents dans la société. Dans une démocratie, chaque groupe social, à commencer par les plus marginalisés, devrait pouvoir élaborer et défendre sa propre conception de l'avenir. Davidoff rompt ainsi avec la prétention technocratique à la neutralité. La planification devient un champ de délibération et de conflit, où s'affrontent des valeurs et des intérêts, plutôt qu'un simple exercice technique.

Dans le contexte des luttes pour les droits civiques aux États-Unis, cette approche inspire la montée du *community planning*, où les habitant·es planifient avec et pour eux-mêmes. Or que signifie concrètement ce pluralisme ? L'enjeu n'est pas tant d'additionner les points de vue que d'organiser leur confrontation. Le savoir des habitant·es ne vient pas se substituer à l'expertise technique – il la complète, et c'est là tout le paradoxe, en la contestant sur un plan différent : celui de l'expérience vécue, de la connaissance des lieux et des usages, de la capacité à identifier ce qui fait la qualité d'un milieu de vie.

Ce déplacement épistémologique reconnaît que la planification mobilise deux types de connaissances irréductibles l'une à l'autre : l'expertise des professionnels experts et les savoirs situés des habitant·es. Une planification réellement participative exige de reconnaître cet écart et d'organiser les arènes permettant de le travailler collectivement. De là émerge une conception de la planification comme apprentissage collectif.

LA PLANIFICATION COMME APPRENTISSAGE COLLECTIF

Le théoricien de la planification John Friedmann a proposé de la définir comme un processus d'apprentissage collectif, où se croisent expertise et engagement citoyen. Cette bifurcation marque le passage d'une planification instrumentale, au service de l'État, à une planification comprise comme praxis démocratique, c'est-à-dire une manière d'apprendre ensemble à transformer la société.

Ainsi, la planification cesse d'être une technique neutre pour devenir une pratique collective. Elle repose sur un principe central : la réappropriation du pouvoir d'agir par les citoyens – ce que les anglophones nomment *empowerment*[10].

Friedmann rompt avec la tradition moderniste : planifier consiste moins à maîtriser l'avenir qu'à créer les conditions collectives de son invention. Selon cette perspective, la planification est une activité par laquelle des acteurs engagés apprennent ensemble à relier savoir et action dans la perspective d'une émancipation partagée. Cette ouverture démocratique ne dissipe pas les contradictions internes de la planification. L'auteur souligne que, même participative, elle reste souvent prise dans des cadres institutionnels qui en limitent la portée critique. Elle oscille alors entre deux pôles : d'un côté, une planification technocratique, prétendant parler au nom de l'intérêt général au moyen de l'expertise ; de l'autre, une planification participative réduite à la consultation, sans pouvoir de décision.

Entre ces deux impasses, il cherche à définir un espace intermédiaire, celui d'une planification démocratique et réflexive, à la fois stratégique et transformatrice, qui relie les luttes locales aux horizons d'émancipation collective. La planification est née d'une promesse d'émancipation rationnelle, elle s'est cristallisée en domination technocratique, avant d'être contestée et réinventée par les luttes sociales. Mais la synthèse démocratique à laquelle elle aspire n'a pas résolu les tensions originelles. Elle témoigne de ce que la contradiction entre la raison émancipatrice et le pouvoir des experts reste ouverte, appelant sans cesse de nouvelles formes d'invention collective.

La planification communicative et ses critiques

Une nouvelle conception de la planification émerge dans les années 1970-1980, inspirée par Jürgen Habermas. Son idée centrale

10. John Friedmann, *Planning in the Public Domain*, *op. cit.*, notamment la troisième partie, "Toward a Non-Euclidean Mode of Planning", p. 181-223.

est la suivante : dans une démocratie, ce qui rend une décision légitime, ce n'est pas la compétence technique de ceux qui l'ont prise, mais la qualité du dialogue qui l'a produite. Habermas distingue deux formes de rationalité : celle qui vise l'efficacité et celle qui vise la compréhension mutuelle[11]. La seconde, fondée sur le dialogue et l'argumentation, est pour lui le fondement de la démocratie.

Cette vision trouve sa traduction dans le champ de la planification avec John Forester et Patsy Healey[12]. Leur constat est simple : si les politiques publiques échouent, ce n'est pas par manque de données ou d'expertise, mais parce qu'elles ignorent les conflits d'intérêts et les rapports de pouvoir. Ce qui compte n'est plus seulement le contenu du plan, mais la manière dont il est élaboré : qui participe, qui est écouté, comment les désaccords sont traités.

Toutefois, cet idéal délibératif se heurte aux rapports de domination. Les planificateurs opèrent dans des institutions traversées par des intérêts multiples. Leur tâche devient alors de rendre visibles ces asymétries et de créer les conditions pour que les voix subalternes puissent être entendues. Le planificateur devient médiateur, traducteur, parfois même stratège : celui qui, à l'intérieur du système, tente d'ouvrir des brèches pour que d'autres récits puissent émerger. Cette théorie critique reconnaît que la planification s'exerce dans des contextes de pouvoir asymétrique. La planification, pour Healey, devient alors affaire d'éthique et de relation. Elle insiste sur la dimension culturelle et affective du processus. La planification, écrit-elle, relève moins des procédures que de la reconnaissance mutuelle[13]. C'est une pratique collective, où les acteurs apprennent à se comprendre malgré leurs différences.

---

11. Jürgen Habermas, *Theorie des kommunikativen Handelns*, 2 vol., Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1981. [Trad. fr. : *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Fayard, 1987.]
12. John Forester, *Planning in the Face of Power*, Berkeley, University of California Press, 1989 ; Patsy Healey, *Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies*, Londres, Macmillan, 1997 [2e éd. 2006].
13. Patsy Healey, "Collaborative Planning in Perspective", *Planning Theory*, vol. 2, n° 2, 2003, p. 101-123.

Cette approche annonce, sans le nommer encore, ce que les théoriciennes de l'écologie du *care* formuleront plus tard : l'idée que la transformation écologique passe par une éthique de l'attention aux autres et au monde.

Mais la planification communicative porte en elle une ambiguïté qui a suscité de nombreuses critiques théoriques. D'un côté, elle démocratise le processus de décision et reconnaît la pluralité des savoirs. De l'autre, elle peut être récupérée dans la perspective néolibérale de la gouvernance participative : fragmenter les décisions au niveau local, mobiliser l'énergie citoyenne sans remettre en cause les structures de pouvoir, transformer les habitant·es en partenaires d'un système qui demeure inchangé. L'insistance sur le consensus tend à évacuer le conflit, qui reste pourtant constitutif du politique. Dans les contextes marqués par de fortes inégalités sociales, les conditions idéales de discussion deviennent presque utopiques. La délibération risque de se transformer en neutralisation des désaccords, en théâtre participatif où l'on donne l'illusion du pouvoir sans en transférer la substance.

Les approches conflictuelles de la planification

Ces limites conduisent plusieurs auteurs à plaider pour une approche résolument conflictuelle de la planification. Bent Flyvbjerg a démontré, à partir d'une étude de cas à Aalborg, que les relations de pouvoir l'emportent sur la rationalité communicationnelle. Contre l'idéalisme habermassien, il établit que la délibération ne produit pas de consensus éclairé : elle devient le terrain où s'exercent des stratégies de domination[14]. La question n'est plus celle du dialogue – elle est celle du pouvoir réel. Flyvbjerg propose une planification réaliste, partant des rapports de pouvoir existants et non des conditions idéales de communication.

Plus radicale encore, la position de Jean Hillier : la planification doit assumer son caractère agonistique. S'inspirant de la théorie

14. Bent Flyvbjerg, *Rationality and Power: Democracy in Practice*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.

politique de Chantal Mouffe, elle soutient que le consensus n'est jamais qu'une stabilisation provisoire d'un rapport de force, et que prétendre l'atteindre par la délibération revient à masquer les antagonismes constitutifs du politique[15]. Le but de la planification n'est pas de supprimer le conflit, mais de lui donner une forme démocratique. Au planificateur, dès lors, de construire des arènes où les désaccords puissent s'exprimer, où les passions politiques trouvent des canaux institutionnels au lieu de déborder dans la violence.

Mais à force de se concentrer sur les procédures, n'évacue-t-on pas la question de la justice ? C'est l'objection de Susan Fainstein : qui obtient quoi, qui paie, qui profite ? Une planification démocratique doit d'abord viser la redistribution concrète du logement, des services, de l'espace public plutôt que la perfection des processus délibératifs[16]. La justice sociale ne découle pas d'une bonne délibération ; elle exige des choix politiques en faveur des plus démunis.

Cette exigence vaut particulièrement pour la transition écologique : la question est autant de savoir qui supporte les coûts de la décarbonation et qui bénéficie des infrastructures vertes que de savoir comment décider. La justice écologique exige de politiser les choix de redistribution spatiale et matérielle, les inégalités territoriales entre métropoles et périphéries, la reconversion des travailleurs des industries fossiles. Sans cette attention aux rapports sociaux concrets, la planification écologique risque de reproduire ou d'aggraver les injustices existantes sous couvert de participation.

La planification communicative et collaborative représente ainsi un moment théorique crucial quoique ambivalent : elle permet d'approfondir la démocratisation des processus de décision, mais risque de légitimer des formes de participation sans pouvoir.

15. Jean Hillier, *Shadows of Power: An Allegory of Prudence in Land-Use Planning*, Londres, Routledge, 2002 ; Chantal Mouffe, *The Democratic Paradox*, Londres, Verso Books, 2000 [trad. fr. : *Le Paradoxe démocratique*, Beaux-Arts de Paris éditions, 2016] ; John Pløger, "Strife: Urban Planning and Agonism", *Planning Theory*, vol. 3, n° 1, 2004, p. 71-92.
16. Susan S. Fainstein, *The Just City*, Ithaca, Cornell University Press, 2010.

Elle demeure traversée par la contradiction entre son potentiel émancipateur et sa récupération dans les dispositifs de gouvernance néolibérale.

Les théories de la planification stratégique

Face à l'incertitude du monde contemporain, les théories de la planification cherchent à se réinventer dans les années 1990. La planification stratégique reconnaît la complexité des sociétés et des territoires : elle refuse l'idée qu'un plan puisse tout prévoir ou tout contrôler, et conçoit la planification comme une activité adaptative. Le plan ne vise plus à fixer un document définitif : il élabore des cadres d'action souples. Il devient un dispositif d'apprentissage et d'ajustement dans un environnement instable. Sous ce terme se cachent deux projets politiques opposés que Louis Albrechts invite à distinguer : planification stratégique managériale et planification stratégique transformative[17].

La planification stratégique managériale domine la pratique institutionnelle des années 1990-2000. Importée du secteur privé, elle vise à accroître la compétitivité territoriale dans la concurrence interurbaine et interrégionale. Les plans stratégiques deviennent des instruments au service des territoires pour attirer des investissements, des entreprises et des cadres. La participation se limite à la consultation des parties prenantes sans redistribution du pouvoir décisionnel. Les choix sont dépolitisés, présentés comme des contraintes techniques ou économiques incontournables. L'État se transforme en facilitateur pour le secteur privé plutôt qu'en acteur redistributif.

Cette approche récupère le vocabulaire de la participation et de la vision collective pour mieux servir l'agenda néolibéral : on parle de gouvernance sans transformer les rapports de pouvoir, de flexibilité pour mieux s'adapter aux exigences du marché, de consensus pour évacuer les conflits distributifs.

17. Louis Albrechts, "Strategic (Spatial) Planning Reexamined", *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 31, n° 5, 2004, p. 743-758 ; Louis Albrechts, "Ingredients for a More Radical Strategic Spatial Planning", *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 42, n° 3, 2015, p. 510-525.

Contre cette dérive managériale, Albrechts plaide pour une planification stratégique orientée vers la justice sociale, la redistribution des ressources et l'*empowerment* des groupes marginalisés. Dans ce modèle, « stratégique » ne signifie pas « compétitif », mais renvoie à l'idée de transformation : il s'agit d'identifier les leviers de changement structurel et de construire des coalitions progressistes capables de modifier le rapport de force à plusieurs échelles. Le processus se veut démocratique, accordant un pouvoir décisionnel réel aux citoyens, particulièrement aux voix habituellement exclues. Cette approche assume son caractère politique : tout choix spatial est un choix politique, le conflit est légitime et productif, la transformation ne peut se faire sans remettre en cause les structures de pouvoir existantes. Le plan devient alors un instrument de repolitisation, articulant vision à long terme et actions concrètes immédiates.

Comment éviter à la fois la dérive managériale et l'impuissance transformatrice ? Patsy Healey tente de se frayer un chemin. Elle insiste sur la dimension institutionnelle et relationnelle de la planification stratégique : un plan stratégique n'est pas seulement un ensemble d'objectifs techniques – c'est un processus par lequel des acteurs aux intérêts divergents négocient des cadres partagés de compréhension et d'action[18]. Le plan devient un instrument de médiation entre visions concurrentes, capable de créer de nouvelles coalitions tout en reconnaissant les asymétries de pouvoir. Cette approche assume l'incertitude et le conflit, au lieu de chercher à les évacuer par un consensus de façade. Reste qu'une ambiguïté la traverse : en reconnaissant les hiérarchies existantes sans toujours fournir les outils pour les transformer, elle risque de légitimer une gouvernance multi-acteurs qui naturalise le cadre néolibéral tout en donnant l'illusion de la participation.

18. Patsy Healey, Abdul Khakee, Alain Motte et Barrie Needham (dir.), *Making Strategic Spatial Plans: Innovation in Europe*, Londres, UCL Press, 1997 ; Patsy Healey, *Urban Complexity and Spatial Strategies: Towards a Relational Planning for Our Times*, Londres, Routledge, 2007.

La planification stratégique représente la dernière grande tentative de refondation théorique et politique de la planification. Elle condense la tension fondamentale de l'ère néolibérale : la planification doit-elle se contenter d'accompagner la compétition territoriale et l'adaptation au marché mondialisé, ou peut-elle redevenir un instrument de transformation sociale et démocratique ? Après plusieurs décennies de débats et d'expérimentations, un constat s'impose : ces approches stratégiques, même lorsqu'elles revendiquent la transformation, restent confinées dans les cadres institutionnels de la gouvernance urbaine et régionale, tandis que les grandes décisions économiques échappent à tout contrôle collectif. Cette impasse révèle la contradiction que le néolibéralisme a inscrite au cœur de la planification : il ne l'a pas abolie, il l'a en revanche neutralisée en la vidant de son pouvoir d'intervention sur l'économie.

VERS UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET DÉMOCRATIQUE

En 2022, la création du Secrétariat général à la planification écologique marque le retour officiel de la planification dans le vocabulaire politique français[19]. Ce secrétariat propose plusieurs instruments : tableaux de bord, scénarios de décarbonation sectoriels, programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas carbone et plan national d'adaptation au changement climatique. Mais cette planification nous interroge : élaborée sans concertation, ne risque-t-elle pas de reproduire précisément le piège technocratique dont cette généalogie a retracé l'histoire ? L'effondrement des écosystèmes et l'accélération du dérèglement climatique ne sauraient rendre acceptable un gouvernement des experts chargé de piloter la transition par le haut.

19. Mathilde Viennot, *La Planification écologique*, La Découverte, coll. « Repères », 2025.

La généalogie que nous venons de retracer permet de formuler les exigences auxquelles une planification écologique doit répondre si elle veut éviter les impasses de ses prédécesseurs. La leçon de Friedmann est que la planification ne peut être démocratique que si elle se constitue comme apprentissage collectif, où le savoir naît de l'action et non l'inverse. Celle de Davidoff, que chaque communauté doit pouvoir élaborer sa propre vision de l'avenir plutôt que de se voir imposer un plan unique. Celle de Fainstein, que la justice ne découle pas d'un bon processus délibératif : elle exige des choix politiques explicites en faveur de ceux qui subissent les injustices. Et la critique de la planification communicative nous rappelle que toute démarche participative risque d'être récupérée par la gouvernance néolibérale si elle ne s'accompagne pas d'un transfert réel de pouvoir.

Ces exigences sont synergiques – chacune renforce les autres et s'affaiblit sans elles. Une planification qui serait participative sans être redistributive reproduirait le théâtre délibératif. Une planification redistributive mais technocratique reconduirait la séparation entre ceux qui conçoivent et ceux qui exécutent. Une planification pluraliste mais sans ancrage dans les luttes concrètes resterait une proposition théorique sans base sociale. C'est leur articulation qui dessine les contours d'une planification écologique à la fois démocratique, juste et transformatrice.

L'organisation collective des communautés en première ligne

La généalogie critique aboutit à une exigence claire : la planification écologique ne peut se construire qu'à partir des territoires – comme apprentissage collectif ancré dans l'action, comme exercice pluraliste où chaque communauté élabore sa propre vision, et comme instrument de redistribution effective en faveur des plus démunis. Mais ces exigences restent abstraites tant qu'elles ne s'incarnent pas dans un travail concret d'organisation. C'est pourquoi nous proposons de reprendre le fil de la politique de la ville pour renforcer prioritairement les capacités d'initiative dans les territoires qui subissent de plein fouet les inégalités sociales et environnementales – et faire émerger une planification écologique ancrée dans les milieux de vie et dans les besoins concrets.

La France compte environ 1 500 quartiers prioritaires où vivent des populations défavorisées, quelque 10 000 sites aux sols contaminés, auxquels s'ajoutent les territoires exposés aux risques climatiques – zones inondables des grandes vallées fluviales, littoraux menacés de submersion, espaces méditerranéens vulnérables aux sécheresses et aux incendies, quartiers urbains soumis aux îlots de chaleur. Dans tous ces territoires, il est nécessaire d'engager des processus d'organisation collective qui s'appuient sur les ressources existantes : les services publics, le tissu associatif, les réseaux d'entraide et les dynamiques d'éducation populaire. C'est précisément ce que permet l'approche du *community organizing* expérimentée à Grenoble. En partant des problèmes concrets vécus par les habitant·es et d'une analyse rigoureuse des rapports de domination, cette méthode identifie des leaders locaux, les forme à l'action collective et les aide à bâtir des organisations capables de négocier avec les institutions. Cette démarche vise à produire un apprentissage collectif ancré dans l'action, à construire une base sociale pour l'écologie politique en vue d'exiger une redistribution effective à travers les services publics locaux.

On objectera que ce travail d'organisation s'inscrit dans le temps long alors que les crises climatiques, elles, s'accélèrent et s'intensifient. C'est vrai. Mais vous avez peut-être observé que l'entraide surgit également lors des crises, ces moments où les hiérarchies s'effacent, où une capacité d'agir collective émerge soudain. Les crises environnementales vont multiplier ces situations : communautés d'entraide, mais aussi révoltes – car la colère et la solidarité naissent des mêmes conditions. Ces brèches restent toutefois éphémères : dès que l'urgence reflue, les structures habituelles reprennent leurs droits. Pour que l'expérience de l'entraide et de la révolte ne se perde pas, il est nécessaire qu'elle soit reprise collectivement, analysée, transformée en conscience partagée. C'est le rôle d'une écopédagogie qui ouvre des espaces où les expériences individuelles sont analysées collectivement. Partant des savoirs et des situations vécues, elle restitue aux habitant·es leur capacité d'interpréter et de transformer le monde. Ce processus de conscientisation suppose une redécouverte commune des territoires habités, de leurs fragilités et des inégalités qui les traversent.

Les catastrophes climatiques à venir constitueront autant d'épreuves que d'occasions de transformation – leur issue n'est pas déterminée d'avance. Nous avons remarqué que des groupes dominants savent exploiter ces moments de désorientation pour imposer des réformes néolibérales ou autoritaires[20]. L'enjeu d'une éducation populaire écologique est de préparer les communautés à ces luttes, non pas pour subir le choc, mais pour transformer la catastrophe en moment de bifurcation. Car la question n'est pas de savoir si les crises viendront – elles sont déjà là. La question est de savoir si nous serons prêts à en faire des leviers de transformation.

Vers une planification décentralisée

Selon la perspective d'une écologie populaire, la transition écologique n'est pas un plan imposé d'en haut, mais le résultat d'un apprentissage social où les communautés organisées transforment leur façon d'habiter les territoires. Face aux bouleversements climatiques, elles développent les « bases matérielles du pouvoir social[21] » : compétences pour gérer les ressources communes, capacités organisationnelles, confiance collective, savoirs incarnés et habitude de s'organiser. L'enjeu est de relier ces foyers d'organisation locale à travers des réseaux, des coordinations et des institutions pour agir à plusieurs échelles tout en préservant leur enracinement.

La planification écologique est ainsi le lieu où s'affrontent les tensions identifiées par les théories de la planification entre la nécessité de coordonner et le risque de centraliser, entre la cohérence d'ensemble et l'autonomie des communautés. C'est dans une logique fédérative que cette tension peut être travaillée sans être abolie. La planification écologique ne saurait imposer un modèle préétabli : elle crée les conditions pour que les expérimentations locales se rencontrent, se renforcent et se généralisent. Le plan n'est plus un document figé élaboré par ceux qui savent pour ceux qui exécutent – séparation que nous avons identifiée comme le vice originel de la planification rationnelle. Il devient un

20. Naomi Klein, *La Stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Arles, Actes Sud, 2008.
21. John Friedmann, *Empowerment: The Politics of Alternative Development*, Cambridge, MA, Blackwell, 1992.

processus ouvert où les conflits sont assumés comme constitutifs du politique, où les savoirs situés des communautés font jeu égal avec l'expertise technique, et où la coordination entre échelles se construit par apprentissage mutuel plutôt que par subordination hiérarchique.

Mais cette coordination suppose des visions partagées, des concepts opératoires communs et des institutions capables de les porter – sans quoi la logique fédérative reste un horizon théorique. Car la participation sans contenu redistributif reste impuissante, et la redistribution sans pouvoir populaire demeure technocratique. Le contenu de cette planification ne saurait être défini une fois pour toutes – il se transforme dans l'action même des communautés qui le portent. Encore faut-il disposer de concepts opératoires capables de donner forme à cette émergence : autour de quels services, de quelles infrastructures, de quels communs organiser la transition ? Et comment garantir que ces choix bénéficient en priorité à celles et ceux qui subissent les injustices environnementales ?

VI. PLAIDOYER POUR UNE PROSPÉRITÉ ÉCOLOGIQUE

La transition écologique exige d'inventer de nouvelles institutions capables de redéfinir ce que signifie vivre ensemble. Elle ne peut se réduire à la gestion de la catastrophe ; elle doit améliorer concrètement le quotidien et rendre possible un futur désirable. Comme l'a suggéré Asad Haider en renversant la formule de Gramsci, cela suppose à la fois un optimisme de la raison, fondé sur la confiance dans l'intelligence collective, et un pessimisme de la volonté, nourri par la lucidité quant à l'épuisement des formes héritées. Il s'agit dès lors de créer des formes institutionnelles capables de rendre désirable une autre manière de vivre.

L'idéologie dominante identifie la vie accomplie à la propriété, à l'accumulation et à la consommation. Cette promesse engendre une insatisfaction permanente, produisant des besoins que l'achat ne comble jamais. La décroissance et la sobriété sont nécessaires, mais elles ne sauraient constituer un horizon désirable si elles sont perçues comme une simple privation. Nous ne voulons pas seulement moins : nous voulons mieux. Entre la fuite en avant consumériste et le spectre du rationnement, l'écologie populaire, héritière de la Commune de Paris, esquisse une autre voie : une vie meilleure pour la majorité, non par l'accumulation privée, mais par les services publics et le partage des biens communs – un luxe communal. Cette orientation ne relève ni d'un universalisme abstrait imposé d'en haut ni d'un repli défensif ; elle repose sur la mise en commun des richesses et sur les institutions de la vie collective.

Nous faisons l'hypothèse d'une écologie populaire fondée sur des services universels de base, organisés à l'échelle des quartiers, des communes et des biorégions : des services gratuits bénéficiant à tous, et d'abord à ceux qui n'ont aujourd'hui accès ni à la propriété ni à la consommation. Cela implique la réappropriation des

municipalités, la transformation des modalités du pouvoir et l'appropriation collective des savoirs de planification. Il s'agit de bâtir des territoires où villes et campagnes coopèrent, et où la qualité de vie dépend de la richesse des communs plutôt que de l'accumulation privée.

Cette perspective conteste au capitalisme le monopole de la vie désirable. Elle s'inscrit dans la lignée de William Morris : la beauté et le bien-vivre pour tous, non comme un rêve lointain mais comme un horizon concret qui oriente les luttes présentes. Avant d'en détailler les instruments, il faut en préciser les fondements en partant d'une réflexion sur la satisfaction des besoins humains dans le respect des limites planétaires.

UNE THÉORIE DES BESOINS POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE

Tournons-nous vers Herbert Marcuse, qui appelle « faux besoins » ceux qu'imposent des intérêts particuliers et qui perpétuent « un travail pénible, l'agressivité, la misère, l'injustice[1] ». Le capitalisme consumériste excelle à les produire : publicité et industries culturelles alimentent des désirs sans cesse renouvelés – dont la satisfaction ne dure jamais, car elle suppose l'apparition de nouveaux manques. Ces pseudo-besoins remplissent une double fonction : maintenir la production en mouvement et détourner les subjectivités vers des satisfactions privées plutôt que vers l'action collective.

À l'inverse, les besoins dont la satisfaction conditionne l'autonomie individuelle et collective – santé, sécurité, participation, relations sociales – ne sont pas des données naturelles fixes, mais des réalités historiquement constituées. Une société écologique suppose de distinguer ces besoins des désirs fabriqués. Len Doyal et Ian Gough proposent à cet égard une articulation décisive : les besoins fondamentaux sont universels – la santé physique et

1. Herbert Marcuse, *One-Dimensional Man: Studies in the Ideology of Advanced Industrial Society*, Boston, Beacon Press, 1964, chap. 1. [Trad fr : *L'Homme unidimensionnel*, Éditions de Minuit, 1968.]

l'autonomie –, mais leurs satisfacteurs varient selon les contextes[2]. Par exemple, le besoin de se nourrir est universel, mais les régimes alimentaires diffèrent. Cette distinction permet d'éviter à la fois le relativisme marchand et l'imposition d'un modèle culturel unique.

Dans une perspective complémentaire, l'économiste Manfred Max-Neef montre que les réponses aux besoins peuvent être destructrices, illusoires ou synergiques[3]. Les besoins ne s'additionnent pas simplement. Certains entrent en conflit et ne peuvent être satisfaits simultanément. La satisfaction elle-même peut être illusoire, masquant l'absence des conditions qui la rendraient réelle. Mais il existe aussi des besoins qui se renforcent mutuellement, consolidant plusieurs dimensions de l'existence à la fois. Les services universels relèvent de cette dernière catégorie : en garantissant l'accès à l'amélioration des conditions de vie, ils soutiennent la participation démocratique et l'autonomie.

Reste une question décisive : qui définit les besoins ? Leur identification ne peut être laissée ni au marché ni aux experts. Elle relève d'un processus démocratique et territorialisé, fondé sur la délibération collective et l'expérience vécue. C'est à cette condition que l'on peut distinguer besoins authentiques et besoins fabriqués, réponses synergiques et solutions illusoires. Sans doute cela n'est-il pas suffisant : encore faut-il organiser collectivement le renoncement aux infrastructures et aux modes de production qui entretiennent les réponses aux besoins qui peuvent être destructeurs – ce qu'Alexandre Monnin appelle la « redirection écologique », un processus politique d'arbitrage sur ce qu'il faut prolonger, transformer ou démanteler pour rendre un territoire soutenable[4].

2. Len Doyal et Ian Gough, *A Theory of Human Need*, Londres, Macmillan, 1991.
3. Manfred Max-Neef, Antonio Elizalde et Martín Hopenhayn, *Human Scale Development: Conception, Application and Further Reflections*, New York/Londres, Apex Press, 1991.
4. Emmanuel Bonnet, Diego Landivar, Alexandre Monnin, *Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement*, Divergences, 2021.

Le donut : plancher social et plafond écologique

Dans une société écologique, une théorie des besoins s'inscrit nécessairement dans les limites biophysiques planétaires. Kate Raworth a proposé une synthèse avec son modèle du donut : un plancher social en dessous duquel les besoins humains fondamentaux ne sont pas satisfaits, et un plafond écologique au-delà duquel les activités humaines détériorent les systèmes terrestres[5]. L'espace entre ces deux limites constitue l'espace sûr et juste pour l'humanité. Le constat actuel est accablant : nous vivons au-dessus du plafond écologique et en dessous du plancher social. Les activités humaines dépassent plusieurs limites planétaires tout en laissant des milliards de personnes dans la privation. Cette situation révèle l'échec structurel du capitalisme et du mode de vie dominant dans le monde occidental.

Une société écologique satisfait pleinement les besoins humains authentiques tout en respectant les limites planétaires, à condition de transformer les modes de production et de consommation. Cette transformation repose sur deux leviers : la sobriété matérielle pour les populations favorisées et l'amélioration des conditions de vie des classes populaires, afin de répondre aux besoins fondamentaux par des solutions synergiques et écologiquement soutenables. Cette réorientation de nos sociétés passe par la démarchandisation massive des services essentiels et leur socialisation démocratique.

LES SERVICES UNIVERSELS DE BASE

Les services universels de base reposent sur un principe simple : certains besoins essentiels ne peuvent être satisfaits par la famille ou le marché et appellent une prise en charge collective. Théorisé au

5. Kate Raworth, *La Théorie du donut. L'économie de demain en 7 principes* [2017], trad. Laurent Bury, Plon, 2018. Voir également *A Safe and Just Space for Humanity: Can we live within the doughnut?*, Oxfam Discussion Paper, février 2012.

milieu des années 2010 par Anna Coote et Andrew Percy[6], le concept prolonge la tradition des services publics tout en en radicalisant la portée. Formulé d'abord à l'échelle nationale comme un socle de droits garantis par l'État, ce concept ne devient pleinement écologique, selon notre hypothèse, qu'à condition d'être territorialisé et gouverné collectivement. Ces services dessinent un horizon de prospérité reposant sur les biens partagés, indépendant du pouvoir d'achat. Il dessine ainsi un horizon de prospérité fondé sur l'accès partagé aux biens essentiels plutôt que sur le seul pouvoir d'achat.

Cette proposition répond à un double constat. Le néolibéralisme a marchandisé des domaines autrefois organisés par la solidarité collective – produisant exclusion, précarité et inégalités. Par ailleurs, les réponses sociales-démocrates centrées sur les transferts monétaires ou les hausses salariales ne suffisent pas à affronter la crise écologique. En universalisant l'accès direct et gratuit aux biens essentiels, les services universels déplacent l'enjeu : il ne s'agit plus d'accroître le pouvoir d'achat, mais de garantir les conditions matérielles d'existence et d'élargir le pouvoir d'agir.

Ces services ne sont pas de simples dispositifs institutionnels. Toute infrastructure organise des flux matériels et naturels, engage des arbitrages écologiques et reconfigure les pratiques sociales. Une régie publique de l'eau exprime un choix quant à l'usage d'une ressource vitale ; un réseau d'énergie renouvelable structure la transition énergétique ; des transports collectifs transforment la géographie des mobilités. Ils engagent également des relations sociales fondamentales : les théoriciennes du *care*, de Carol Gilligan à Joan Tronto, ont montré que le soin constitue une condition de toute vie commune.

6. Anna Coote et Andrew Percy, *The Case for Universal Basic Services*, Cambridge, Polity Press, 2020 ; Anna Coote, Pritika Kasliwal et Andrew Percy, *Universal Basic Services: Theory and Practice*, Londres, UCL Institute for Global Prosperity, 2019 ; Len Doyal et Ian Gough, *A Theory of Human Need*, *op. cit.* ; Ian Gough, *Heat, Greed and Human Need: Climate Change, Capitalism and Sustainable Wellbeing*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2017 ; Foundational Economy Collective, *Foundational Economy: The Infrastructure of Everyday Life*, Manchester, Manchester University Press, 2018.

La question décisive n'est pas seulement celle de l'accès aux services, mais celle du pouvoir sur leur organisation. Cela implique, dans de nombreux cas, des processus de remunicipalisation : reprendre sous contrôle public et local des services privatisés ou financiarisés afin de les soustraire à la logique du profit. Dès le début du XXe siècle, Edgard Milhaud défendait ce principe pour les régies publiques. La remunicipalisation n'est toutefois qu'un point de départ : elle suppose un travail d'organisation permettant aux habitant·es de participer à l'identification des besoins et à la gouvernance des infrastructures.

Pourquoi les services plutôt que le revenu universel ?

Cette perspective se distingue de la proposition du revenu universel, qui structure une part importante des réflexions contemporaines sur la justice sociale[7]. L'enjeu n'est pas simplement une divergence d'orientation politique, mais un choix stratégique sur la nature même du projet de société écologique.

Le revenu universel propose de verser à chaque citoyen, sans condition, un montant monétaire fixe et régulier. Ses partisans avancent plusieurs arguments : simplicité administrative, liberté individuelle dans l'usage des ressources, reconnaissance du travail non rémunéré, socle de sécurité permettant de refuser les emplois précaires ou dégradants. Face à cette proposition séduisante, plusieurs critiques peuvent être avancées. D'une part, la redistribution monétaire ne rompt pas avec le modèle de consommation individualisée au cœur de la crise écologique : le revenu sera dépensé selon les logiques de marché, sans aucune garantie écologique. D'autre part, un revenu monétaire ne garantit pas l'accès effectif aux services s'ils restent marchands et inégalement distribués.

7. Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 2017 ; Guy Standing, *Basic Income: And How We Can Make It Happen*, Londres, Penguin, 2017 ; Baptiste Mylondo et Michel Lepesant, *Inconditionnel. Anthologie du revenu universel*, Éditions du Détour, 2018.

Les services universels inversent cette logique en développant les infrastructures là où elles manquent et en réduisant l'empreinte écologique des modes de vie : transports collectifs, rénovation énergétique, logement social. La divergence est également politique. Le revenu universel maintient une logique individualisée où chacun arbitre seul face au marché. Les services, en revanche, créent des espaces de coopération et de délibération collective. Des services simplement administrés changent de gestionnaire ; des services cogérés transforment leurs usagers en acteurs. La transition écologique exige cette capacité d'action collective.

Enfin, l'enjeu est économique. Un revenu universel substantiel représenterait un coût budgétaire considérable et pourrait alimenter l'inflation ou la captation par le secteur privé. Les services universels soustraient, en revanche, directement des secteurs entiers à la logique du profit et constituent une stratégie de démarchandisation structurelle. Chaque service rendu public et gratuit est une part d'économie retirée au marché. Cela ne signifie pas qu'aucune forme de revenu garanti ne soit pertinente. Un revenu minimum ciblé peut répondre à des situations particulières. Mais nous pensons que le cœur d'un projet écologique et social réside dans la mise en commun des moyens de subsistance pour rendre les territoires agréables et durables plutôt que dans la compensation monétaire d'un système marchand inchangé.

DES VOISINAGES AUX BIORÉGIONS

Ces services appellent une organisation spatiale, articulant proximité du quotidien et autonomie territoriale – une forme urbaine et régionale capable de réduire les distances, de mettre en commun les infrastructures et d'inscrire la production dans les limites écologiques. Cela suppose aussi une planification écologique pour délibérer sur l'allocation des ressources et la définition des priorités collectives à chaque échelle territoriale. Il n'existe pas de modèle unique de cette organisation, mais des visions à confronter et à mettre à l'épreuve des territoires. Chaque communauté produit ses propres réponses en fonction de son histoire, de sa géographie, de ses ressources et des rapports de classe qui la traversent.

En 1983, l'écrivain Hans Widmer (P. M.) a imaginé une société composée de communautés autogérées d'environ 500 personnes, où chacun trouve à 100 mètres de chez soi école, cantine, bibliothèque et ateliers partagés, et à 50 kilomètres les 80 hectares de terres agricoles qui le nourrissent par des circuits courts[8]. Ces unités à taille humaine ne sont pas conçues comme des entités isolées, mais s'inscrivent dans des ensembles plus vastes chargés de coordonner les infrastructures, les réseaux de transport, certaines productions spécialisées et les mécanismes de solidarité entre territoires[9]. L'autonomie recherchée n'est donc pas l'autarcie, mais une autonomie relative : faire localement ce qui peut l'être, tout en organisant à une échelle plus large ce qui dépasse les capacités d'une seule communauté. Cette utopie a inspiré la coopérative d'habitant·es Kraftwerk à Zurich[10].

La force de cette vision est de rendre concret ce que pourrait être un territoire écologique. Le voisinage est l'échelle de la proximité : là où se tissent les liens sociaux, où la démocratie directe devient praticable, où l'on expérimente concrètement la mise en commun – c'est l'échelle d'une coopérative d'habitant·es au sein d'un écoquartier populaire. C'est à cette échelle que se concrétisent les premiers services universels de base : l'école et la crèche, la cantine collective approvisionnée en circuits courts, la bibliothèque, les ateliers partagés, les espaces de soin et d'entraide, les jardins et les espaces publics arborés. C'est aussi l'échelle où la planification prend la forme de l'assemblée de quartier : identifier les besoins prioritaires, décider de l'usage des espaces partagés, organiser collectivement ces services de proximité.

8. P. M., *Bolo'bolo*, Zurich, Paranoia City, 1983. [Trad. fr. : Éditions de l'Éclat, 1998 ; rééd. coll. « Éclat poche », 2020.]
9. Hans Widmer, *La Ville d'une seule planète. Un modèle de transformation écologique des territoires*, trad. Olivier Petitjean, préf. Matthieu Calame, Éditions Charles Léopold Mayer, 2024.
10. Adrien Poullain, *Choisir l'habitat partagé. L'aventure de Kraftwerk*, Marseille, Parenthèses, 2018.

Mais la proximité ne suffit pas à elle seule à organiser la solidarité. La municipalité constitue l'échelon intermédiaire où s'instituent d'autres services universels – réseaux de transport collectif, hôpitaux et centres de santé, équipements sportifs et culturels, régies publiques de l'eau et de l'énergie, services de collecte et de recyclage –, où les ressources sont mutualisées et où les priorités collectives sont débattues. Elle donne une assise politique à ce que la seule communauté ne peut garantir : l'égalité d'accès aux biens essentiels et la redistribution entre territoires inégalement dotés. C'est à cette échelle que la planification s'appuie sur des instruments juridiques et financiers déjà opératoires – plan local d'urbanisme, régies publiques, budgets participatifs et programmation des équipements.

La biorégion, enfin, ne repose pas sur des découpages administratifs arbitraires, mais sur des unités écologiques cohérentes – bassins versants, terres agricoles, forêts, sources d'énergie renouvelable. Dans la lignée de Patrick Geddes, Alberto Magnaghi a théorisé ce « territoire bien commun » : un espace dont les limites sont définies non par des frontières politiques, mais par les relations de co-évolution entre établissements humains et milieux vivants[11]. C'est à cette échelle que se planifient les interdépendances entre villes et campagnes, les flux alimentaires articulant production agricole et besoins urbains, les schémas énergétiques territoriaux, que se pense la soutenabilité matérielle d'un territoire. Agnès Sinaï a donné corps à cette perspective dans son exercice prospectif sur l'Île-de-France, imaginant le territoire francilien reconfiguré en huit biorégions quasi autonomes sur le plan alimentaire[12]. À chaque échelle, la planification démocratique articule le savoir technique des professionnels et le savoir d'usage des habitant·es – rompant aussi bien avec le plan imposé d'en haut qu'avec l'illusion d'une auto-organisation spontanée.

11. Alberto Magnaghi, *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia France, coll. « Rhizome », 2014 [nouv. éd. 2025].
12. Hugo Carton, Pablo Servigne, Raphaël Stevens et Agnès Sinaï, *Petit traité de résilience locale*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2015.

Ces visions prolongent la tradition utopique, du phalanstère de Charles Fourier à la perspective posturbaine de Pierre Kropotkine. Depuis plusieurs années, l'Atlas des Utopies du réseau Transformative Cities recense à travers le monde des villes et des collectifs ayant concrètement mis en œuvre des alternatives pour l'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie et au logement[13]. Mais ces expériences risquent de demeurer isolées et réservées à quelques-uns, comme la plupart des coopératives d'habitant·es, si elles ne parviennent pas à se généraliser à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'une biorégion. C'est précisément là que le municipalisme change la donne. En remportant la mairie d'une grande ville comme Grenoble ou Barcelone, le municipalisme permet d'étendre ces alternatives à l'échelle d'une ville entière : renforcer le pouvoir d'agir des habitant·es des quartiers populaires, instituer des services fondés sur les communs, partager les ressources et organiser la redistribution.

C'est cette perspective que nous défendons avec la notion d'écoquartier populaire à la Villeneuve : il ne s'agit plus d'une utopie conçue par des urbanistes, mais d'un processus politique par lequel les habitant·es d'un quartier populaire se dotent des infrastructures qui rendent possible une vie écologique digne et soutenable. C'est la poursuite du projet communautaire entrepris par Raymond Millot. L'institution n'y définit plus seule le cadre. C'est la communauté qui s'organise collectivement pour décider de son propre avenir[14]. C'est la méthode instituante que nous proposons pour atteindre la prospérité écologique : partir de l'existant, renforcer les capacités d'agir, étendre les services universels et bâtir des écoquartiers populaires.

L'ensemble de ce processus exige des lieux de connaissances. Nous pensons que les campus universitaires peuvent jouer un rôle

13. Transformative Cities, *Atlas of Utopias*, TNI (Transnational Institute), 2020.
14. Rolande Millot et Raymond Millot, *Une voie communautaire. Les écoles de la Villeneuve de Grenoble*, préf. Bertrand Schwartz, Tournai, Casterman, 1979 ; Raymond Millot, *École ouverte, recherche-action, société éducatrice*, Association française pour la lecture, 2013.

important à ce titre. Espaces de l'universel par vocation, ils constituent aussi, dans une certaine mesure, une forme existante de luxe communal. Comme le note Samuel Stein, ils fonctionnent comme des enclaves de prospérité publique au sein du capitalisme : parcs, bibliothèques, infrastructures sportives, cantines collectives, transports, centres médicaux – des équipements financés collectivement et accessibles à tous[15]. Les campus peuvent ainsi devenir des lieux de dialogue des savoirs – à travers des programmes de recherche-action associant habitant·es, techniciens, experts et chercheurs pour partager les différentes visions d'une société écologique.

FINANCER LA PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

La question du financement constitue l'objection récurrente opposée aux services universels de base et plus globalement à la transition écologique. Comment financer une telle extension des services publics ? Cette objection mérite d'être prise au sérieux, mais elle dissimule souvent un présupposé idéologique : l'idée que les ressources feraient défaut. En réalité, les richesses existent massivement dans nos sociétés, mais elles sont captées et accumulées par une minorité, et mal redistribuées. Le financement des services publics n'est donc pas un problème de création de richesse, mais un enjeu politique de redistribution. Cette redistribution s'opère par trois leviers complémentaires : la fiscalité redistributive, la socialisation des services privatisés et la réorientation des dépenses publiques.

L'expérience grenobloise offre des enseignements précieux. Lors du premier mandat d'Éric Piolle, la municipalité a cherché à résister aux coupes budgétaires imposées par l'État. Mais les économies se sont avérées politiquement coûteuses – la fermeture de deux bibliothèques de quartier a généré des tensions avec les habitant·es et au sein même de la coalition municipale. Tirant les leçons de cette expérience, la municipalité grenobloise a choisi

15. Samuel Stein, *Capital City: Gentrification and the Real Estate State*, Londres, Verso Books, 2019.

au second mandat une voie différente : plutôt que d'attendre des financements impossibles ou de défier frontalement l'État, la ville a décidé de bâtir une plus grande autonomie fiscale.

Dans un contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie, Grenoble a augmenté de 25 % le taux de la taxe foncière, générant environ 20 millions d'euros de recettes supplémentaires. Cette mesure, loin d'être un simple ajustement comptable, représente un choix de souveraineté budgétaire visant à redonner des marges de manœuvre à la ville pour financer la transition écologique et sociale. Ce choix assumait délibérément de faire porter l'effort fiscal sur les propriétaires plus aisés au bénéfice des locataires et des usagers des services publics, qui constituent la majorité de la population et sont davantage issus des classes populaires. Il s'agissait d'une forme de redistribution territoriale.

Ce choix n'est pas sans risques politiques : augmenter l'impôt local expose la municipalité à l'impopularité auprès des propriétaires qui subissent directement la hausse. L'équipe municipale a néanmoins assumé clairement cette décision comme une condition nécessaire au financement de la transition écologique. Si cette stratégie ne supprime pas la dépendance vis-à-vis de l'État, elle réduit la vulnérabilité de la ville en lui garantissant des marges de manœuvre. C'est précisément cette autonomie fiscale conquise qui a rendu possible l'extension de la gratuité à des équipements culturels, la création de la sécurité sociale de l'alimentation et un mécanisme de financement de la gratuité des transports pour un quart des habitant·es.

La fiscalité est donc un pilier central pour le financement de ces services. Nous défendons une fiscalité foncière plus redistributive : augmentation du taux de la taxe foncière, renforcement de l'impôt sur la fortune immobilière, et majoration de la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants – qui représentent un scandale dans un contexte de crise du logement, avec des espaces habitables gelés par la spéculation pendant que des milliers de personnes vivent dans des logements indignes.

Ces mesures remplissent une double fonction : générer des recettes substantielles tout en décourageant l'accumulation spéculative qui alimente la crise du logement. Un impôt sur le revenu progressif avec des tranches supérieures élevées, la taxation des transactions financières, la lutte résolue contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, la taxation des bénéfices des entreprises : ces mesures classiques de justice fiscale retrouvent ici toute leur pertinence. Elles relèvent de l'échelon national ou européen – ce qui rappelle que la transition écologique ne peut se faire seulement par le bas où l'autonomie fiscale des communes reste structurellement limitée ; c'est pourquoi la conquête du pouvoir local doit s'articuler à des batailles nationales et à la construction de luttes pour imposer ces réformes.

La fiscalité écologique gagnerait à être entièrement repensée selon une logique redistributive. Contrairement à la fiscalité carbone, qui pèse sur les ménages modestes contraints à l'usage de la voiture faute d'alternatives, il s'agit ici de taxer les responsables des pollutions et de redistribuer les recettes vers la population sous forme de services collectifs. La taxation des activités polluantes, les malus sur les transports polluants, les taxes sur le kérosène et le fret maritime créent une double incitation, économique et sociale. Cette fiscalité écologique redistributive résout la contradiction apparente entre justice sociale et transition écologique : elle fait payer les gros pollueurs pour financer les services qui permettent aux classes populaires de mieux vivre.

Un autre levier consiste à réorienter les dépenses publiques existantes. Il s'agit de réallouer simplement des ressources déjà dépensées vers des priorités sociales et écologiques. La suppression des subventions publiques aux énergies fossiles et à l'agriculture industrielle, qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards d'euros à l'échelle européenne, supprimerait un scandale écologique tout en libérant des ressources pour financer l'agriculture paysanne et les énergies renouvelables. La suppression des niches fiscales, qui bénéficient principalement aux riches et aux entreprises, représenterait également des dizaines de milliards d'euros. Les effets positifs induits par cette transformation généreraient des économies

substantielles à moyen terme avec une amélioration de la santé publique, une élévation du niveau d'éducation, un renforcement de la cohésion sociale et une diminution de la pollution.

Ces services organisent un transfert de richesse du capital vers les services publics, du privé vers le commun, de l'accumulation individuelle vers le partage collectif. Mais ils ne peuvent exister sans une base économique capable de les financer durablement. Les services publics gratuits sont à financer, les infrastructures collectives à construire et à entretenir : cela exige une économie territoriale capable de générer et de retenir la richesse au sein des communautés.

LA CONSTRUCTION DE RICHESSE COMMUNAUTAIRE

Depuis plusieurs années, les habitant·es de Preston au Royaume-Uni proposent de refonder l'économie locale sur des bases démocratiques et coopératives[16]. Plutôt que de chercher à attirer des investissements extérieurs qui extraient la richesse locale, il s'agit de construire une économie ancrée dans le territoire où la richesse produite y reste au maximum et bénéficie aux habitant·es. Cette stratégie rompt avec la logique de compétition entre territoires pour attirer le capital mobile.

La première pierre de cet édifice réside dans la réorientation massive des achats publics locaux. Les institutions publiques d'un territoire gèrent des budgets d'achat considérables, qui se chiffrent souvent en centaines de millions d'euros annuellement. Or ces achats sont généralement réalisés sur la base du moins-disant, dans des chaînes d'approvisionnement mondialisées où les critères de sélection se limitent au prix le plus bas. La construction de richesse communautaire propose de réorienter ces achats vers des entreprises locales, des coopératives, des entreprises sociales ancrées dans

16. CLES et Preston City Council, *How we built community wealth in Preston: Achievements and lessons*, mai 2019 ; Julian Manley et Philip B. Whyman (dir.), *The Preston Model and Community Wealth Building*, Londres, Routledge, 2021.

le territoire. Ces flux financiers irriguent alors l'économie locale sans fuir vers des actionnaires extérieurs. L'argent public, au lieu de circuler une seule fois avant de s'évaporer, circule plusieurs fois dans le territoire : le fournisseur local paie ses salariés locaux, qui dépensent dans les commerces locaux, qui achètent à d'autres producteurs locaux, créant un effet multiplicateur de richesse.

Cette réorientation des achats doit s'accompagner d'une transformation de la propriété économique elle-même. La construction de richesse communautaire favorise les formes de propriété démocratique : coopératives de travailleurs où les employés possèdent et gèrent l'entreprise. Il ne s'agit pas seulement de partager les bénéfices, mais de partager les décisions : que produire, pour quels usages, selon quelles conditions. Cette transformation de la propriété s'articule avec une exigence sur la qualité des emplois créés. La richesse communautaire refuse la création d'emplois précaires, sous-payés, sans perspective, qui caractérisent l'économie néolibérale. Toute entreprise bénéficiant des achats publics locaux ou du soutien des institutions est tenue de garantir des salaires décents, des conditions de travail dignes, des formations permettant la progression professionnelle et une stabilité contractuelle.

Cette transformation suppose aussi une finance inclusive qui rompt avec l'extraction financière. Les banques commerciales classiques drainent l'épargne locale pour l'investir dans les marchés financiers mondialisés. À l'inverse, la création de banques communautaires et de fonds d'investissement éthiques finance prioritairement l'économie locale : coopératives, entreprises sociales, projets d'énergie renouvelable citoyenne, rénovation de logements.

Enfin, la dimension foncière s'avère décisive. Nous avons vu que le risque de gentrification verte constituait la principale objection adressée à l'écologie municipale : la requalification écologique d'un quartier peut entraîner une hausse des valeurs immobilières et, à terme, le remplacement de ses habitant·es. Les *community land trusts* apportent une réponse structurelle à ce risque en soustrayant le foncier à la spéculation par la propriété collective permanente. Le terrain appartient à une fiducie communautaire qui ne peut

le revendre, tandis que les bâtiments construits dessus peuvent être vendus, mais à un prix plafonné garantissant leur accessibilité perpétuelle. Ce mécanisme empêche la gentrification : même si un quartier s'améliore qualitativement, les logements restent abordables puisque le foncier n'est pas spéculatif. L'investissement public dans la qualité urbaine bénéficie ainsi aux habitant·es plutôt que de les chasser par la hausse des prix.

L'HORIZON RETROUVÉ DU LUXE COMMUNAL

Nous avons cherché à articuler trois questions que les traditions de l'écologie et du municipalisme ont trop souvent traitées séparément : comment satisfaire les besoins fondamentaux hors du marché ? Comment ancrer cette satisfaction dans des territoires concrets, de l'échelle du quartier à celle de la biorégion ? Et comment financer durablement cette transformation sans reproduire la dépendance vis-à-vis du capital ? Le luxe communal est l'horizon qui relie ces trois questions : la promesse, formulée par la Commune de Paris, du bien-vivre pour tous. Les services universels de base sont les moyens, la richesse communautaire est la base économique, et l'écoquartier populaire le cadre territorial – trois dimensions d'un même projet.

Cette vision refuse à la fois l'austérité, qui fait subir aux classes populaires et aux prochaines générations une crise qu'elles n'ont pas créée, et les fausses solutions du capitalisme vert. Elle refuse une transition technocratique qui améliorerait les conditions de vie sans redistribuer le pouvoir – reproduisant, sous des habits écologiques, le paradoxe du municipalisme. L'utopie n'est pas le plan que l'on impose, mais le chemin que l'on ouvre. Dans chaque école, chaque bibliothèque, chaque ensemble de logement social, le luxe communal est un but à atteindre en ouvrant des brèches dans l'ordre marchand, en transformant l'organisation de la production et de la consommation, en socialisant les moyens de subsistance, en étendant la gratuité, en créant les conditions matérielles d'une vie digne pour tous dans le respect des limites planétaires. Si ces brèches s'élargissent et se connectent, elles peuvent esquisser les contours d'une société écologique où la prospérité se mesure non à ce que chacun possède, mais à ce que tous peuvent partager.

CONCLUSION

Ce livre s'est ouvert sur une exigence formulée par les habitant·es de la Villeneuve : ne plus subir des politiques décidées à leur place, mais reprendre du pouvoir sur la transformation de leurs conditions de vie. Cette demande légitime butait sur une réalité tenace : les classes populaires sont systématiquement exclues des espaces de décision sur les politiques environnementales, bien qu'elles soient les premières concernées par les crises sociales et écologiques. Face à ce paradoxe, une question s'est imposée : comment renverser ce rapport de force pour que les habitant·es puissent s'organiser et enfin décider de la transformation écologique des territoires ?

Les recherches historiques ont révélé que l'écologie populaire s'inscrit dans une longue tradition issue des luttes menées par des populations défendant leur environnement. Des résistances aux enclosures aux luttes contre les pollutions industrielles, des mobilisations pour la justice environnementale aux milliers de conflits documentés par Guha et Martínez-Alier, une même dynamique se dessine. L'enjeu stratégique n'est donc pas d'éveiller une conscience absente, mais de renforcer l'organisation des populations concernées en leur donnant les moyens matériels et institutionnels de résister aux dégradations et d'améliorer leurs conditions d'existence. Ce répertoire de l'écologie populaire reste directement mobilisable : les communs offrent un cadre pour penser des formes alternatives de propriété collective, et l'écologie sociale de Bookchin nous rappelle que la crise écologique est inséparable des rapports de domination. Des initiatives contemporaines comme le réseau Fearless Cities ou l'élection de Zohran Mamdani s'inscrivent dans cet héritage municipaliste. Dans son discours de victoire, le nouveau maire de New York a déclaré, avec une clarté remarquable qui a tout de suite fait écho à notre propos : « La politique ne serait plus quelque chose qu'on nous fait subir, mais quelque chose que nous faisons nous-mêmes[1]. »

1. Zohran Mamdani, discours de victoire, élection municipale de New York, Brooklyn Paramount, 4 novembre 2025.

L'expérience grenobloise que nous avons parcourue a révélé une tension fondamentale : les processus de décision des politiques écologistes importent autant que leur contenu. La décennie écoulée a fait apparaître qu'une politique municipale volontariste peut produire des transformations tangibles et améliorer concrètement les conditions d'existence. Les habitant·es bénéficient désormais d'écoles rénovées, d'espaces publics libérés de l'automobile, d'un réseau cyclable étendu, de milliers de logements rénovés, d'une décarbonation progressive des infrastructures énergétiques, et de tant d'autres services publics préservés face à l'austérité. Même s'il reste encore beaucoup à faire, ces avancées ne sont pas symboliques : elles restructurent matériellement la ville et ouvrent des possibilités nouvelles. Sans mobilisation institutionnelle de cette ampleur, la transition serait restée au point mort. Il s'agit d'un bilan globalement positif pour l'écologie municipale. Mais ces transformations matérielles se sont heurtées à une limite : elles ont été largement pilotées depuis les institutions, mobilisant expertise technique et volonté politique, sans renverser les rapports de pouvoir qui cantonnent les habitant·es au rôle de bénéficiaires. Nous n'avons pas assisté à la mise en œuvre de la réforme radicale de la politique de la ville que l'on pouvait espérer au moment de la publication du rapport Mechmache-Bacqué, trente ans après celui d'Hubert Dubedout.

Mais l'expérience de la Villeneuve a montré qu'une autre trajectoire est possible. Les habitant·es ont défendu leur propre projet de territoire. Ils ont renversé la hiérarchie des légitimités sur la base des savoirs d'usage. Ils ont lutté pour préserver le logement social comme dimension essentielle d'un écoquartier populaire et affirmer que la transition écologique ne peut pas se faire sans les habitant·es. Cette expérience reste inachevée, et ses acquis fragiles. Quinze ans après le début de la mobilisation, les travaux de réhabilitation se poursuivent, témoignant à la fois de la victoire arrachée contre les démolitions et des lenteurs d'une transformation. Le référendum d'initiative citoyenne organisé par les habitant·es eux-mêmes est resté un geste politique inédit qui n'a pas encore trouvé d'équivalent dans le contexte français.

L'action municipale et l'auto-organisation locale ne suffisent pas isolément. C'est leur tension productive qui peut faire naître des formes institutionnelles inédites. L'écoquartier de la Villeneuve esquisse cette articulation sans parvenir à la stabiliser : les moments de co-construction ont alterné avec des décisions descendantes, les multiples victoires ont coexisté avec des reculs vécus comme des trahisons. Cette instabilité témoigne d'un rapport de force toujours en mouvement, d'un apprentissage collectif qui se fabrique dans le conflit fécond. L'Atelier populaire d'urbanisme nous lègue moins un modèle à reproduire qu'une expérience à mobiliser : partir de l'organisation collective des communautés affectées, mobiliser les traditions émancipatrices de l'éducation populaire et de la planification démocratique. Construire des espaces où habitant·es et professionnels coproduisent les savoirs nécessaires à la transformation écologique. Maintenir, enfin, la tension entre autonomie locale et transformation institutionnelle.

Les théories de la planification nous ont enseigné l'importance de dépasser les processus de domination et les rapports de pouvoir. Le défi n'est donc pas seulement d'élaborer de bons instruments, mais également de gouverner ensemble au sein des institutions. Cette transformation permet d'imaginer les conditions d'une société écologique. Face au luxe privatif des plus riches, nous défendons la prospérité par les communs. Les services universels de base concrétisent cette vision pour un accès universel et gratuit à l'eau, à l'énergie, au logement, aux transports, à la santé, à l'éducation, à la culture. Non pas le minimum vital, mais l'abondance rendue possible par le partage et une gouvernance collective.

Au terme de ce parcours, nous défendons l'idée que les habitant·es doivent s'emparer du processus de transition écologique d'abord en s'organisant collectivement à partir des territoires où se concentrent les injustices environnementales. Cette capacité d'action suppose une réappropriation des institutions communales et des infrastructures qui conditionnent l'existence quotidienne. Sans maîtrise démocratique de ces moyens de subsistance, tout pouvoir politique reste formel. Ces transformations s'inscrivent dans une architecture polycentrique – des communes

aux biorégions – pour coordonner la transition écologique sans reconstituer un pouvoir central. Enfin, cette transformation se construit dans une tension productive entre mobilisation sociale et transformation institutionnelle. Chaque service qui devient gratuit, chaque infrastructure municipalisée, chaque espace public reconquis constitue à la fois une amélioration immédiate et un tremplin vers un monde meilleur.

Les années qui viennent seront marquées par l'intensification des crises écologiques. Face aux catastrophes climatiques, deux réponses institutionnelles menacent de s'imposer : d'un côté, l'autoritarisme qui propose de résoudre les crises par la répression sécuritaire et l'état d'urgence permanent ; de l'autre, une technocratie qui confie aux experts le pilotage de la transition en dépossédant encore un peu plus les populations de tout pouvoir de décision. Ces deux voies aboutissent au même résultat : le repli de chacun en pensant que c'est le meilleur moyen pour survivre.

Face à ces impasses, une autre voie existe : celle de l'entraide et du pouvoir d'agir. Dans un ouvrage récent, Pablo Servigne s'inspire de Kropotkine pour proposer un supervivalisme qu'il définit comme une résilience collective fondée sur la densité des liens sociaux plutôt que sur l'accumulation de ressources matérielles[2]. Des initiatives comme le Réseau des tempêtes, lancé en 2023, mettent ce principe en pratique en développant les capacités d'entraide et d'auto-organisation des populations. En tissant des liens horizontaux entre citoyens, professionnels et institutions, ces réseaux préfigurent les formes de solidarité territoriale qui seront indispensables pour traverser les bouleversements à venir.

La crise écologique ne peut être résolue sans transformation des rapports de pouvoir pour réparer les injustices et décider ensemble de l'avenir de nos territoires. Ce renversement ne viendra pas d'en haut : il s'accomplira par l'organisation collective

2. Pablo Servigne, *Le Réseau des tempêtes. Manifeste pour une entraide populaire*, Les Liens qui Libèrent, 2025.

des habitant·es qui, en défendant leur cadre de vie, construisent les conditions d'un monde habitable pour tous. Le chemin du pouvoir d'agir des habitant·es est long et difficile, mais l'horizon en vaut la peine : bâtir une prospérité partagée dans le respect des limites planétaires, actualiser le luxe communal dans des territoires écologiques où la qualité de vie s'améliore par le partage des communs plutôt que par l'accumulation privée. C'est ce pari de l'écologie populaire que ce livre a voulu défendre. Une écologie du peuple, par le peuple, pour le peuple.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

> Alinsky, Saul D., *Rules for Radicals*, New York, Random House, 1971 ; trad. fr. : *Être radical*, Bruxelles, Aden, 2012.
> Bacqué, Marie-Hélène et Biewener, Carole, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, 2013.
> Billen, Léa, *L'Écologie ordinaire en quartiers populaires*, thèse de géographie humaine, économique et régionale, université Paris-Nanterre, 2023.
> Bodinier, David et al., *Plaidoyer pour Villeneuve. Pouvoir d'agir et planification démocratique face à la rénovation urbaine de l'Arlequin*, Éditions du PUCA, 2016.
> Bookchin, Murray, *From Urbanization to Cities*, Londres, Cassell, 1995.
> Bullard, Robert D., *Dumping in Dixie*, Boulder, Westview Press, 1990.
> Chakrabarty, Dipesh, *The Climate of History in a Planetary Age*, Chicago, University of Chicago Press, 2021.
> Coote, Anna et Percy, Andrew, *The Case for Universal Basic Services*, Cambridge, Polity Press, 2020.
> Davidoff, Paul, "Advocacy and Pluralism in Planning", *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 31, n° 4, 1965, p. 331-338.
> Foundational Economy Collective, *Foundational Economy*, Manchester, Manchester University Press, 2018.
> Jarrige, François et Le Roux, Thomas, *La Contamination du monde*, Seuil, 2017.
> Linebaugh, Peter, *Magna Carta*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2024.
> Martínez-Alier, Joan, *The Environmentalism of the Poor*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2002 ; trad. fr. : *L'Écologisme des pauvres*, Les Petits Matins, 2014.
> Ross, Kristin, *L'Imaginaire de la Commune*, La Fabrique, 2015.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE 1 : LES TRADITIONS POPULAIRES DE L'ÉCOLOGIE 17
> La défense des communs 19
> Les luttes contre les pollutions industrielles 21
> La constellation communaliste de l'écologie 24

CHAPITRE 2 : DE L'ENVIRONNEMENTALISME OUVRIER À L'ÉCOLOGIE POPULAIRE 35
> L'environnementalisme ouvrier pour une transition juste 36
> La justice environnementale 42
> L'écologie populaire : une théorie critique 44

CHAPITRE 3 : LE PARADOXE DU MUNICIPALISME 51
> L'ambiguïté du socialisme municipal 52
> Ensemble, refaire la ville 58
> « Ça ne se fera plus sans nous » 62
> L'émergence de l'écologie municipale 66

CHAPITRE 4 : L'ÉMERGENCE DE LA NOTION D'ÉCOQUARTIER POPULAIRE 69
> Les limites de la démocratie d'interpellation 70
> L'expérience de l'Atelier populaire d'urbanisme 74
> Le principe de co-construction 76
> Le référendum d'initiative citoyenne de l'Arlequin 83
> L'écoquartier populaire : un processus d'apprentissage social 85

CHAPITRE 5 : LES THÉORIES DE LA PLANIFICATION 87
> Que sont les théories de la planification ? 87
> La planification comme apprentissage collectif 95
> Vers une planification écologique et démocratique 102

CHAPITRE 6 : PLAIDOYER POUR UNE PROSPERITÉ ÉCOLOGIQUE 107
> Une théorie des besoins pour une société écologique 108
> Les services universels de base 110
> Des voisinages aux biorégions 113
> Financer la prospérité partagée 117
> La construction de richesse communautaire 120
> L'horizon retrouvé du luxe communal 122

CONCLUSION 123

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE 129